



Saint-Genis Laval

Le 20 mars 2018
A Saint-Genis-Laval,

PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 MARS 2018**

PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

EXCUSÉS

Marylène MILLET, Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

ABSENTS

Isabelle PICHERIT (absente jusqu'à la délibération 9 incluse), Yves GAVALT (absent jusqu'à la délibération 12 incluse), François VURPAS (absent à partir de la délibération 14)

POUVOIRS

Marylène MILLET à Karine GUERIN, Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 19 h 00.

Monsieur le MAIRE : « *Merci de votre attention. Bonsoir à tous, je voudrais accueillir les gendarmes BADIN et LECLERC, qui ne sont pas là pour la tranquillité du Conseil municipal - cela pouvait inquiéter certains, je voulais vous rassurer - ; ce sont des gendarmes de la brigade de gendarmerie de Saint-Genis-Laval nommés référents contacts - je ne sais pas si c'est le terme exact - dans le cadre de la police de sécurité au quotidien plus exactement. Ils sont bien entendu les interlocuteurs des Saint-Genois*

Vous êtes dans la proximité avec les forces vives de la Ville et bien sûr avec les administrés au sens plus général, - même si les gendarmes le sont tout le temps - mais ils ont beaucoup plus de contacts avec les commerçants pour lesquels vous avez commencé à faire le tour, d'après mes informations, vous voyez également les industriels, les associations et lors des manifestations.. Je rappelle que c'est un dispositif mis en place dans le cadre de ce qu'on appelle justement la PSQ, le nom n'est pas forcément très poétique ni charmant, mais de proximité des forces de l'ordre de manière générale police et gendarmerie nationales auprès de nos concitoyens. J'ai le plaisir de les connaître depuis très longtemps et ils connaissent bien le terrain, la ville de Saint-Genis-Laval et donc c'est important pour nous aussi de vous avoir au quotidien avec nous sachant que nous avons d'excellentes relations avec la brigade de gendarmerie de Saint-Genis-Laval, avec le commandant de groupement de Givors et bien sûr, au-dessus, le colonel du groupement du Rhône. Nous travaillons main dans la main. Nous avons également une convention de coordination police municipale / gendarmerie et on essaie d'être le plus complémentaire possible.

Je voulais vous souhaiter toute réussite dans vos nouvelles missions que vous avez prises très à cœur. Merci à vous ».

Monsieur Guillaume COUALLIER, secrétaire de séance, procède à l'appel.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2018-001 à 2018-005

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2018-001	Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée André PAILLOT par le comité départemental FNCTA du Rhône du 06 au 08 avril 2018	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les Communes, le Département, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux par le Comité départemental FNCTA du Rhône pour l'hébergement des participants au «Festival régional jeunes de théâtre» à Vourles, a donné un avis favorable. La présente décision vise à autoriser la Ville à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation du lycée André Paillot par le Comité départemental FNCTA du Rhône pour les journées du 06 au 08 avril 2018.
2018-002	Convention de répartition des charges intercommunales de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018	Dans le cadre de la répartition des charges intercommunales de fonctionnement pour l'année 2017-2018 entre communes, il a été convenu que la charge pour un élève en maternelle s'élèverait à 518 euros et à 259 euros pour un élève en élémentaire. La présente décision vise à autoriser le maire à signer les conventions avec les communes concernées.
2018-003	Acceptation indemnisation sinistre vitrages du Mixcube du 28 juillet 2016	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 9 595,02 euros de l'assureur dommages aux biens correspondant au remplacement des vitrages endommagés au Mixcube le 28 juillet 2016.
2018-004	Convention de mise à disposition de locaux au Centre Social et Culturel des Barolles	L'association le Centre Social et Culturel a sollicité la Commune pour la mise à disposition d'un bâtiment situé 48/50 place des Barolles d'une superficie de 1 034 m ² dont elle est propriétaire. La présente décision vise à accepter cette mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 4 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2017.
2018-005	Décision sur les tarifs complétés de Mixcube	La présente décision vise à modifier et compléter la décision n° 2017-018 relative aux tarifs pour ce qui concerne les prestations Mixcube. Ainsi les tarifs activités sont complétés des activités solidaires (type atelier cuisine) et les séjours complétés des sorties familles.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n° 2018-001 à 2018-005 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

T.MONNET : « *Juste d'abord une petite mise au point. On risque de me faire un certain nombre de remarques comme à l'accoutumé du fait que je n'étais pas présent à la réunion des Présidents de groupe vendredi dernier matin.*

C'est la raison pour laquelle je vais poser un certain nombre de questions que j'aurais pu effectivement poser en réunion des Présidents de groupe. Je souhaiterais donc poser une question concernant la décision n° 2018-003. Concernant la décision d'acceptation d'indemnisation sinistre vitrage du Mixcube du 28 juillet 2016, je voulais simplement savoir si le Mixcube dispose de caméras de surveillance. Si oui, ont-elles filmé l'acte de vandalisme ? Merci ».

Monsieur le MAIRE : « *On essaie effectivement de préparer en amont le conseil municipal des commissions et la réunion des Présidents aborde l'ensemble des délibérations du conseil. Les deux autres groupes sont présents; cela demande un peu de disponibilité quand on est élu. Vous étiez prévenu depuis le 25 janvier donc il me semble souhaitable qu'on essaye d'être présents les uns et les autres. Tout le monde fait un effort. Le samedi et le dimanche, c'est toujours plus compliqué, notamment pour les services de la Ville, donc on essaie de faire cela en fin de journée ou le matin.*

Concernant votre question relative au Mixcube, il y a une caméra, oui. L'enquête des gendarmes est en cours - décidément on va leur donner la parole !. La réponse est donnée : il y a effectivement une caméra de vidéoprotection. À chaque fois il y a une extraction sur demande de la gendarmerie. L'enquête de la gendarmerie est en cours. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui ».

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport d'évaluation des charges et ressources transférées

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

En application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Métropole de Lyon, collectivité territoriale à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, s'est substituée au 1^{er} janvier 2015 à la Communauté urbaine de Lyon.

Les articles L.3641-1 et L.3642.2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisent les compétences que la Métropole de Lyon exerce désormais de plein droit sur son territoire, en lieu et place des communes. Si, pour l'essentiel, ces compétences correspondent à celles antérieurement confiées à la Communauté urbaine de Lyon, certaines d'entre elles, peu nombreuses, font l'objet d'un nouveau transfert au 1^{er} janvier 2015. Il s'agit des cinq compétences suivantes :

- police des immeubles menaçant ruine;
- gestion des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis;
- défense extérieure contre l'incendie;
- création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains;
- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Aussi, il appartient à la Commission Locale chargée de l'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) d'évaluer le coût de ces transferts.

Lors de sa séance du 15 décembre 2017, la CLETC a remis un rapport précisant les méthodes d'évaluation des charges et ressources transférées (analyse des budgets et compte administratif des communes au cours

des exercices précédant le transfert de compétences) et ses conséquences sur l'attribution de compensation (- 12 237 € pour la commune).

Concernant la police des immeubles menaçant ruine, une solution conventionnelle transitoire avec 51 communes dont Saint-Genis-Laval avait été mise en place au 1^{er} janvier 2015 dans l'attente de la création d'un service dédié par la Métropole, dont le coût est évalué à 361 000 K€ par an, soit une charge transférée évaluée à 5 694 € pour la Commune.

Concernant la gestion des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, le coût de gestion d'une licence est évalué à 191 €/an. La commune de Saint-Genis-Laval exploitant dix licences, la charge transférée s'élève donc à 1 908 €.

Concernant la défense extérieure contre l'incendie, alors que la loi de 2011 confiait explicitement cette compétence aux communes, la Communauté urbaine avait maintenu à sa charge le coût du contrôle des points d'eau incendie évalué à 191 069 € par an. Saint-Genis-Laval disposant de 299 PEI, la « charge transférée » s'élève à 4 635 €.

Enfin, concernant la distribution publique d'électricité et de gaz, il n'y a pas à proprement parler de problématique de transfert de charge à évaluer. De même, la commune de Saint-Genis-Laval n'est pas concernée par la dernière des compétences transférées, à savoir « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ».

Aussi vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3641-1 et L.3642-2;

Vu le Code général des impôts, notamment ses articles 1609 nonies C et 1656;

Vu le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) des Communes à la Métropole de Lyon, lors de sa séance du 15 décembre 2017, disposant que lesdits transferts s'élèvent pour Saint-Genis-Laval à 12 237 €;

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation des Conseils municipaux dans le délai des trois mois suivant la notification, et qu'il doit recueillir la majorité qualifiée des 59 communes pour sa mise en œuvre;

Considérant que le rapport présenté et synthétisé ci-précédemment n'appelle pas d'observation particulière,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** le rapport adopté par la CLETC des Communes à la Métropole de Lyon lors de sa séance du 15 décembre 2017 tel qu'il demeure ci-annexé;
- **DIRE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole de Lyon;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le MAIRE : « *Ce sont des missions que nous exercions avant, faites par le personnel et qui maintenant sont assurées par le personnel de la Métropole. Nous participons bien entendu au coût de ces missions* ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Monsieur Christian ARNOUX

La Métropole de Lyon a assuré en 2016 aux 1 354 476 habitants, répartis sur 59 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2016 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont la compétence relève de la Métropole de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil métropolitain, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

Priorité en matière de gestion des déchets, la réduction à la source des déchets se renforce sur le territoire de la Métropole. Des initiatives locales, citoyennes et entrepreneuriales essaient. La Métropole de Lyon s'inscrit dans ce mouvement en tant que collectivité pilote de projets avec son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), en partenariat avec l'ADEME. Ce dernier est arrivé à son terme en 2015. À partir d'un nouveau PLPDMA, la Métropole relancera solidement les actions dans ce domaine.

La Métropole est compétente pour assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. L'arrêté du Président de la Métropole pris le 28 janvier 2016 définit les principes en vigueur pour collecter ces déchets.

Le tonnage de déchets ménagers et assimilés augmente de +1,2 % entre 2015 et 2016 (+ 6 321 tonnes), évolution qui est liée à l'augmentation de la population.

La collecte des ordures ménagères résiduelles (déchets collectés dans les bacs gris) a diminué de - 0,5 % entre 2015 et 2016. Cette évolution participe à la baisse de - 4,4 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2016.

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement, les dépenses de personnel métropolitain directement affecté à la collecte et au traitement des déchets ainsi que les frais de structure (amortissement, entretien des bâtiments...). En 2016, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 146,2 M€, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 2015.

Pour information, en 2016, ce sont 212,30 kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint Genois qui ont été collectés, soit - 1,9 % par rapport à 2015 pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 228,6 kg./hab.

Ainsi pour Saint-Genis-Laval, 49,21 kg d'emballages triés par habitant ont été collectés (52,21 en 2015, soit - 5,7%) contre 47,3 kg/hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon. La qualité du tri de la commune est qualifiée de moyenne.

Enfin, afin d'optimiser le recyclage du verre, des diagnostics ont été réalisés sur 16 communes dont Saint-Genis-Laval afin de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des silos sur de nouveaux emplacements. De plus, la Commune s'est engagée comme 31 autres Villes dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre en participant aux trophées du verre récompensant la meilleure progression de recyclage du verre.

Ainsi ces mesures ont déjà permis d'augmenter la quantité de verre collectée sur 2016 de 1,8 %, passant de 22,57 à 22,99 kg de verre en moyenne par Saint Genois contre 21,5 kg sur l'ensemble du Grand Lyon.

En 2016, des actions visant à dynamiser la collecte du verre ont continué à être menées sur le territoire. La Métropole de Lyon a poursuivi l'opération des « trophées du Verre ». Chaque année, la Commune enregistrant la meilleure progression de recyclage du verre est récompensée. En 2016, Feyzin, Lyon 7 et Saint Genis-les-Ollières ont reçu le trophée du verre.

Un exemplaire du rapport 2016 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

F.VURPAS : « Juste un point qui me tient à cœur, comme on le sait ! J'ai toujours demandé - alors je ne sais pas aujourd'hui comment cela se passe parce que je pense que c'est le Grand Lyon qui a la compétence de l'enlèvement des poubelles -, comme l'a fait un certain nombre de communes en France, qui sont passées du régime de la taxe forfaitaire au régime de la redevance. Le régime de la redevance est un régime légal que beaucoup de communes ont choisi; c'est un régime qui fait qu'on paye simplement le prix correspondant exactement à ce qu'on enlève. Or si on regarde la taxe qui est sur la TEOM de la feuille d'impôts, on sait - et cela a été vu par la Chambre des comptes - que c'est supérieur au coût pour la collectivité. Ils ont vu effectivement dans le budget du Grand Lyon à l'époque qu'il y avait un petit problème de nomination de la ligne et donc je pense qu'aujourd'hui c'est une réflexion. On dit aujourd'hui que pour une planète propre il faut bien trier mais si on ne rend pas un petit peu d'argent aux trieurs, aux bons trieurs, aux citoyens, c'est un peu dommage. Je rappelle encore qu'aujourd'hui je ne crois pas que ce soit la Commune mais que ce doit être le Grand Lyon. La Commune fait partie du Grand Lyon, enfin de la Métropole. Je vous remercie ».

Thierry MONNET : « L'idée de Monsieur VURPAS est tout à fait intéressante effectivement. Me concernant, j'ai pris le temps de parcourir l'exemplaire du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Métropole de Lyon.

Plusieurs remarques après lecture des différents et nombreux tableaux. Nous avons aujourd'hui à notre disposition, dans la Métropole et à l'échelle de notre commune, tous les moyens possibles pour tendre vers l'objectif national qui fixe à 75% le taux de recyclage des déchets d'emballages (Loi Grenelle 1 de 2008) et d'améliorer conséquemment celui de tous les autres déchets ménagers et assimilés. Nous avons des possibilités d'avoir des collectes des poubelles vertes et grises en porte-à-porte, collecte des verres dans les silos appropriés, collecte dans les déchetteries, composts, structures qui réparent les objets et leur donnent une seconde vie, structures caritatives qui redistribuent les divers objets, matériaux pour les personnes nécessiteuses, etc ...

Au vu des types de déchets triés, recyclés, incinérés, enfouis, on se dit que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Par conséquent, on ne peut que s'interroger sur les incohérences commerciales, sociologiques et financières qui engorgent nos poubelles et polluent notre univers. Quelques exemples pêle-mêle : l'obsolescence programmée, l'avalanche d'emballages liée à nos achats en ligne, la multiplication de l'emballage dans l'emballage des industriels, l'illisibilité des logos présents sur les emballages et contenants quant à leur possibilité d'être ou non recyclables, repenser les emballages et contenants en tenant compte du meilleur pourcentage de recyclage (privilégier le papier et carton au plastique et polystyrène, le verre au plastique...), la question des prospectus et catalogues qui pourraient être davantage dématérialisés, le problème des bouteilles, plastiques, canettes qui devraient être consignées !

Au vu des déchets qui sont recueillis dans les déchetteries (meubles, électroniques, informatiques), un réseau d'économie circulaire et solidaire devrait être développé sur nos territoires pour améliorer le tri, la prévention, le recyclage, la réparation, pour remettre en circulation bon nombre de ces objets.

Dès lors, si tout est presque possible sur Saint-Genis-Laval, pourquoi notre tri est-il qualifié de moyen ? Quelles sont les actions concrètes réalisées à l'échelle de la Métropole et de la commune ? On constate dans ce rapport que plusieurs actions sont portées en matière de sensibilisation ; en 2016, nous ne participions pas aux formations des relais de proximité pour diffusion des consignes de tri (gardien d'immeubles, agents municipaux...). Participons-nous à des visites de centre de tri ? Pourquoi n'avons-nous pas de sensibilisation sur les marchés ? Comment sont gérés les déchets des professionnels, des entreprises, des commerçants sur notre territoire ?

Quelles sont nos propres initiatives concrètes sur la commune, en sachant que les écoles et les temps d'activités périscolaires sont des espaces où cette sensibilisation s'effectue. Quid des adultes, des jeunes adultes ?

La solution de la consigne a perdu du terrain quand l'automatisation industrielle et l'ère du jetable ont pris le pas. Au début des années 1990, la mise en place du système de responsabilité élargie des producteurs, comme la création d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), achève le principe même de la consigne. C'est ce qui fait dire au centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID), « ce ne sont donc pas des considérations environnementales mais avant tout de nature commerciale qui ont conduit à la disparition de la consigne pour réutilisation au profit des emballages à usage unique ». Que pensez-vous du retour aux consignes (plastique, canette, verre) qui fonctionne déjà bien dans d'autres pays comme l'Allemagne ? Porteriez-vous le projet au niveau métropolitain ? Merci ».

C.ARNOUX : « Je dirai que malheureusement on ne peut que souscrire. Ce sont des vœux pieux d'une façon générale. Il y en a dans les écoles, il y a une déchetterie, plusieurs articles dans les bulletins municipaux ... ».

M.MONNET : « Il se fait pas mal de choses. On a fait le ramassage des déchets à Côte Lorette avec l'association Ecoclicot. Dans le bulletin municipal, il y a souvent des informations. On a visité le centre de

retraitement des déchets de Saint Fons avec les élus, en début de mandat. Et j'en oublie ! Il y a beaucoup d'actions, je ne vais pas toutes vous les lister.

Concernant le ramassage des cannettes, oui, évidemment, vous me connaissez Monsieur MONNET, je suis le premier à adhérer mais après c'est quelque chose au niveau national : je me vois mal lancer cela seulement à Saint-Genis-Laval, c'est un peu compliqué ! »

Monsieur le MAIRE : *« Quelques éléments complémentaires. Pour les foulées de Beauregard, il y avait un stand de la Métropole qui faisait des actions de tri. On essaye d'engager les associations dans leurs manifestations à faire de même.*

Concernant les composteurs, il y en a un à Mouton et il y en aura un prochainement à Guilloux.

Vous posez des questions sur lesquelles il y a déjà des actions. Le ramassage des déchets des industriels se fait déjà. Allez les voir, vous verrez, ils vous répondront que les matériaux ferreux, le bois, les cartons sont ramassés par les collectes. D'ailleurs c'est une obligation pour eux donc les choses se font déjà. Je ne vais pas faire une liste à la Prévert mais on est très engagé dans ce domaine-là, la Métropole également puisqu'elle cherche à diminuer ses coûts de traitement.

Les sacs plastiques, vous le savez bien, ne sont plus autorisés dans les commerces.

Vous avez fait une liste de choses qui se font un peu déjà, qui se font un peu, beaucoup même dans certains cas. Sur le marché, il y a des animations à ce sujet-là ; les bailleurs sociaux, me dit Monsieur GUOUGUENI, font également des opérations. Les opérations sont quotidiennes et multiples. Les enfants du CME sont également sensibilisés, à la cantine sur le gaspillage ... Donc on est plutôt engagé et dynamique dans ce secteur.

La Métropole porte bien sûr l'ensemble des politiques, met des moyens à disposition très largement.

Pour répondre à Monsieur VURPAS, sur la TEOM, oui, c'est peut-être la fin de la TEOM dans les années avenir et pour développer effectivement un autre système ou au moins une autre fiscalité, sachant que les exemples sur le pesage - puisque vous avez fait référence au pesage - sont quand même compliqués à mettre en œuvre en milieu collectif. Autant devant sa maison c'est pratique, mais quand on est dans le collectif c'est quand même un petit peu plus compliqué. Entre les copropriétés et les locatifs, ce n'est pas très simple. Concernant le débat qui agite aujourd'hui la TEOM, c'est en Conseil d'État, on attend le débat qui fera bien sûr jurisprudence. La Métropole en tirera les enseignements. Il y a une différence d'appréciation entre ce qu'on doit mettre aujourd'hui dans la TEOM (CANOL considère qu'on ne doit mettre que ce qui est au budget mais néanmoins quand on fait le bilan global du budget de l'enlèvement des ordures ménagères, ce que ne fait pas CANOL, c'est qu'il faut rajouter aussi l'ensemble de la masse salariale en régie, qui n'apparaît pas comme étant sur la TEOM : il y a le traitement de ramassage sur les marchés, le traitement des corbeilles de propreté, les encombrants, les dépôts un peu sauvages, le marché alimentaire, l'amortissement des investissements ... La Métropole est tout à fait dans les clous de la circulaire des finances qui dit qu'on peut aller jusqu'à 15% au-dessus du coût du budget brut. Cette année, on est à 12%. De toute façon, c'est quand même le contribuable qui paye alors s'il ne le paye pas avec la TEOM, il va le payer par le biais d'un autre prélèvement car le service, il faut l'assurer, donc c'est un faux débat. Il faut aussi voir qu'on a un renouvellement des équipements, que ce soit le traitement des déchets, les véhicules. Par exemple, d'ici quelques années, l'ensemble des véhicules de ramassage des ordures ménagères va passer au GNV (Gaz Naturel Ville), gaz vert aussi pour diminuer la pollution. Cela représente aussi un coût : on peut vouloir que cela ne relève pas de la TEOM mais quelqu'un doit quand même payer l'achat des camions et là, ce sera toujours le contribuable. On peut toujours faire de la sémantique en disant que les budgets ne prévoient pas ceci ou pas cela, néanmoins, résultat final, TEOM ou pas, il faudra bien payer le coût sur la dépense du traitement des ordures ménagères. Ce débat est un peu un débat de principe mais c'est l'objet de CANOL; ils font leur travail, on n'est pas obligé d'être d'accord avec eux parce que sur le fond, effectivement, les choses ne sont pas si simples. On diminuera la TEOM mais on mettra un peu plus de fiscalité pour compenser la dépense. Il n'y a rien de secret dans ce monde notamment au niveau des ressources des collectivités.

Voilà les éléments que je pouvais vous amener sur ce dossier. Nous sommes très actifs avec Monsieur MONNET, Christian DARNE sur ces dossiers ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL PREND ACTE DE CE RAPPORT -

5 - ESPACES PUBLICS

Abondement du Fonds d'Initiative Communale Convention entre la Ville et la Métropole de Lyon

Rapporteur : Monsieur Michel MONNET

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiées par la loi du 27 janvier 2015 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, permettent à la Métropole de Lyon de mettre à disposition, chaque année, une somme d'argent destinée à réaliser des travaux de voirie sur la commune : le FIC, Fonds d'Initiative Communale.

L'exercice 2018 présente plusieurs compléments à réaliser pour réduire les vitesses et améliorer la sécurisation des différents usagers de la voie publique.

Aussi, la Ville souhaite réaliser un abondement au FIC dans le cadre métropolitain afin d'accompagner les travaux de la Métropole par des interventions annexes à celles réalisées, dans une logique de cohérence d'aménagement.

En 2018, les opérations suivantes sont envisagées :

- création d'une traversée piétonne route de Brignais au niveau du chemin de Pressin;
- étude et aménagement complémentaires secteur Lorette / Molinette / Marie-Antoinette;
- sécurisation chemin de Montlouis;
- éléments sécuritaires route d'Irigny.

Par conséquent, la Ville propose de compléter le FIC à hauteur de 52 200 €.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'abondement du Fonds d'Initiative Communale pour un montant de 52 200 €;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fonds par la Commune à la Métropole de Lyon.

P.BARD : « *Quand nous constatons que la demande d'abondement au FIC correspondant à des travaux de sécurisation de la voie publique, inclut des nouveaux ralentisseurs (appelés improprement éléments sécuritaires), les bras nous en tombent !*

Ceci correspond à une conception absconse de la sécurité routière avec une profusion inappropriée de ralentisseurs et de chicane imprévisibles et dangereuses, d'autant plus qu'une proportion non négligeable de ces dispositifs est non conforme donc illégale. De plus leur impact écologique négatif en matière de CO2 et de particules fines lors des freinages et ré-accélération est avéré.

C'est à l'image de la politique simpliste de notre premier ministre, Monsieur PHILIPPE, en matière de sécurité routière avec la limitation jacobine et stupide de la vitesse à 80km/h sur les routes départementales.

Pour lutter contre la vitesse excessive et l'incivilité d'une minorité d'automobilistes, la présence visible des forces de l'ordre dotés d'équipements de contrôle de vitesse est une dissuasion autrement plus efficace. Il vaudrait mieux utiliser ces budgets pour l'entretien et la réfection des routes de notre commune qui sont dans un piteux état et qui incitent plutôt les Saint-Genois à remplacer leur véhicule actuel par des véhicules de franchissement type 4x4.

Nous reviendrons sur ce sujet lors d'un prochain Conseil municipal, avec une étude exhaustive des ouvrages de la commune et une proposition de mise en conformité et/ou de destruction des ralentisseurs qui posent problème par leur non-conformité ou par leur justification contestable. Merci de votre attention ».

Monsieur le MAIRE : « *Simplement Monsieur BARD, quelques réflexions amenées par votre intervention. Je ne crois pas que Monsieur le premier ministre soit responsable des ralentisseurs qui existent depuis quelques années. Vous avez des raccourcis politiques qui sont à la hauteur de votre réflexion.*

Concernant la sécurité routière, je viens de rencontrer une famille qui vient de perdre une jeune fille dans un accident de voiture : elle ne partagera pas forcément vos propos. L'ensemble des Saint-Genois qui m'écrit également demande des aménagements sur nos routes parce que l'incivilité est grandissante et constante pour les stationnements sur les trottoirs et autres. Cela aussi est un fait, donc on essaye de répondre par

des dispositifs réglementaires. Certains sont peut-être à la limite des normes mais si on roule à 30 km/h, vous savez Monsieur BARD, cela ne pose pas de problème. La plupart des routes est limitée à 30 ou à 50 mais cela se passe quand même plutôt bien. Cela est un des premiers éléments que je voulais vous donner parce qu'il y a une demande. Après on peut toujours avoir des postures politiques qui sont les vôtres, celles de votre parti qui est de dire qu'il faut des forces de l'ordre. Nous, on a quelques centaines de kilomètres de routes sur notre commune : il faudrait à peu près embaucher une armée mexicaine ! et vous seriez les premiers à dire après qu'il y a trop de gendarmes, trop de personnel et de masse salariale. On ne peut pas mettre ni un gendarme ni un policier municipal dans chaque rue - il y a des gens qui travaillent la nuit aussi - ou à chaque carrefour pour contrôler les feux rouges. Donc c'est un petit peu votre proposition : elle est simpliste finalement dans votre réflexion parce qu'il faut être aussi en mesure de gérer un certain nombre de choses et de gérer aussi les fonds publics. Pour le reste, vous ferez les propositions que vous voudrez. Personnellement je sais que ce n'est pas tout à fait ce que j'entends en tant que maire. Les gens qui sont pressés effectivement, sur les ralentisseurs cela les ennuie un peu, c'est clair. Les 4x4, je ne suis pas sûr que ce soit très écologique mais cela, c'est autre chose. Je crois qu'on essaie de pacifier, de développer des cheminements doux, d'avoir des alternatives aux voitures ; ce n'est manifestement pas votre propos. Je prends votre proposition telle qu'elle a été exprimée. Bien entendu nous ne la partageons pas puisque nous essayons avec la Métropole de diminuer le nombre d'accidents. Moi non plus les ralentisseurs ne m'amuse pas ; je respecte à peu près les vitesses. On est tous conducteurs, on essaie de faire au mieux ; ce n'est pas quelque chose qui nous amuse de dépenser 30 ou 40 000 euros pour installer un ralentisseur alors que c'est simplement de l'incivilité ou mettre des piquets sur les trottoirs parce que les gens se garent mais la prochaine fois vous allez aussi protester parce que les gendarmes ou la police municipale mettent trop de contraventions. Je peux préparer vos interventions prochaines, il n'y a pas de problème, on sait où on va ».

Je ferai part de votre position au chemin de Montlouis. Je crois que les riverains attendent depuis quelques années des aménagements, sécuritaires route d'Irigny aussi parce que là il y a eu des accidents mortels il y a quelques années. Quant aux lycéens, on leur dira qu'ils peuvent continuer à remonter le long de la rue et à traverser sans sécurité... !. On essaie de faire des choses. Il n'y a pas vraiment de ralentisseurs dans ce qu'on vous a proposé, donc cela tombe un peu à côté mais je dirais que c'est une posture politique. Je la prends telle que. Merci ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

6 - LOGEMENT

Garantie d'emprunt des prêts pour l'opération d'acquisition en VEFA de 38 logements en PLAI, PLUS et PLS situés 42 rue Charles Luizet et sollicitée par la Société ALLIADE HABITAT

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Par deux délibérations du 17 octobre 2017, la Ville accordait à l'unanimité du Conseil sa garantie d'emprunt pour des opérations d'acquisition, de construction et rénovation de logements conventionnés contractés par ALLIADE auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Cette dernière demande à ce que les délibérations précisent explicitement les modalités de révision du taux d'intérêt ainsi que du taux de progressivité des échéances, à savoir que pour chacun des emprunts le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %. Le taux de progressivité des échéances est quant à lui -0,50% si DR de -3% à 0,5%, révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Pour plus de lisibilité et par formalisme juridique, les deux délibérations sont « réécrites » complétées de ces éléments et soumises à nouveau au Conseil municipal.

ALILA PROMOTION réalise un ensemble immobilier sis 42 rue Charles Luizet composé de 47 logements répartis sur 5 bâtiments.

38 logements sont destinés à de la location aidée dont 15 logements financés en PLUS, 13 logements financés en PLS et 10 logements financés en PLAI.

9 logements sont destinés à de l'accession sociale de type Prêt Social Location Accession(PSLA). L'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) ALLIADE HABITAT se porte acquéreur de l'ensemble de ces logements. Par délibération n° 03.2017.014, le Conseil municipal a accordé à ALLIADE HABITAT sa garantie pour 15% du montant emprunté pour l'acquisition des 9 logements destinés à l'accession sociale.

En date du 17 mai 2017, ALLIADE sollicite désormais le Conseil municipal pour qu'il lui accorde une garantie à hauteur de 15% du capital emprunté pour l'acquisition des 38 logements aidés.

Cet emprunt se fait sous la forme de 7 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2016	-	-	PLSDD 2016
Montant	829 224,00 €	772 801,00 €	450 259,00 €	660 621,00 €
Commission d'instruction	490,00 €	0,00 €	0,00 €	390,00 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,86%	0,55%	1,38%	1,86%
TEG ¹	1,86%	0,55%	1,38%	1,86%
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Index ²	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11%	-0,20%	0,63%	1,11%
Taux d'intérêt	Livret A + 1,11% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Livret A - 0,20% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Livret A + 0,63% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Livret A + 1,11% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit(intérêts prioritaires)	Amortissement déduit(intérêts différés)	Amortissement déduit(intérêts différés)	Amortissement déduit(intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	<i>Si DR : de -3 % à 0,50 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i> -0,50%	<i>Si DR : de -3 % à 0,50 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i> -0,50%	<i>Si DR : de -3 % à 0,50 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i> -0,50%	<i>Si DR : de -3 % à 0,50 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i> -0,50%

Offre CDC			
Caractéristiques	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	PLSDD 2016	-	-
Montant	808 215,00 €	869 029,00 €	749 291,00 €
Commission d'instruction	480,00 €	0,00 €	0,00 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,38%	1,35%	1,38%
TEG ¹	1,38%	1,35%	1,38%
Phase d'amortissement			
Durée	60 ans	40 ans	60 ans
Index ²	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,63%	0,60%	0,63%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,63% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Livret A + 0,60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Livret A + 0,63% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	<i>Si DR : de -3 % à 0,50 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A -0,50%</i>	<i>Si DR : de -3 % à 0,50 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A -0,50%</i>	<i>Si DR : de -3 % à 0,50 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A -0,50%</i>

¹L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts sur la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

² A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente lettre d'offre est de 0,75% (Livret A)

Conformément à la réglementation, ces prêts doivent faire l'objet d'une demande de garantie d'emprunt auprès des collectivités locales. Le montage de garantie prévue est le suivant :
Les garanties des prêts indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation

Type de garantie	Dénomination / Désignation	PLS		PLS foncier		CPLS		PLAI	
		Montant garanti(€)	Quotité(%)						
Collectivités locales	METROPOLE DE LYON	561 527,85 €	85	686 982,75 €	85	704 840,40 €	85	656 880,85 €	85
Collectivités locales	COMMUNE DE SAINT GENIS LAVAL	99 093,15 €	15	121 232,25 €	15	124 383,60 €	15	115 920,15 €	15

Type de garantie	Dénomination / Désignation	PLAI foncier		PLUS foncier		PLUS	
		Montant garanti(€)	Quotité (%)	Montant garanti(€)	Quotité (%)	Montant garanti(€)	Quotité (%)
Collectivités locales	MÉTROPOLE DE LYON	382720,15 €	85	636 897,35 €	85	738 674,65 €	85
Collectivités locales	COMMUNE DE SAINT GENIS LAVAL	99 093,15 €	15	121 393,65 €	15	130354,35 €	15

L'ESH ALLIADE HABITAT sollicite donc la garantie de la Ville à hauteur de 15 %, soit 770 916€.

Le solde de 85 % sera garanti par la Métropole de Lyon.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par ALLIADE HABITAT en date du 19 mai 2017,

Vu l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCORDER** la garantie à hauteur de 15% pour le remboursement des emprunts souscrits par ALLIADE HABITAT, soit un montant de 770 916 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition en VEFA de 38 logements aidés sis 42 rue Charles Luizet à Saint-Genis-Laval.

- **S'ENGAGER** à apporter la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière et l'autoriser à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

7 - LOGEMENT

Garantie d'emprunt des prêts pour l'opération de construction de 26 logements en PLAI, PLUS et PLS situés 34 rue Guilloux et sollicitée par la Société ALLIADE HABITAT

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Par deux délibérations du 17 octobre 2017, la Ville accordait à l'unanimité du Conseil sa garantie d'emprunt pour des opérations d'acquisition, de construction et rénovation de logements conventionnés contractés par ALLIADE auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Cette dernière demande à ce que les délibérations précisent explicitement les modalités de révision du taux d'intérêt ainsi que du taux de progressivité des échéances, à savoir que pour chacun des emprunts le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %. Le taux de progressivité des échéances est quant à lui -0,50% si DR de -3% à 0,5%, révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Pour plus de lisibilité et par formalisme juridique, les deux délibérations sont « réécrites » complétées de ces éléments et soumises à nouveau au Conseil municipal.

L'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) ALLIADE HABITAT construit un programme nommé "Le Colibri" de 26 logements aidés au 34 rue Guilloux.

Ce programme a été élaboré parallèlement à la rénovation des 99 logements des Alouettes et prévoit la réalisation de 26 logements sur un ancien parking commun de la résidence qui introduisait de nombreuses nuisances.

Ce programme est réparti en terme de financements en 14 logements PLUS, 8 logements PLAI et 4 logements en PLS.

En date du 06 septembre 2017, ALLIADE sollicite désormais le Conseil municipal pour qu'il lui accorde une garantie à hauteur de 15% du capital emprunté pour la construction de ce programme.

Cet emprunt se fait sous la forme de 6 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques de ces prêts sont les suivantes:

Offre CDC				
Caractéristiques	PLAI	PLAI foncier	PLS	PLS foncier
Enveloppe	-	-	PLSDD 2016	PLSDD 2016
Montant	592 662,00 €	132 144,00 €	531 900,00 €	82 356,00 €
Commission d'instruction	0,00 €	0,00 €	310,00 €	40,00 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,55%	1,21%	1,86%	1,21%
TEG ¹	0,55%	1,21%	1,86%	1,21%
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index ²	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,20%	0,46%	1,11%	0,46%
Taux d'intérêt	Livret A -0,20% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Livret A +0,46% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Livret A + 1,11% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Livret A + 0,46% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle

Profil d'amortissement	Amortissement déduit(intérêts prioritaires)	Amortissement déduit(intérêts prioritaires)	Amortissement déduit(intérêts prioritaires)	Amortissement déduit(intérêts prioritaires)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois	Indemnité forfaitaire 6 mois	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	-0,50% <u>Si DR : de -3 % à 0,50 %</u> <u>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</u>	-0,50% <u>Si DR : de -3 % à 0,50 %</u> <u>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</u>	-0,50% <u>Si DR : de -3 % à 0,50 %</u> <u>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</u>	-0,50% <u>Si DR : de -3 % à 0,50 %</u> <u>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</u>

Offre CDC			
Caractéristiques	PLUS	PLUS foncier	-
Enveloppe	-	-	-
Montant	1 282 223,00 €	255 090,00 €	-
Commission d'instruction	0,00 €	0,00 €	-
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	-
Taux de période	1,35%	1,21%	-
TEG¹	1,35%	1,21%	-
Phase d'amortissement			
Durée	40 ans	60 ans	-
Index²	Livret A	Livret A	-
Marge fixe sur index	0,60%	0,46%	-
Taux d'intérêt	Livret A + 0,60% <u>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</u>	Livret A + 0,46% <u>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</u>	-
Périodicité	Annuelle	Annuelle	-
Profil d'amortissement	Amortissement déduit(intérêts prioritaires)	Amortissement déduit(intérêts prioritaires)	-
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois	Indemnité forfaitaire 6 mois	-
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)	-
Taux de progressivité des échéances	-0,50% <u>Si DR : de -3 % à 0,50 %</u> <u>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</u>	-0,50% <u>Si DR : de -3 % à 0,50 %</u> <u>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</u>	-

¹L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts sur la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

² A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente lettre d'offre est de 0,75% (Livret A)

Conformément à la réglementation, ces prêts doivent faire l'objet d'une demande de garantie d'emprunt auprès des collectivités locales. Le montage de garantie prévue est le suivant :

Les garanties des prêts indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation

		PLUS foncier		PLUS		PLAI foncier		PLAI	
Type de garantie	Dénomination / Désignation	Montant garanti(€)	Quotité (%)						
Collectivités locales	MÉTROPOLE DE LYON	216 826,50 €	85	1 089 889,55 €	85	112 322,40 €	85	503 762,70 €	85
Collectivités locales	COMMUNE DE SAINT GENIS LAVAL	38 263,50 €	15	192 333,45 €	15	19 821,60 €	15	88 899,30 €	15

		PLS foncier		PLS	
Type de garantie	Dénomination / Désignation	Montant garanti(€)	Quotité (%)	Montant garanti(€)	Quotité (%)
Collectivités locales	MÉTROPOLE DE LYON	70 002,60 €	85	452 115,00 €	85
Collectivités locales	COMMUNE DE SAINT GENIS LAVAL	12 353,40 €	15	79 785,00 €	15

L'ESH ALLIADE HABITAT sollicite donc la garantie de la Ville à hauteur de 15%, soit 431 456,25€.

Le solde de 85 % sera garanti par la Métropole de Lyon.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par ALLIADE HABITAT en date du 06 septembre 2017,

Vu l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCORDER** la garantie à hauteur de 15% pour le remboursement des emprunts souscrits par ALLIADE HABITAT, soit un montant de 431 456,25€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 26 logements aidés sis 34 rue Guilloux à Saint-Genis-Laval.
- **S'ENGAGER** à apporter la garantie aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière et l'autoriser à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

B. PIERONI : « Peut-on parler de rénovation de logements lorsque les travaux réalisés vont à l'encontre de la politique énergétique nationale ? En effet, il y a bien un ravalement de façades mais aucune isolation des murs par l'extérieur n'a été effectuée. La Municipalité accorde des subventions et des garanties d'emprunt pour des travaux inutiles et mal conçus pour la plupart mais il est vrai que le petit peuple doit se contenter de dire merci et surtout ne pas constater le gaspillage de l'argent public. Donc pas d'isolation thermique, sauf dans la pièce principale, ni phonique d'ailleurs, et pose de radiateurs électriques très énergivores. Ce sont des logements sociaux aidés, comme se plaît à le dire Monsieur le Maire, donc effectivement loyers moins élevés que dans le parc privé mais l'argent économisé sur ce poste, part chez ENEDIS. Est-ce la bonne solution ? Est-ce réellement ce que nous souhaitons pour nos compatriotes ? Concernant la construction du bâtiment « Le Colibri », qui depuis de longs mois génère d'importantes contraintes et nuisances pour les résidents des « Alouettes », qui peut être assez naïf pour penser que les quelques énergumènes qui traficotaient sur le parking initial ne trouveront pas, si ce n'est déjà fait une solution de remplacement à leurs activités nocturnes ? ».

M. JOBERT-FIORE : « Notre garantie concerne « Le Colibri » et ne concerne en aucun cas l'ancienne résidence qui a été rénovée. Ce n'est pas pour les 99 logements que nous accordons notre garantie ; ce sont pour les 26 nouveaux logements. Concernant la résidence « O'jardins », les premiers locataires arriveront au mois de mai et pour « Le Colibri », ce sera au mois d'août ».

Monsieur le MAIRE : « Les bailleurs sociaux sont soumis aux règles de la RT 2012 et de l'ensemble des règlements de la construction ».

B. PIERONI : « Ce qui est certain, c'est que « Le Colibri » et « O'jardins » sont des constructions récentes, forcément mieux isolées et économes en énergie, ce qui n'est pas le cas des anciens bâtiments ».

Monsieur le MAIRE : « Vous avez même parlé des travaux. Écoutez, Madame PIERONI, c'est un peu comme les ralentisseurs, avez-vous déjà vu qu'on puisse faire des travaux sans dysfonctionnement, que ce soit sur la route, dans votre appartement, dans les immeubles, chez tout un chacun ? On est en train de remplacer une conduite d'eau de 600 mm pour préserver la ressource en eau. Vous ne m'avez pas parlé encore de l'avenue Clemenceau ou des difficultés de circulation. Oui, cela gêne, c'est normal mais cela va permettre de loger des familles dans de bonnes conditions, dans des bâtiments adaptés au sens de la nouvelle réglementation de la RT 2012, y compris avec le référentiel de la constructibilité de la Métropole, donc on va justement dans cette transition énergétique. C'est bien pour cela qu'on fait des efforts notamment à la fois sur ces logements conventionnés, à la fois en subventions et également pour cautionner les emprunts ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

8 - FONCIER

Acquisition des parcelles BE 56 et 57 situées 49 rue Guilloux

Rapporteur : Monsieur Bernard GUEDON

La Commune loue à Madame MICHUT pour un loyer annuel de 20 500 euros un local de 300 m² à destination d'entrepôt pour le service logistique de la Commune. Ce local est situé 49 rue Guilloux à Saint-Genis-Laval, parcelle section BE n° 56 et 57.

Madame MICHUT souhaite vendre ce local et a proposé à la Commune de l'acquérir au prix de 253 000 euros.

Considérant que ce local est indispensable du fait de sa superficie pour stocker l'ensemble du matériel et pour répondre aux différents besoins logistiques de l'ensemble des partenaires de la Commune;

Considérant que le prix proposé est compétitif au regard de la valeur vénale du bien estimée le 17 janvier 2018 par le pôle d'évaluation domaniale à 338 000 euros;

Considérant l'intérêt financier de réaliser cette acquisition qui va permettre de réduire les charges de fonctionnement et dont le retour sur investissement, tous frais induits, est inférieur à 15 ans;

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1311-10 et L.2241-1;

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le principe de l'acquisition par la Commune du bien cadastré sous la référence BE n° 56 et 57 situé au 49 rue Guilloux à Saint-Genis-Laval, pour un prix de 253 000 euros majoré des frais d'acte notarié;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette acquisition dont les actes authentiques et compromis de vente correspondants;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur l'opération 210.

Y.CRUBELLIER : « *En effet, il vaut mieux être propriétaire que locataire surtout quand les loyers vont rembourser le crédit, c'est un transfert de charge acceptable pour la commune. Cependant, je rappellerai mon intervention en commission, il faudrait se poser la question pour notre ville de plus de 20 000 habitants, d'avoir un véritable centre technique digne de ce nom pour notre commune. En effet, je vous rappelle que le matériel est dispersé en plusieurs lieux sur notre commune, ne facilitant pas la tâche des employés et une perte d'efficacité. À quand un véritable projet pour notre commune, réfléchi et étudié ?* »

T.MONNET : « *Vu l'implantation de cette parcelle en pleine zone pavillonnaire, il est surprenant que la propriétaire s'en dessaisisse à si bon compte pour les services techniques de la mairie. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle opportunité. Si des travaux sont envisagés dans le futur, le recyclage des tôles ondulées qui sont probablement en amiante sera d'un coût certain* ».

Monsieur le MAIRE : « Nous avons vu la propriétaire nous a fait cette offre de prix. Ce n'est pas étonnant, c'est ainsi.

Pour répondre à Monsieur CRUBELLIER, c'est un premier pas vers la réalisation d'un centre technique que l'on mettra dans la PPI du prochain mandat. On a une bonne base. Est-ce que ce sera à cet endroit-là, ce n'est pas sûr. C'est une anticipation des dépenses à venir mais aussi des recettes à venir ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

9 - HANDICAP

Rapport annuel 2017 de la Commission Communale d'Accessibilité

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 13 novembre 2017 pour dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports de la commune. Le rapport de la Commission doit être ensuite présenté au Conseil Municipal.

I - Accessibilité des bâtiments communaux

1. Mise en conformité

La mise en conformité suppose à la fois le respect de la réglementation en vigueur et une adaptation de cette réglementation au regard des secteurs (petite enfance, scolaire, sports, culture), de la situation géographique sur la commune, du taux de fréquentation des équipements, de la répartition des coûts sur 9 ans.

Au total, 51 bâtiments sont concernés. Les différentes causes possibles de dérogation au principe d'accessibilité sont liées à :

- des difficultés techniques;
- un souci esthétique pour les bâtiments de France;
- un rapport bénéfice / coût, notamment pour les commerces.

Budget 2017 : 270 000 €

Bâtiments concernés en 2017 :

- **L'école élémentaire Guilloux** : l'installation de l'ascenseur et la mise en conformité des sanitaires à l'étage ont été réalisées durant les vacances de Toussaint 2017. Des sanitaires étaient déjà accessibles au rez-de-chaussée.

Un budget très important a été consacré à cet ascenseur et à des travaux de désamiantage.

- **Des visiophones** sont en cours d'installation au CLESG et au Groupe scolaire Paul Frantz. D'autres ont été installés à l'école élémentaire Mouton et abaissés à l'école élémentaire Guilloux. Au-delà de l'accessibilité, il s'agit d'améliorer la sécurité, notamment par rapport au plan VIGIPRATE.

- À **l'Hôtel de Ville**, une boucle magnétique et un récepteur ont été installés à l'accueil général. Il s'agit d'un équipement portable permettant à une personne malentendante de l'utiliser dans tous les services de la Mairie.

- La **signalétique extérieure** d'accessibilité aux personnes handicapées (Pictogrammes, dessins) sera réalisée par les services de la ville.

2. Salle de spectacle « La Mouche »

Suite à des études réalisées en 2017, la réalisation de travaux, en 2018, permettra la création de sept places accessibles aux personnes à mobilité réduite, contre trois actuellement, ainsi que des places pour les personnes accompagnatrices.

Une rehausse du premier rang est prévue pour un confort visuel amélioré des places PMR.

Les fauteuils seront changés et la circulation sera améliorée par l'agrandissement des zones d'accès et l'installation de rampes et mains courantes.

3. Perspectives 2018

Le budget prévisionnel attribué à l'accessibilité des bâtiments en 2018 est de 130 000 €, sans inclure les travaux de la salle de spectacle de La Mouche.

Les bâtiments concernés sont :

- l'école maternelle A Guilloux, la cantine et les espaces d'accueil périscolaire avec l'installation d'une rampe pour faciliter l'accès. Des sanitaires aux normes seront installés;
- la salle multifonctionnelle des Barolles afin d'améliorer l'accès;
- les autres groupes scolaires pour poursuivre le changement des visiophones.

II - Accessibilité pour les bâtiments n'appartenant pas à la commune

En 2017, sur 230 commerces présents sur le territoire saint-geinois, 2,61 % ont réalisé des travaux de mise en accessibilité et 0,87% ont déposé des demandes de dérogation.

Sur 140 professions libérales, un seul cabinet a réalisé des travaux de mise en accessibilité et déposé simultanément une demande de dérogation.

4 commerces et 2 professions libérales ont déposé leur attestation de conformité.

III - Accessibilité et logements

1. Subvention de la Ville accordée au titre de la convention signée avec SOLIHA

Il s'agit de participer financièrement au maintien à domicile des personnes de + de 65 ans ou en situation de handicap.

Montant de la subvention accordée par la Ville : 259,46 € par foyer

4 foyers ont bénéficié de cette aide en 2017, soit un montant total de 1037,85 €.

Cette subvention intervient dans le cadre d'un plan de financement global et permet de financer des volets roulants, la mise en conformité de sanitaires, etc...

2. État des lieux des logements accessibles sur la commune (recensement réalisé par les bailleurs)

Bailleurs sociaux	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements adaptés	Pourcentage de logements adaptés	Nombre de logements adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements adaptables au fauteuil roulant	Nombre de logements non adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements non adaptables au fauteuil roulant
GRAND LYON HABITAT	621	8 (3 T3 / 3 T4 / 2 T5)	1,29	363	59,00%	197	31,70%
ALLIADE HABITAT	302	3 (2 T2 / 1 T3)	0,99	NC	NC	NC	NC
IMMOBILIERE RHONE-ALPES	45	0	0	NC	NC	NC	NC
SEMCODA	3	0	0	NC	NC	NC	NC
EST METROPOLE HABITAT	77	8 (4 T2 / 4 T3)	10,39	NC	NC	NC	NC
ICF	63	0	0	NC	NC	NC	NC
SCIC HABITAT	56	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Total	1167	19	1,60%	363	31,10%	197	16,90%

Il n'existe pas de nouveaux chiffres pour 2017. Ces derniers restent identiques à ceux de 2016. De nouveaux logements accessibles sont prévus pour 2018.

Il est important de souligner la difficulté pour obtenir des chiffres de la part des bailleurs.

Dans le quartier des Barolles, l'accessibilité a été améliorée suite à l'implantation d'un SESVAD de l'APF.

IV - Accessibilité et transport sur Saint -Genis-Laval

Ligne	Total arrêts	Total arrêts sur la commune	Nombre d'arrêts PMR sur la commune	% accès PMR sur la commune
C10	23	12	11	92 %
78	42	11	8	73 %
S9	30	23	4	17 %
17	39	15	14	93 %
88	15	7	6	86%

Les lignes concernées sont C10, 78, S9, 17, 88.

Un arrêt supplémentaire accessible aux personnes à mobilité réduite a été créé sur la ligne 78, à l'arrêt du Lycée Descartes.

V - Retour sur des situations connues et réponses de la Ville

- Une main-courante a été installée pour favoriser l'accès à la salle Saliste du B612.
- Concernant la présence de poubelles à un arrêt de bus, une demande a été renouvelée auprès de la Métropole.
- La régie ALLIADE a repris la gestion de la Résidence de La Châtaigneraie (il y a plus de 190 logements). La totalité de ces logements sera accessible.
- Les façades de la Résidence Orion vont être réhabilitées. Ces travaux nécessitent le déménagement des résidents. Un travail est en cours entre le Service de la Cohésion Sociale et le bailleur pour trouver des solutions de relogement adaptées. Le relogement devrait se faire sur la Résidence de La Châtaigneraie, au plus tard en janvier 2018. Il est toujours possible de repousser cette date tant que les solutions proposées ne sont pas adaptées.

Autres échanges de la Commission

- La demande d'utiliser le « facile à lire et à comprendre » afin de faciliter l'accessibilité de la compréhension, pour tous, dans les écrits de la Ville (par exemple : édito du Maire, projets...). L'ADAPEI a travaillé sur un fascicule descriptif du « Facile à lire et à comprendre ».

- La commission souligne que les places PMR derrière la médiathèque sont mal situées car assez éloignées de l'entrée de la médiathèque et encore plus du centre ville. De plus, la rampe installée est dangereuse car non sécurisée par un garde-corps. Ces places sont normalement prévues pour la crèche et la médiathèque, et non pas pour le centre ville qui comporte 3 places PMR. Ces difficultés de places et de rampe seront à réétudier.

Plusieurs lieux sont difficiles d'accès :

- 11 route de Vourles : trottoir trop étroit en face de l'Hôpital Henry Gabrielle.
- 16 route de Charly : trottoir trop étroit qui oblige à aller sur la route.

- Rue Louis Archer : trottoir très pentu avec un risque de dérapage.

Selon les situations, la Ville fera remonter les problématiques à la Métropole quand cela relève de sa compétence. Beaucoup de trottoirs sont à modifier. Cependant, la configuration des rues ne permet pas toujours les travaux nécessaires.

L'accessibilité de plusieurs lieux a toutefois été améliorée :

- Rue Clemenceau : l'enfouissement des réseaux électriques a amélioré le revêtement des trottoirs.
- Vers le site du Tremplin, les trottoirs et passages piétons ont été améliorés.
- Les travaux rue Froide ont été réalisés et l'accessibilité a été adaptée vers l'église. Ces travaux ont été possibles car l'église appartient à la Commune. Normalement, les travaux de voiries incombent à la Métropole.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 de la Commission Communale d'Accessibilité.

S.PATAUD : « On tenait à saluer le travail de qualité qui a été mené pour favoriser et garantir l'accès et une meilleure qualité de vie aux personnes en situation de handicap ».

Monsieur le MAIRE : « La modestie de Madame ROTIVEL sera sauvée. Je voudrais dire que la Ville, ces dernières années, s'est très largement engagée sur la prise en compte du handicap. On l'a vu d'ailleurs quand on a fait l'ADAP', c'est-à-dire qu'on avait déjà fait un certain nombre de choses. Madame ROTIVEL, vous pouvez rappeler la note totale ? »

P.ROTIVEL : « 1,7 millions d'euros ».

Monsieur le MAIRE : « Sur neuf ans. Donc on respecte ce calendrier avec des obligations tous les trois ans. On voudrait également signaler l'engagement du CCAS et de Madame BONTOUX sur ces aspects car il y a aussi du personnel qui s'occupe du handicap. On avait des actions qui avaient anticipé effectivement l'ADAP'. Comme pour la réduction des finances locales, on avait anticipé les choses, donc c'est bien de les anticiper. Tout n'est pas forcément lisible sur l'ADAP'; c'est un peu comme la TEOM. C'est intégré à d'autres opérations (centre social et autres) et donc la lisibilité n'est pas forcément évidente notamment sur les montants engagés et les montants consommés, néanmoins on atteindra les 1,7 millions même s'il y a quelques efforts en interne pour diminuer le coût puisqu'on essaie de réaliser les travaux nous-mêmes. Je voulais le souligner. Merci. On essaie de faire au mieux dans ce domaine-là qui n'est pas toujours très simple, quand même, compte tenu de la configuration de certains bâtiments ou de la configuration de certaines rues de notre ville ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL PREND ACTE DE CE RAPPORT -

10 - ENSEIGNEMENT

Organisation scolaire 2018-2019 et modification du PEDT

Rapporteur : Monsieur Yves DELAGOUTTE

Le Conseil municipal du 09 janvier 2014, après une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a arrêté l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires publiques sur 4,5 jours avec le mercredi matin comme suit :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - écoles maternelles et élémentaires Bergier/Mouton et Guilloux : 8h30/12h - 14h/15h45
 - école maternelle et élémentaire Paul Frantz : 8h30/11h45 - 13h45/15h45

- Le mercredi pour toutes les écoles : 8h30/11h30

La Ville de Saint-Genis-Laval a alors saisi l'opportunité de ces nouveaux rythmes scolaires pour proposer aux enfants un parcours éducatif de qualité visant à l'épanouissement de l'enfant.

Ainsi, depuis la rentrée 2014, étaient proposés aux élèves des écoles publiques après le temps scolaire :

- un temps de loisirs avec des projets d'activités à partir de 15h45 jusqu'à 16h45, encadré par les ATSEM pour les maternelles;
- en élémentaire, il a été réfléchi à l'organisation du temps de l'enfant au-delà de 15h45 avec pour chaque jour de la semaine trois possibilités offertes jusqu'à 16h45 et/ou 17h30 :
 - « Temps de loisirs » de 15h45 à 16h45 ou 17h30;
 - « Temps d'ateliers découverte » (TAP) de 15h45 à 16h45 ou de 15h45 à 17h30 assurés par des associations partenaires ou services municipaux;
 - « Je fais mes leçons » de 15h45 à 16h45.

Sur l'année scolaire 2016-2017, 113 TAP par semaine (plus de 700 TAP sur l'année) sur 40 disciplines différentes ont été proposés par plus de 30 intervenants associatifs ou municipaux. Environ 1050 enfants différents en ont bénéficié.

Lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en 2014, la Ville de Saint-Genis-Laval a acté sa volonté de structurer sa politique éducative en signant avec l'État le premier Projet Éducatif de Territoire (PEDT). L'ambition de la Ville est en effet de donner sens et cohérence aux diverses actions proposées par les services municipaux et les associations, que ce soit pendant et hors temps scolaire.

C'est pourquoi, en 2017, la convention relative à la mise en place de ce PEDT arrivant à son terme, la Ville a souhaité poursuivre son engagement au-delà des rythmes scolaires, et proposer à chacun un parcours dès son inscription en structure petite enfance, puis à l'école et autour de l'école, pendant les vacances et par extension au collège voire au lycée.

Ainsi par délibération du 17 octobre 2017, la Ville renouvelait son Projet Éducatif de Territoire jusqu'en 2020.

Aujourd'hui, le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques autorise des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours.

Ainsi, comme elle l'avait fait en 2013, la Ville a souhaité réaliser une large concertation auprès des familles, des enseignants, des associations et partenaires intervenant sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), des élus du Conseil Municipal d'Enfants, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale et des personnels municipaux concernés.

Au vu des résultats de cette concertation et particulièrement ceux relatifs au questionnaire adressé aux parents en novembre 2017 (56 % pour un retour à quatre jours sur 90 % de réponses), le Comité de Pilotage réuni le 8 février 2018, puis les Conseils d'Écoles ont donné un avis favorable à un retour à quatre jours d'école (lundi/mardi/jeudi/vendredi). La Ville, tout en reconnaissant le choix majoritaire des familles, des enseignants et des Conseils d'École, a noté l'intérêt des familles et enfants pour les activités, lors du questionnaire de satisfaction. Aussi, convaincue de l'ouverture d'esprit que procurent les ateliers, la Ville souhaite poursuivre le projet de parcours éducatif pour les enfants scolarisés.

Ainsi, les Conseils d'École ont approuvé le retour à quatre jours :

- en maternelle : un retour à domicile ou dans une structure périscolaire d'accueil dès 16h15;
- en élémentaire, un maintien des propositions suivantes de 16h30 à 17h30 :
 - temps de loisirs : « Je m'amuse »
 - temps d'ateliers découverte : TAP assurés par les partenaires associatifs
 - études surveillées : « Je fais mes leçons ».

Il est donc proposé les horaires scolaires harmonisés entre tous les établissements scolaires, à savoir 8h30 - 11h45 / 13h45 - 16h30.

Cette organisation sera transmise à l'inspection d'Académie qui en arrêtera les modalités pour la rentrée 2018/2019.

Par ailleurs, le changement de rythme scolaire rend le précédent PEDT caduc.

De fait, si la Ville souhaite maintenir en cohérence les interventions des acteurs éducatifs sur la tranche des 0 - 17 ans pour favoriser le parcours éducatif de chaque enfant, il est nécessaire de modifier le précédent PEDT au vu des nouvelles organisations scolaires primaires. Les autres dispositions de ce document restent inchangées.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'organisation de la semaine scolaire telle que présentée ci-dessus;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les différents porteurs de projets des ateliers organisés dans le cadre de l'élémentaire;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation de la Ville aux différents porteurs de projets;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions en lien avec les activités mises en œuvre;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à modifier et à signer le Projet Éducatif de Territoire de la Ville de Saint-Genis-Laval joint en annexe;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à modifier en conséquence le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires.

S.PATAUD : « Comme nous l'avons souvent rappelé dans le cadre du rythme chrono-biologique des enfants, en particulier des élèves scolarisés en cycle 1 et cycle 2, nous nous réjouissons qu'à la rentrée prochaine les Saint-Genois iront à l'école quatre jours par semaine.

Par ailleurs, nous avons toujours souligné la richesse des activités proposées lors des TAP en partenariat avec le tissu associatif saint-genois. Nous sommes donc entièrement satisfaits que non seulement les élèves seront placés dans de bonnes conditions d'apprentissage mais qu'ils pourront également profiter d'activités diversifiées, enrichissantes d'un point de vue culturel, favorisant également les compétences reconnues dans les activités sportives, toujours dans un souci d'un enrichissement et d'épanouissement personnel pour l'enfant.

Nous remercions également l'équipe de la majorité de nous avoir invités au mois de février à prendre connaissance du projet établi ».

T.MONNET : « Nous estimons n'avoir pas été associés à la concertation. Lorsque vous nous avez conviés à une réunion d'information à la date du 15 février, celle-ci nous a été proposée trois jours plus tôt; le délai était trop court pour nous désengager de nos obligations. Au final, la formule retenue est un deal entre les deux solutions possibles, à savoir le retour à la semaine de quatre jours et en même temps le maintien d'un temps d'activités périscolaires. N'ayant pas eu les informations nécessaires pour juger du bien-fondé de ce choix, nous nous abstenons ».

Y.DELAGOUTTE : « Effectivement, vous dites que vous n'avez pas été associés. Dans le cadre de la concertation que nous avons menée, on a associé vraiment tous les acteurs qui étaient présents à cette concertation dans ce comité de pilotage que l'on a mis en œuvre depuis déjà quatre ans. Il y a des représentants qui sont les représentants des enseignants, les représentants des parents d'élèves, les représentants des associations, les DDEN sont là ... On a continué ce travail avec eux et je pense qu'on a réussi ... Vous dites un deal. Je pense qu'on a quand même concerté, qu'on s'est concerté et on a regardé l'intérêt de l'enfant au bout du compte. Nous n'avons pas eu les retours que nous attendions de l'Éducation nationale sur le bien fondé. On a bien regardé également les quatre jours et demi. Les parents se sont plaints également de la fatigue de l'enfant ... On a tenu compte de tout ce que nous avons entendu, de tous nos partenaires. Voilà ce qu'on peut dire sur cette concertation ».

Monsieur le MAIRE : « Monsieur MONNET, j'avais souhaité vous donner les informations. Effectivement il fallait que cela arrive suffisamment en amont de la commission et des conseils d'écoles. Le délai était court, certes, mais certains ont pu se libérer. Je comprends que vous ayez des difficultés pour vous libérer. Toutefois, même quand on vous prévient très à l'avance, vous n'êtes pas forcément très disponible non plus. On essaie de faire au mieux. Si cela ne convient pas, cela ne conviendra jamais je pense mais bon tant pis, on fera quand même et on continuera à essayer de vous donner des informations. Ce que je voulais dire sur ce sujet c'est que la Ville n'a pas voulu faire qu'une entrée économique; et on n'a pas choisi la solution la plus économique. Globalement, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, on a souhaité maintenir effectivement des TAP parce que cela nous semblait une ouverture importante sur le monde, c'est ce qu'on appelle le parcours éducatif croisé. Il est à la fois avec les temps périscolaires mais il est aussi - et on l'oublie souvent - en intra-scolaire avec le B612, avec La Mouche. Il y a de multiples interventions. On a choisi non pas un deal mais de garder l'essentiel du positif de la réforme des rythmes scolaires qui ont été mis en place durant trois ans. On n'a pas pu avoir un recul suffisant de ces trois ans, c'était un petit peu court mais les choses sont ainsi faites. Je comprends aussi des petites communes plus rurales avec de grandes difficultés de moyens financiers. On a essayé aussi dans cette décision d'écouter l'ensemble des partenaires. Je sais que certains - les élus ont reçu un courrier - souhaitaient un maintien à quatre jours et demi; j'en comprends les motivations puisqu'il y avait des avantages que le monde enseignant n'avait pas perçus tels qu'on a pu le voir au COPIL, quoique pas tous les enseignants parce qu'il ne faut pas faire de généralités notamment pour des enfants dont les parents étaient moins ouverts sur le monde extérieur : il y avait des avantages à avoir des temps significatifs sur les activités extra-scolaires. À un moment donné il faut choisir, c'est la responsabilité des élus, on a tranché en conscience en gardant quand même l'essentiel, un peu comme ce que dit Madame PATAUD, de l'ouverture sur le monde. C'est l'ouverture à la culture, vous avez dit, mais pas seulement. On parlait tout à l'heure du tri mais c'est aussi le développement durable, l'expression artistique, la vidéo, la culture au sens large du terme (on peut reprendre ce terme). On a essayé d'être aussi innovant que nous l'avions été pour les rythmes scolaires. On ne va pas, pour ceux qui pourraient le penser, faire des économies importantes : cela coûtera et il y a un résiduel à la Ville, et on assume ce choix de dépenses pour nos enfants. Nous le faisons également sur les bourses municipales des jeunes, quand on a soutenu les jeunes du lycée Descartes dans leur projet Météogyre; dans les collèges aussi il y a des actions communes avec le cinéma. On essaie d'être dans cette dynamique d'ouverture sur le monde. Je voulais vous amener ces quelques éléments avant de passer au vote si vous en êtes d'accord. Je voulais signaler pour cette délibération n° 10 l'arrivée de Madame PICHÉRIOT et de Madame DAUTREY ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2

Abstentions

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

11 - CULTURE

Approbation de la déclaration de coopération culturelle

Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX

La Ville de Saint-Genis-Laval est engagée depuis de nombreuses années afin de rendre la Culture accessible à tous ses habitants grâce notamment à ses équipements et événements culturels municipaux. La Ville s'attache à approcher tous les publics en prenant en compte les différents quartiers. Les actions culturelles et artistiques qui contribuent à la cohésion sociale et au développement des territoires prioritaires en politique de la Ville s'inscrivent dans les enjeux contemporains permettant de prendre en compte les diversités de nos concitoyens et de favoriser le « vivre ensemble ».

Afin d'avancer aussi dans cette voie, Lyon a mis en place depuis 2004 une « Déclaration de coopération culturelle ». Cette dernière formalise les engagements pris par 21 des principaux équipements culturels de la Ville de Lyon afin de développer leurs actions en direction des publics et des territoires prioritaires lyonnais. Il s'agit pour ces équipements, dans le respect de leurs missions premières, de développer de façon volontariste des démarches adaptées pour aller à la rencontre des publics et des territoires, en particulier en politique de la ville, et de développer des projets participatifs valorisant la mixité et la diversité culturelle.

Cette démarche de coopération culturelle, soutenue par l'État (DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région et la Métropole, s'étend maintenant à 20 villes de l'agglomération et au Grand Parc de Miribel-Jonage.

Si elle concerne les communes et leurs équipements, elle fédère également un réseau d'institutions, d'événements lyonnais tels le Musée des Confluences, les Biennales de la Danse et d'Art contemporain, le Festival Lumière, les Nuits de Fourvière, les Archives départementales et métropolitaines, le Musée Gallo-Romain, les Journées européennes du patrimoine ...

Les Villes ont alors réfléchi à une « charte », adaptée aux spécificités de leur territoire, et défendant les mêmes convictions pouvant constituer un document d'information et de travail pour les acteurs associatifs, sociaux, éducatifs, culturels, artistiques et de la politique de la ville.

Par la Déclaration de coopération culturelle de l'agglomération lyonnaise, les signataires (Métropole, DRAC, Région et les 20 communes, le Grand Parc de Miribel-Jonage), s'engagent dans le cadre de leurs compétences respectives et de manière coordonnée à :

- à mobiliser les établissements de leur territoire (communes) et événements culturels (Grand Lyon et / ou communes) porteurs de missions de services publics pour favoriser les démarches de développement culturel visant à « aller vers » les publics et les territoires prioritaires de la politique de la ville;
- favoriser la coopération des établissements culturels autour de cet objectif, ceci dans le respect de leurs missions premières dans toutes leurs diversités.

Au regard de la politique culturelle développée depuis plusieurs années à Saint-Genis-Laval, une politique « hors les murs », co-constituée pour certains événements, co-développée avec la cohésion sociale et les quartiers pour d'autres, s'associe à cette démarche et conforte les axes de travail de la collectivité.

En effet, depuis plusieurs années, le service Cohésion sociale/Politique de la Ville et La Mouche travaillent conjointement sur des projets spécifiques de Culture dans les quartiers prioritaires des Collonges et des Barolles. Ces projets suivent cette même idée que l'art est un moteur de cohésion sociale et urbaine, qui permet la rencontre et le dialogue et qui est source de développement et d'émancipation personnelle.

De même, cela s'inscrit pleinement en cohérence avec la *Proposition 20* du Pacte de Cohérence Métropolitain « développement des coopérations en matière de politique culturelle ». En effet, cette proposition vise à proposer aux Communes de s'inscrire dans une démarche de partage des moyens, d'expériences et d'initiatives conjointes en matière de politique culturelle, de rationalisation et d'enrichissement de l'offre. Ainsi, la Commune de Saint-Genis-Laval a souhaité naturellement s'associer à cette Déclaration métropolitaine de coopération culturelle.

À travers la charte de coopération culturelle (la déclinaison locale de la Déclaration de coopération culturelle), la Ville de Saint-Genis-Laval souhaite :

- s'inscrire activement dans le paysage de l'agglomération pour gagner en visibilité notamment auprès des institutions État - Région - Métropole, tisser des liens entre les territoires et avec les "grands" équipements et événements culturels de l'agglomération;
- valoriser et renforcer les actions existantes;
- renforcer, renouveler la dynamique partenariale et les initiatives;
- développer la transversalité et la collaboration entre le service politique de la Ville et le secteur culturel.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Déclaration métropolitaine de coopération culturelle 2017-2020 et tout document afférent.

Monsieur le MAIRE : « *Je rappellerai simplement qu'on a déjà des partenariats dans le cadre du festival Lumières, de la biennale de la danse ... On est déjà dans cette dynamique-là* ».

T.MONNET : « À travers la charte de coopération culturelle, la Ville de Saint-Genis-Laval souhaite : s'inscrire activement dans le paysage de l'agglomération pour gagner en visibilité notamment auprès des institutions État, Région, Métropole, tisser des liens entre les territoires et avec les "grands" équipements et événements culturels de l'agglomération; valoriser et renforcer les actions existantes; renforcer, renouveler le dynamisme partenarial et les initiatives; développer la transversalité et la collaboration entre le service politique de la Ville et le secteur culturel.

Enfinement tous ces souhaits se retrouvent dans les actions menées actuellement par le CADEC, comme quoi, il n'y a pas toujours nécessité d'aller voir ailleurs pour obtenir des réponses ! Bien sûr, la Ville travaillera avec les grands équipements et événements culturels de l'agglomération à une autre échelle que celle du CADEC; c'est une piste qu'elle avait, fut un temps, proposée mais au final, ce qui est rassurant, c'est que la Ville et le CADEC, main dans la main, même combat !

Sinon, une déclaration de coopération culturelle, qui plus est, métropolitaine, ne peut être que belle et attirante ! Lorsque je lis : « Ensemble, il s'agit de continuer à inventer au cœur de la Métropole lyonnaise la voie pour une politique culturelle ouverte à la démocratie, au développement et à la solidarité, et poursuivre ainsi la politique de rénovation urbaine nourrie de culture et d'art inscrite dans le développement de la cité ». C'est beau comme du Verlaine ! Mais attention, derrière ce vernis, derrière ces belles paroles, il doit y avoir du concret, du visible, du chiffrable ! ».

F.TIRTIAUX : « Monsieur MONNET, j'avoue être un peu perplexe par rapport à votre sens de l'humour un peu déplacé dans la mesure où il me semble que vous paraissez perdre espoir sur les bienfaits de l'art et de la culture, ce qui me paraît relativement étonnant de votre part. Bien évidemment que le CADEC a ce rôle à jouer puisque l'enjeu est tout à fait le même, si ce n'est que c'est à une autre échelle et que chacun à notre niveau nous avons tout intérêt à essayer d'ouvrir les horizons et l'épanouissement de chacun des citoyens. J'aime à revenir à cette phrase qui est mentionnée dans cette coopération culturelle et je ne peux pas m'empêcher de vous la lire parce qu'elle a toute son importance. Vous savez qu'en signant cette coopération on reconnaît que l'art est un moteur de cohésion sociale et urbaine qui permet la rencontre et le dialogue, qui est source de développement et d'émancipation personnelle. J'espère qu'on continuera à y croire parce que pour moi cela paraît vital. Merci ».

Monsieur le MAIRE : « Merci Madame TIRTIAUX de votre enthousiasme et de remettre effectivement les perspectives là où elles doivent être. On n'est pas local, on est métropolitain sur la culture de l'ensemble de la Métropole lyonnaise; cela dépasse un peu le cadre de notre clocher ».

P.ROTIVEL : « Ce qui est à défendre est l'action en coopération que nous menons entre les deux services. C'est une institutionnalisation; cela nous permettra d'aller plus loin et ensemble, on va plus vite, on va plus loin, donc nous sommes ravis de cette coopération.

Monsieur MONNET, concernant les propos que vous avez tenus, ils ont tirés directement - je les ai reconnus - de la déclaration de coopération culturelle. Effectivement ce sont des mots qui paraissent beaux, gentils, bien faits mais cela correspond aussi à des actions qu'on fait sur le terrain. Je parle sous couvert de Monsieur GUOUGUENI et de Madame TIRTIAUX; ce sont des choses concrètes, qu'on fait sur le terrain pour améliorer l'accès à la culture de chacun et nous sommes là pour cela, pour nous battre pour le vivre ensemble, pour que tout le monde puisse avoir un accès à la culture et c'est pour cela que nous estimons intéressant de signer cette charte de coopération culturelle ».

Monsieur le MAIRE : « Monsieur MONNET, je vous rappellerai qu'il y a une politique culturelle de la ville aussi qui a toute son importance ».

T.MONNET : « Vous avez l'impression que je renie tout ce que j'ai pu dire jusqu'à présent par rapport à la culture. À quel moment est-ce que j'ai dit que je reniais quoi que ce soit, que je ne croyais plus en les valeurs ? J'ai, à de nombreuses reprises, mis en valeur le programme et le projet culturel de notre ville depuis ces deux derniers mandats. J'en reparlerai plus tard dans d'autres interventions. Au contraire, j'ai toujours mis en avant le fait que vous faisiez un très bon travail. Simplement attention, vous n'êtes pas seuls : il faut savoir aussi parfois mettre en valeur les autres structures qui ne sont peut-être pas toutes aussi prestigieuses que celles portées par la municipalité en direct. Il y a des structures qu'il faut savoir aussi reconnaître, remercier parfois et mettre en avant. Ce qui n'est pas le cas. Quand je dis que c'était beau comme du Verlaine, quand vous faites lire cela à des gens qui ne croient pas trop à la culture ou qui sont un peu, je dirais, cahin-caha, ben oui, ce sont de belles paroles, c'est de la prise de tête pour faire court. De concret, qu'est-ce qu'il y a derrière ces paroles ? C'est pour cela que je dis attention aux belles paroles; ce n'est pas tout de les énoncer. Il faut que derrière il y ait des réalisations et je sais, nous savons, qu'il y a des réalisations : on ne les nie pas. Simplement je trouve que parfois ces paroles très belles, très sucrées, finalement, il y a tout et rien derrière, cela ne veut rien dire ».

M. GUOUGUENI : « J'ai comme l'impression, Monsieur MONNET, que vous n'avez pas compris le dispositif et cela métonne un peu puisque vous parlez de plusieurs choses. Je vais en prendre au moins deux : la première, vous évoquez la question de non valorisation du tissu associatif ou de nos partenaires, nos acteurs. Je vous rappelle, puisque vous êtes convié à toutes nos programmations de la politique de la ville, que ces actions sont portées par des structures associatives de la ville et elles sont valorisées à ce titre-là, à la fois sur des bilans, sur des validations en termes de programmation au niveau de la région, de la commune, de la Métropole et de l'État.

Ensuite, vous avez évoqué la question du CADEC qui de mon point de vue en termes de lecture était en mauvaise position. Encore une fois, je crois que vous n'avez pas compris le dispositif. Le dispositif, c'est ni plus ni moins qu'une réflexion qui a été portée par les institutions, qui ne remet pas en cause la qualité du travail portée par les structures associatives sans lesquelles nous ne ferions rien. En disant cela je les valorise d'autant plus. C'est une action dans laquelle on donne une orientation politique et à travers cette orientation politique, jusqu'à concurrence l'orientation politique est donnée quand même par les institutions en ce qui concerne cette déclinaison de la charte culturelle. Après, bien entendu, il va falloir la mettre en pratique et là, pour le coup, ce sont effectivement les acteurs de terrain qui ont cette expertise-là qui vont les porter ».

F. TIRTIAUX : « En fait, dans cette charte, il est bien question de valeurs, et ce qui est important ici, c'est qu'on est tous d'accord de les partager. Je suis bien d'accord avec vous que ce sont des termes plutôt abstraits et certainement très difficilement communicables aux personnes qui pourraient être concernées. Par contre, être sûr dès le départ qu'on soit d'accord sur les valeurs qui sont à partager, cela nous paraît absolument indispensable. C'est pour cette raison que l'on veut signer cette charte. Ce qu'on n'a peut-être pas bien saisi, c'est que cela va changer complètement la façon dont on travaille ensemble, c'est-à-dire que jusqu'à présent, on menait énormément d'actions - c'est évident, concrètement, comme disent Monsieur GUOUGUENI et Pascale ROTIVEL - il y a énormément et on concerte mais ce qu'on propose en signant cette charte est de le faire encore bien plus en amont et se concerter avant même que les actions ne soient lancées de façon à ce qu'il y ait une mutualisation, une rationalisation la plus cohérente possible. Il est cependant évident que sur le terrain, depuis des années, d'ailleurs ce qui apparaît dans la délibération, on le fait ».

T. MONNET : « Vous n'avez pas compris effectivement mon intervention. Je ne vais pas dire que c'était trop subtil mais il y avait derrière ... En fait, si vous voulez, j'ai simplement repris les termes qui sont dans la délibération et je les ai recités comme également Madame TIRTIAUX les avait recités pour dire que tous ces points finalement qui sont énumérés s'inscrivent activement dans le paysage ... etc ... Ce sont des choses qui existent déjà. C'était simplement pour pointer du doigt, en accentuant sur le fait que je parlais du CADEC, qu'actuellement le CADEC est, je pense, remis en cause et que c'était un clin d'œil sur le travail que menait le CADEC et l'avis que j'avais concernant le fait qu'elle ne soit pas assez mise en avant. Monsieur GUOUGUENI, oui je l'ai comprise. J'ai l'air bourru comme cela mais je l'ai lue de A à Z et j'ai bien compris ce que c'était ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

12 - FINANCES

Convention portant offre de concours avec GRAND LYON HABITAT pour les travaux du RAM des Collonges
Rapporteur : Madame Agnès JAGET

L'Établissement d'Accueil Jeunes Enfants (EAJE) Roule-Virou, structure associative, est locataire d'un local appartenant à GRAND LYON HABITAT situé 212 chemin du Grand Revoyet dans le quartier des Collonges à Saint-Genis-Laval. En 2007, la structure associative a reçu un agrément de la PMI pour accueillir 18 enfants. Toutefois, au regard de l'état des locaux, cet agrément a été diminué en 2016 sur le temps méridien à 13 berceaux.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la Commune a cherché une solution pour pérenniser et maintenir la structure dans le quartier, voire accroître la capacité d'accueil.

Il apparaît que les locaux de la Commune accueillant actuellement le RAM des Collonges au sein du Pôle de Services Publics sis 12 place des Collonges ont une surface d'environ 280 m² et seraient tout à fait adaptés pour l'accueil d'un EAJE de 27 enfants, soit + 9 nouvelles places.

Cette solution implique néanmoins de trouver d'autres locaux sur le secteur, adaptés à l'activité du RAM des Collonges. Aussi, dans le cadre de la requalification du quartier en politique de la ville, d'autres locaux d'environ 150m² situés au 12 place des Collonges seront aménagés et mis aux normes.

La Commune assurant la maîtrise d'ouvrage réalisera consécutivement les travaux relatifs à ces deux opérations qui valorisent le quartier et l'ensemble des biens immobiliers des propriétaires, notamment GRAND LYON HABITAT.

À ce titre, conscient de l'enjeu de requalification général et ainsi de l'intérêt que présente cette opération pour son patrimoine, GRAND LYON HABITAT a proposé de participer en numéraire à ce projet pour un montant de 39 528,83 euros (montant des travaux du lot menuiseries extérieures).

Afin de permettre cette participation financière de GRAND LYON HABITAT, il convient de conclure une convention valant offre de concours. Ce dispositif se définit comme une offre d'une personne, publique ou privée, d'apporter une contribution matérielle ou financière (volontaire et gratuite) à des travaux publics, parce qu'elle trouve un intérêt à leur réalisation.

Mesdames, Messieurs,

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir,

- **ACCEPTER** l'offre de concours présentée par GRAND LYON HABITAT;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche en vue d'obtenir des subventions au titre de l'opération;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention portant offre de concours, les éventuels avenants s'y rapportant, ainsi que tout document utile pour la réalisation ou le financement de ce projet.

T.MONNET : « Madame JAGET, nous n'avons pas la même délibération ! Vous avez cité deux fois des surfaces qu'on n'a pas dans notre délibération. Dans un premier temps, vous avez indiqué que le RAM avait une surface d'environ 150 m² alors que nous, on a 280; ensuite, vous parlez d'autres locaux dans le cadre de la requalification du quartier en politique de la ville : 280 alors que c'est 150. Donc je ne sais pas quels sont les bons chiffres. C'est juste pour rétablir ce petit problème.

Sinon, simplement pour dire qu'on a eu en commission des échanges fort intéressants avec Monsieur GUOUGUENI et d'autres personnes. Pour faire le point un peu de ce qui a été dit, et c'était simplement une constatation, nous notons que des travaux seront réalisés pour déménager le Relais Assistantes Maternelles (RAM) dans l'une des coursives de la grande barre des Collonges, que la structure Roule-Virou récupérera les actuels locaux du RAM, après des travaux d'aménagement spécifiques, qu'enfin, le Secours Populaire récupérera peut-être le local actuel de Roule-Virou. En commission il nous a été spécifié que ce jeu de chaises musicales - ce n'est pas péjoratif - s'effectuerait d'ici fin 2019 : pouvez-vous le confirmer puisqu'il nous avait été dit qu'on aurait un certain nombre de confirmations concernant ce Conseil municipal ? Pouvez-vous également nous donner le montant des travaux d'aménagement des trois nouvelles affectations du RAM, de Roule-Virou et du Secours Populaire ?

Enfin lorsque l'îlot Guilloux sera réalisé d'ici cinq ans, Roule-Virou redéménagera une seconde fois pour y intégrer ses locaux définitifs, libérant ainsi un espace de 280 m² qui sera alors affecté à une autre structure. Finalement, tous ces aménagements successifs vont engendrer de nombreux frais dont on aurait pu limiter le montant si l'état des locaux de Roule-Virou avait été suffisant pour conserver un agrément de 18 enfants. Enfin, on voulait quand même remercier le geste pas seulement symbolique de Grand Lyon Habitat concernant sa participation à hauteur de pratiquement 40 000 euros. Merci ».

A.JAGET : « Les 150 m² concernent le RAM et il y a 30 m² pour les bureaux de la PMI, donc comme vous savez bien compter, cela fait 180 m². 280 est une faute de frappe qu'il y a eu sur le premier projet de délibération. Ensuite, concernant Roule-Virou, je ne sais pas qui vous a dit qu'ils allaient redéménager après. Le pôle Guilloux n'est pas encore sorti de terre et il peut y avoir d'autres projets qui d'ici là sortiront aussi de terre; on n'a jamais dit que Roule-Virou allait déménager à nouveau. C'était un projet au départ de pouvoir faire attendre Roule-Virou, qui ne peut plus attendre du fait de l'état des lieux et aussi de la réduction étant donné que pendant le temps de repas seules 13 places sont possibles, ce n'est pas dû à l'état des lieux, c'est dû à la surface. Les normes de PMI sont très strictes et jusqu'à maintenant Roule-

Virou n'offrait pas de repas à tous les enfants. Le problème est que la CAF nous pénalise depuis peu lorsqu'on n'offre pas la possibilité de repas à tous les enfants. C'est pour cela que ce n'est pas dû à l'état des locaux mais c'est dû à la surface : le fait de n'avoir que 30 m² pour 13 repas. On peut aussi vous faire des délibérations de 25 pages mais c'est un résumé. C'est cela qui fait que Roule-Virou va déménager au plus vite de façon à fonctionner de mieux en mieux, ce qui nous permet quand même d'avoir neuf places supplémentaires dont on aura grand besoin puisqu'encore aujourd'hui j'ai refusé vingt places en crèche ».

T.MONNET : « Vous n'avez répondu que partiellement à mes quelques petites questions. Je vous les repose : on nous a dit que ces remplacements - ces chaises musicales, pour faire court - s'effectueraient d'ici fin 2019. Est-ce que vous pouvez le confirmer ? Est-ce que vous avez un montant des travaux d'aménagement de tous ces transferts d'une surface à l'autre et pouvez-vous confirmer ce qui nous a été annoncé, pas de manière officielle, peu importe, que le Secours populaire allait bientôt pouvoir éventuellement récupérer les locaux de Roule-Virou lorsque ceux-ci les auront quittés. Merci ».

Monsieur le MAIRE : « Je voudrais d'abord resituer les équipements que nous faisons dans le quartier des Collonges d'une manière plus globale. C'est la politique de la Ville en direction des quartiers comme celui des Barolles ou du centre ville ou du plateau. On a effectivement fait le choix d'accompagner. Pour vous dire les choses, votre ton un peu moqueur tout à l'heure sur la culture est peut-être ce qui a entraîné des réactions ou des incompréhensions. Présenter cela comme une course paraît un peu restrictif et péjoratif parce que les aménagements de la barre concernent essentiellement l'ensemble des rez-de-chaussée destinés à accueillir de futures activités. Ce n'est pas une course, ce sont des locaux avec des fenêtres et un équipement adapté. Donc déjà les mots ont leur importance. Dans ce quartier on essaie effectivement d'avoir des services. Cela a été le cas du Pôle Services Publics et là on est en train aussi d'aménager le quartier des Collonges pour l'ensemble de sa population et pour l'ensemble des Saint-Genois puisqu'on ouvre très largement les équipements de ce quartier à l'ensemble de la ville. On a souhaité, parce qu'on s'y est engagé aussi, augmenter les places en crèche. L'accueil des familles est un engagement de notre contrat municipal et nous pouvons lors de cette opération le faire. Vous auriez d'ailleurs pu rajouter que suite à votre grande intervention sur le Secours populaire il ne pleut plus dans leurs locaux puisque GLH a fait des travaux d'étanchéité de la dalle et a trouvé ainsi une fuite. J'ai rencontré régulièrement les responsables du Secours populaire qui sont tout à fait en accord avec les perspectives qu'on leur donne. Le RAM sera installé en pied d'immeuble, ce qui donnera du mouvement, de la présence d'adultes et de familles, ce qui est une bonne chose. Le RAM sera transformé en crèche avec une augmentation de capacité, ce que nous souhaitons faire et cela sera réalisé; le Secours populaire utilisera ensuite les locaux de Roule-Virou. Madame JAGET vous a expliqué que ce n'est pas seulement un problème d'entretien des locaux, c'est aussi un problème de surface. L'environnement, c'est un peu compliqué, un peu contraint en pied d'immeuble car il y a assez peu d'espace. Le déroulement des travaux : le RAM, c'est environ 340 000 euros avec des recettes CAF 50 000 euros, 40 000 euros de GLH. On essaie aussi à chaque opération de trouver des subventions. C'est un travail à la fois du maire mais aussi des adjoints qui pilotent ces opérations. Le déplacement de Roule-Virou, c'est environ 20 000 euros parce que cela demande une adaptation des locaux actuels. Pour le Secours populaire, c'est à la marge puisque c'est une redistribution des locaux intérieurs qui sera prise en compte normalement par le Secours populaire. On en a discuté très largement avec eux, on concerta, on écoute, on fait des propositions, on est dans cette dynamique-là sur ce quartier. Sur le pôle Guilloux que vous avez évoqué, ce n'est pas qu'un pôle Enfance. C'est aussi l'aménagement d'un espace public très large en cœur de quartier ; c'est une reconfiguration de l'école. Cela fera aussi partie de la requalification du quartier beaucoup plus largement que quelques places en crèche. Comme vous dites, on aurait pu attendre, cela va faire des déménagements. Non ! On a une volonté très forte sur ce quartier, ce sont les dispositions que nous avons retenues collectivement de l'aménagement de ce quartier. Donc il n'y a pas d'attente, il y a une politique. On verra sur le pôle Guilloux le développement que nous aurons pour la petite enfance. Ce ne sont pas les neuf places supplémentaires en crèche qui vont combler les demandes et on ne pourra pas répondre à toutes les demandes. Concernant le calendrier, c'est en fonction des travaux. Je ne vous donne pas de date précise parce qu'il suffit qu'il y ait un problème sur les marchés publics pour qu'on prenne trois mois - six mois de retard. Les associations, on leur a donné un calendrier prévisionnel ; je crois que c'est de l'ordre de fin 2019. Cela peut être avant, cela peut être après. C'est dépendant de la réalisation des travaux et de l'avancement du déménagement des uns et des autres. On est dans cette volonté d'améliorer très largement pour compléter les équipements de ce quartier et cela va dans le bon sens, du moins dans le sens de la politique de la Ville et de la gestion aussi des modes de garde et des modes de vie de l'ensemble des habitants. J'espère que ma réponse est complète et que vous ne reposerez pas encore la question parce que je l'avais entendue. Les travaux devraient commencer à l'été, si c'est en octobre tant pis mais notre objectif est de viser l'été ; cela dépend aussi des marchés publics ».

A.JAGET : « C'est bien 150 + 30 m² pour la PMI, le nouveau RAM; c'est l'ancien RAM qui fait 280 ».

Monsieur le MAIRE : « Cela ne se fait pas au doigt mouillé mais avec des normes précises de la CAF. Il y a des normes exigeantes. Faites un peu confiance aux services quand même, il y a des gens qui savent faire ».

T.MONNET : « À quel moment est-ce que j'ai dit que je n'avais pas fait confiance ? Madame JAGET donne des montants, des surfaces qui ne sont pas en lien avec ceux qu'on a sous les yeux. Est-ce qu'il ne vous paraît pas normal qu'on pose la question de savoir pourquoi est-ce qu'on n'a pas les mêmes surfaces ? ».

Monsieur le MAIRE : « On vous a répondu ».

T.MONNET : « Alors ne dites pas que « vous ne faites pas confiance aux services ». À aucun moment je n'ai dit que les surfaces qu'ils me donnaient étaient aléatoires ou sortaient d'un chapeau de je ne sais qui ».

Monsieur le MAIRE : « Les dossiers sont étudiés techniquement, je le répète ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

13 - FINANCES

Budget primitif 2018

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

I - Conjoncture économique et mesures nationales impactant le budget 2018

EQUILIBRE GENERAL BUDGET 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	10 528 061	Impôts locaux	12 245 000
		Autres impôts et taxes	3 656 919
Dépenses de gestion <i>(charges de structure et d'activité, subventions aux associations et participations)</i>	7 579 807	Dotations et compensations	3 130 463
Intérêts de la dette	300 000	Produits des services (tarifs et revenus des immeubles)	1 244 297
Charges exceptionnelles	55 900	Recettes financières	200
<i>Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)</i>	<i>1 062 376</i>	Recettes exceptionnelles (hors cessions)	246 600
<i>Épargne (2)</i>	<i>1 035 244</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>37 909</i>
TOTAL	20 561 388	TOTAL	20 561 388

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	4 120 517	<i>Épargne (2)</i>	<i>1 035 244</i>
		<i>Opérations d'ordre relatives aux amortissements (1)</i>	<i>1 062 376</i>
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>882 520</i>	<i>Restes à réaliser en recettes</i>	<i>35 000</i>
Dépenses imprévues	20 000	Recettes d'équipement (FCTVA, TLE)	420 000
Subventions - fonds de concours versés par la ville (204), cautions versées et participations : Loi SRU, FIC 2018, Barolles, Plan Façades, PIG loyers maîtrisés	324 700	Subventions d'investissement et cautions perçues	131 000
Subv. Équipement La Mouche	187 537		
Subv. Équipement FLPA (Colombier)	91 471	Cession d'immobilisation (024)	258 000
Remboursement de la dette en capital	852 000	Nouvel Emprunt	2 000 000
CLTR	1 615 000	CLTR	1 615 000
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 652 909</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 615 000</i>
		Affectation du résultat 2017	1 841 192
Déficit d'investissement 2017	266 159		
TOTAL	10 012 813	TOTAL	10 012 813

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du conseil municipal du 23 janvier 2018 a permis une information sur le contexte socio-économique et la situation financière de la collectivité afin d'éclairer les choix du budget primitif.

I - 1 Finances publiques et environnement macro-économique

Les tendances décrites précédemment ont été confirmées par l'insee dans ses publications du mois de février 2018 (Informations Rapides n° 38, 52, 53, 54 et 55).

Concernant l'économie, différents indicateurs mettent en exergue une légère hausse de la croissance du P.I.B. Il est possible de relever en ce sens une croissance de la consommation des services, une accélération des exportations et un investissement soutenu dans le bâtiment. L'investissement des entreprises non financières accélère mais la consommation des ménages ainsi que les travaux publics ralentissent. Il résulte de ces éléments des prix à la consommation qui sont stabilisés et évoluent toujours de manière très modérée de 1,2% sur un an.

Au vu de ce contexte positif, le taux de chômage France Métropolitaine diminue pour atteindre 8,6% de la population active au dernier trimestre 2017.

I - 2 Les mesures contenues dans les lois de finances et la loi de programmation des Finances Publiques

Les principales mesures contenues dans les lois de finances ont été présentées lors du Rapport d'Orientations Budgétaires. En synthèse, la ville de Saint-Genis-Laval continue en 2018 à être contributrice au FPIC et à percevoir une Dotation Globale de Fonctionnement

En matière fiscale, la réforme de la taxe d'habitation n'impacte pas le budget puisque la ville est compensée intégralement par un dégrèvement du montant de l'impôt qui est pris en charge par l'État et garantit le même niveau de recettes aux collectivités locales.

Les objectifs en matière d'évolution des déficits, des dépenses et de la dette publique ainsi que le nouveau dispositif relatif aux pactes de confiance entre l'Etat et les plus grandes collectivités locales ont bien été intégrés dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 qui a été publiée le 23 janvier 2018.

Dans ce contexte, la préparation budgétaire s'est appuyée sur la programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement.

Celle-ci a été construite en intégrant :

- les éléments connus du contexte (FPIC, dotation globale de fonctionnement, allocations compensatrices, revalorisation des bases fiscales et ralentissement du dynamisme des droits de mutation...),
- la volonté de stabiliser l'autofinancement à deux millions d'euros au service du financement de l'investissement,
- une stabilité des taux communaux de fiscalité locale,
- un recours résiduel à l'emprunt pour financer les équipements structurants prévus au sein de la section d'investissement.

Ce cadrage et cette programmation ont ainsi permis de bâtir un budget en équilibre, avec une stabilité du budget de fonctionnement -notamment des dépenses- tout en augmentant le volume d'investissement.

II - Les grands axes du budget primitif 2018

II - 1 Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2018 a été construit, comme les années précédentes, avec la volonté de maintenir l'autofinancement au niveau le plus élevé possible pour financer les projets d'investissement sans augmenter la pression fiscale, ce qui implique de s'interroger de manière systématique sur chaque service proposé et donc sur chaque dépense.

Ainsi, cette année encore la pression fiscale communale sur les contribuables est inchangée.

A- Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2018 est de 18,46M€.

	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Écart € entre Réalisé 2017 et BP 2018	Evol % entre Réalisé 2017 et BP 2018	Evol % entre BP 2017 et BP 2018
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 079 502 €	3 803 841 €	3 607 548 €	-196 293 €	-5,2%	-11,6%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	10 107 962 €	10 126 071 €	10 528 061 €	401 989 €	4,0%	4,2%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	335 000 €	353 367 €	430 000 €	76 633 €	21,7%	28,4%
022 - DEPENSES IMPREVUES	30 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €	#DIV/0!	-50,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 552 557 €	3 413 616 €	3 527 258 €	113 642 €	3,3%	-0,7%
66 - CHARGES FINANCIERES	335 000 €	274 267 €	300 000 €	25 733 €	9,4%	-10,4%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 790 €	76 510 €	55 900 €	-20 609 €	-26,9%	254,0%
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	18 455 811 €	18 047 673 €	18 463 768 €	416 095 €	2,3%	0,0%

Les choix de gestion ainsi que la réinternalisation de certaines missions, effectués ces dernières années permettent de stabiliser le budget qui évolue de 0% par rapport au budget précédent (+8 K€).

• Les charges de personnel

Le budget 2018 résulte des traditionnels efforts faits pour contraindre la section de fonctionnement ainsi que des moyens humains, en année pleine, pour répondre à certaines obligations (élections, état civil: carte d'identité, autorisation de sortie du territoire).

Les charges de personnel augmentent de 416 K€ par rapport aux réalisations 2017 et ce malgré la recherche d'optimisations constantes aussi bien dans l'organisation que dans les processus. Notons que sur 2018 le budget intègre l'ensemble des coûts salariaux relatifs à la gestion du Mixcube qui sont évalués à 387 K€. Aussi, l'évolution de la masse salariale n'est que de +1,2% si l'on retire ces données.

La collectivité supporte également les augmentations "classiques" de cotisations et de charges prévues par les lois de finances ainsi que le glissement vieillesse-technicité auquel il faut rajouter l'application en année pleine des avancements de fin d'année.

D'autres facteurs exogènes impactent également la masse salariale comme par exemple le fonctionnement de la nouvelle classe de maternelle du groupe scolaire Paul Frantz en année pleine, la mise en œuvre de la Convention d'Occupation Précaire pour les logements des policiers municipaux, le remplacement nécessaire de certains agents en congés longue maladie ou longue durée pour maintenir un service public de qualité.

• Les charges à caractère général

Elles baissent par rapport au budget précédent (-11,6%) et par rapport au réalisé 2017 (-196 K€). C'est le résultat d'une politique volontariste de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La Maison de Quartier Mixcube est désormais gérée en régie et non plus par un délégataire ce qui modifie les prévisions budgétaires : si le compte 611 diminue logiquement, à l'inverse, des crédits doivent être prévus sur d'autres comptes. Ainsi, les frais (carburants, téléphonie, accès internet,...)

et les achats nécessaires aux activités et au fonctionnement de l'équipement sont désormais effectués et suivis directement par les services (alimentation, maintenance, transports collectifs, intervenants,...) ce qui entraîne une hausse logique des prévisions budgétaires de toutes les natures comptables concernées.

D'autres évolutions s'expliquent par des modifications dans le mode de gestion des prestations qui évoluent pour plus d'efficacité. Le service est suivant les cas, soit réinternalisé (nettoyage des locaux) ou soit au contraire externalisé (infographie pour les publications). Ces décisions impactent, en sens contraire, les charges à caractère général et les charges de personnel. De manière résiduelle, d'autres variations s'expliquent par le choix d'accompagner d'avantage les utilisateurs et de renforcer les moyens affectés aux services proposés (maintenance externalisée pour les vidéoprojecteurs interactifs et le parc informatique des écoles).

- Les **atténuations de produits** regroupent la pénalité SRU et le FPIC.

Les atténuations de produits sont évalués à 430 K€ pour 2018 du fait de la progression du prélèvement SRU. Ce dernier est calculé par l'État en fonction de la différence entre l'objectif de 25 % de logements conventionnés et le nombre effectif de logements sur le territoire de la commune. L'État tient compte des subventions versées par la commune et les déduit intégralement du montant à verser.

L'État a choisi de stabiliser et de ne pas augmenter au niveau national le montant du F.P.I.C. Une très légère évolution a été budgétée du fait de la bonne santé financière et économique de l'agglomération Lyonnaise et de variations individuelles toujours possibles.

- Les **autres charges de gestion courante** ont été prévues à hauteur de 3,5 millions d'euros et ne connaissent pas d'évolutions significatives par rapport à 2017.

Ce chapitre regroupe principalement les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations continuent d'être un des postes budgétaires les plus importants au sein du budget communal (2,44 millions d'euros et 13,2% des dépenses réelles de fonctionnement). Comme les années précédentes, les subventions aux associations feront l'objet de délibérations spécifiques prévues à l'ordre du jour de ce même Conseil municipal.

Les subventions d'équilibre évoluent aussi en fonction de contraintes exogènes qui doivent être prises en compte dans les prévisions comme pour le budget principal. Ainsi la masse salariale du personnel mis à disposition est soumise aux mêmes contraintes que celles évoquées précédemment pour le budget principal.

	BUDGET 2017	REALISE 2017	BUDGET 2018	Écart € Réalisé 2017 et BP 2018	Évol.% entre Réalisé 2017 Et BP 2018	Évol.% entre BP 2017 et BP 2018
CCAS	311 182	261 988	316 446	54 457	20,8%	1,7%
LA MOUCHE	488 143	446 913	488 233	41 320	9,2%	0,0%
Total Général	799 324	708 901	804 678	95 777	13,5%	0,7%

Les subventions versées à destination du CCAS et du budget annexe ne connaissent pas de variations puisqu'on ne constate qu'un écart global de seulement 5 k€ (soit 0,7%) de budget à budget.

Les écarts entre les réalisations et les prévisions relèvent de l'optimisation des dépenses conduite tout au long de l'année. L'objectif pour 2018 était d'absorber l'évolution de la masse salariale et de conserver les flux financiers au même niveau que l'année précédente comme attendu de la ville et de l'ensemble des partenaires associatifs.

L'affectation du résultat ainsi que la progression des recettes expliquent toujours l'absence de besoin de financement pour 2018 en fonctionnement pour les deux FLPA.

- Les **charges financières** sont en baisse de 35 K€ par rapport au budget 2017 et s'élèvent à 300 000€ pour 2018.

Les taux d'intérêts restent à des niveaux toujours négatifs ce qui minore les charges de fonctionnement sur les deux CLTR (intérêts payés sur la base de taux variables en fonction de l'utilisation des fonds) ainsi que sur les emprunts à taux variables.

- Les **dépenses imprévues** ont été ajustées en fonction du réalisé des années antérieures.
- Les **charges exceptionnelles** correspondent comme les années précédentes à des intérêts moratoires que la ville est susceptible de payer, ou à des annulations de titres de recettes ou de créances facturées aux usagers sur exercice antérieur. Elles augmentent car elles comprennent également cette année 43 900,37 € versée à des associations pour financer des départs en retraite de salariés.

B- Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 20,5 M€. Cette stagnation des recettes révèle toutefois des évolutions très différentes.

	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Écart € entre Réalisé 2017 et BP 2018	Evol % entre Réalisé 2017 et BP 2018	Evol % entre BP 2017 et BP 2018
013 - ATTENUATION DE CHARGES	177 800 €	249 245 €	112 600 €	-136 645 €	-54,8%	-36,7%
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	873 869 €	917 318 €	887 768 €	-29 551 €	-3,2%	1,6%
73 - IMPOTS ET TAXES	15 831 946 €	15 987 195 €	15 901 919 €	-85 276 €	-0,5%	0,4%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 045 481 €	3 182 906 €	3 130 463 €	-52 443 €	-1,6%	2,8%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	359 786 €	357 436 €	356 530 €	-906 €	-0,3%	-0,9%
76 - PRODUITS FINANCIERS	220 €	217 €	200 €	-17 €	-7,9%	-9,1%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	156 050 €	197 049 €	134 000 €	-63 049 €	-32,0%	-14,1%
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	20 445 152 €	20 891 367 €	20 523 479 €	-367 887 €	-1,8%	0,4%

Des évolutions différentes sont constatées si l'on compare les prévisions 2018 aux prévisions 2017 ou aux réalisations 2017.

Le dynamisme des réalisations 2017 s'explique principalement par des recettes exceptionnelles (la donation «Bagne») ou conjoncturelles (les droits de mutations).

De manière synthétique on prévoit en matière de baisse de recettes une diminution de la D.G.F (-80 k€ en 2018 par rapport 2017), des droits de mutation (-100 k€ par rapport au BP 2017) et des remboursements de charges et de rémunérations relatives au personnel absent (-65k€).

Il convient de souligner dès à présent que le budget a cependant été équilibré sans aucune augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale.

Le chapitre 70 **ventes de produits - prestations de services** regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux (locations de salles, accueil périscolaire, participations des familles dans les crèches municipales, usagers de la Médiathèque...).

Le chapitre 73 des **impôts et taxes**

Il est essentiellement constitué de la fiscalité directe locale qui est évaluée à 12,245 M€ en 2018. Cette hypothèse intègre la revalorisation forfaitaire des bases votée par l'État qui est de + 1,24% dans la loi de finances pour 2018 et de l'évolution physique prévisionnelle des bases fiscales qui est présentée dans la délibération spécifique relative au vote des taux communaux également prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal sans augmentation des taux communaux et ce pour la neuvième année consécutive.

Plus globalement, ce chapitre de recettes correspond à 77,5% des recettes réelles de fonctionnement et ne progresse que de + 0,4% de BP à BP ce qui explique la stabilité générale des recettes.

Le tableau ci-dessous détaille les taxes incluses dans ce chapitre :

Libellé	Montant 2018
TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	12 245 000,00
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 880 000,00
ATTRIBUTION DOTATION SOLIDARITE	190 383,00
FNGIR	184 206,00
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 830,00
TAXE SUR L'ELECTRICITE	434 300,00
TAXE ADDITIONNELLE DROIT MUTATION	850 000,00
DROITS DE PLACE / FOIRE SAINTE CATHERINE	43 200,00
TOTAL	15 831 919

La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole du Grand Lyon et le FNGIR, qui est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle, sont prévus à l'identique.

L'attribution de compensation a été légèrement minorée de manière prévisionnelle du fait de transfert effectif et évalué de quelques compétences transférées à la Métropole de Lyon (Immeubles menaçant ruines, Défense extérieure contre l'incendie (DECI), Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis) en lien avec la Loi Maptam (délibération également prévue dans le cadre de ce conseil municipal).

La taxe sur la consommation finale d'électricité a été prévue sur la base des années précédentes en intégrant une légère hausse compte tenu de l'augmentation des consommations.

Le chapitre 74 des **dotations et participations** représente 15% des recettes réelles de fonctionnement avec 3,1 M€ en 2018. Ces recettes peuvent se détailler ainsi :

Libellé	Montant 2018
Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	1 245 000
Dotations de l'État versées en compensation d'exonérations de fiscalité	413 700
Participation de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour les postes et les actions Contrat de ville	48 862
REFORME RYTHMES SCOLAIRES (ASRE + ETAT)	112 600
CAF CEJ, structures enfance, accueil périscolaire Guilloux, Mixcube	1 181 652
Subventions diverses : FCTVA, projet Nature, gendarmerie, FLIAJ.	48 308
Contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à St Genis et diverses pour les écoles, participation des collèges pour l'utilisation des gymnases	51 642
Dotations de l'Etat (recensement, titres sécurisés, frais assemblée électorale, cimetière)	28 699
TOTAL	3 130 463

Les autres produits de gestion courante, prévus au chapitre 75, sont globalement stables et comprennent essentiellement les loyers de la gendarmerie et les locations immobilières qui évoluent selon les indices habituels (agence postale, loyer 62 avenue Foch...) pour un total de (356 K€).

Enfin, les produits exceptionnels, prévus au chapitre 77, sont habituellement constitués de remboursements de sinistres courants par notre assureur ou des ventes de biens réformés. Aucune donation significative n'est prévue cette année au budget ce qui explique la diminution de ces recettes par rapport aux prévisions et aux réalisations 2017. La baisse est toutefois relative car le budget 2018 de 134 K€ intègre également une indemnité de sinistre de 115 K€ qui vise à dédommager la ville des dégâts causés par la grêle qui s'est abattue sur la toiture du Gymnase d'Aubarède en 2016. Notons dès à présent que des travaux sont prévus cette année en section d'investissement.

Des efforts de gestion permettent à la ville d'optimiser ses dépenses et ainsi de stabiliser son autofinancement en 2018 à plus de deux millions d'euros tout en respectant l'engagement pris par la majorité municipale de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux.

II-2 Section d'investissement

La Ville poursuit cette année encore une politique d'équipement importante, qui est en hausse de près d'un million par rapport à l'an dernier puisque 5,6 M€ de dépenses d'équipement sont budgétées en 2018.

Le budget d'investissement illustre également la gestion patrimoniale immobilière de la ville.

Celle-ci s'entend sur l'acquisition et/ou cession de patrimoine. En effet, la ville peut être amenée à préempter ou effectuer des acquisitions à l'amiable (acquisition de terrains, d'immeubles, des locaux et/ou de baux commerciaux) pour saisir une opportunité qui s'avère primordiale pour le fonctionnement ou le développement de la Ville ainsi que le respect du contrat municipal. De même, il peut s'avérer pertinent de *céder le patrimoine qui est devenu non stratégique (énergivore, difficile à mettre aux normes, inadapté aux nouveaux usages,...)* ou être intéressant de requalifier un bâtiment pour pouvoir par exemple en changer les usages ou les occupants. La ville est également propriétaire de différents biens de façon à soutenir le commerce de proximité et à renforcer l'attractivité du centre-ville en favorisant l'implantation d'activités complémentaires (fromagerie, restaurant,...) qui répondent aux attentes des Saint Genoïses. Ces investissements génèrent également des recettes de fonctionnement. Aussi, les locaux municipaux en cœur de ville doivent être regardés dans leur usage afin d'en optimiser leur fonction et/ou vocation compte tenu de leur « valeur économique »

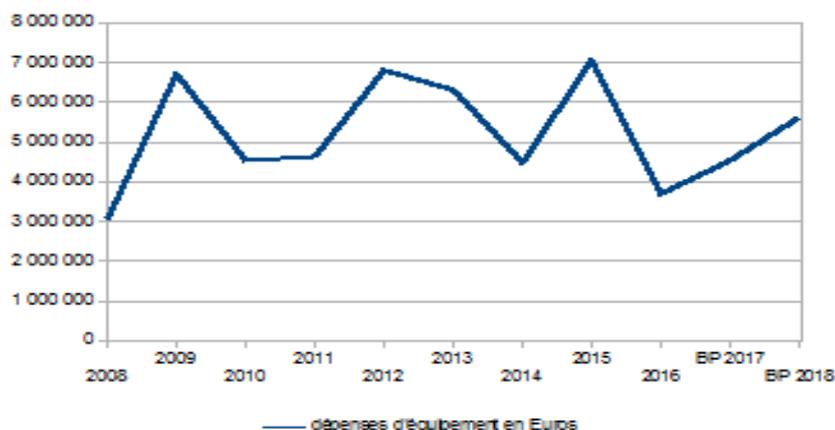
Ainsi, le budget prévoit en dépenses des crédits suffisants pour procéder à l'acquisition du local situé au 49 rue Guilloux (délibération prévue à l'ordre du jour de ce même Conseil municipal pour 253 K€ hors frais) et en recettes le produit des cessions de biens communaux devenus non stratégiques afin de réduire les frais de fonctionnement et de conforter les recettes.

A- Les dépenses d'investissement

Elles se composent à la fois des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et du remboursement en capital de la dette, ce dernier ne pouvant être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire hors emprunt).

En 2018, les dépenses d'équipement totales du budget ville s'élèvent à 5,6 M€.

Dépenses d'équipement
(chiffres issus des comptes administratifs, sauf pour 2017 et 2018 BP)



La Ville poursuit sa politique dynamique d'investissement avec 5,6 M€ inscrits au budget 2018 en intégrant les reports et les subventions d'investissement qui financent les budgets annexes.

Le graphique ci-dessus met en exergue des dépenses d'équipement qui oscillent entre 3 et 7 millions d'euros suivant les années. Le "plancher" de 3 M€ va correspondre à la mise aux normes et la rénovation du patrimoine. Le "plafond" de 7 M€ caractérise les années où les besoins de financement sont plus importants du fait de la réalisation de projets et/ou d'équipements nouveaux et structurants.

Les réalisations de la Ville continuent d'intégrer un volet développement durable à chaque fois que c'est pertinent de manière à réduire les coûts de fonctionnement futurs et à préserver l'environnement. Les investissements du budget 2018 peuvent être analysés et regroupés principalement en deux grandes catégories à savoir :

→ la poursuite des opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI)

Une partie importante des crédits est consacrée cette année à ces projets qui vont bien au-delà de l'entretien régulier et de la rénovation du patrimoine.

- □□□□□□□□ Des crédits à hauteur de 1640 K€ sont inscrits pour effectuer la réalisation de l'espace sportif couvert au sein du complexe Henri Fillot ainsi que les aménagements paysagers et de voirie connexes pour optimiser l'utilisation du site,
- □□□□□□□□ Un budget de 171 K€ a été prévu pour procéder aux études et au financement de la maîtrise d'œuvre nécessaires pour rénover et restructurer le Centre Social et Culturel des Barolles,
- □□□□□□□□ Une enveloppe de 343 K€ a été prévue pour la rénovation de la totalité de la toiture du gymnase d'Aubarède (travaux qui font l'objet d'une indemnisation),
- □□□□□□□□ L'Agenda d'Accessibilité Programmé (l'Ad'AP) se poursuit conformément aux engagements pris et 140 K€ sont prévus en 2018 avec un accent tout particulier cette année sur l'école maternelle Guilloux, la garderie périscolaire Guilloux ainsi que la salle multifonctionnelle,
- □□□□□□□□ Pour la petite enfance un aménagement repensé et plus fonctionnel est également prévu pour le R.A.M. des Collonges pour un total de 340 K€. L'État (via la C.A.F.) et Grand Lyon Habitat ont choisi de soutenir financièrement cette opération en s'engageant à verser respectivement une subvention et un fonds de concours.

→ une amélioration constante de la fonctionnalité des équipements

La ville rénove, met aux normes le patrimoine communal de manière constante en fonction de l'évolution des besoins et des usages des différents acteurs du territoire.

Il convient aussi de préserver l'ensemble des équipements de dépenses futures plus onéreuses par des travaux réguliers, adaptés et anticipés. Une logique environnementale, qualitative et de réduction des coûts est aussi intégrée lorsqu'elle est possible comme par exemple en matière de chauffage des bâtiments (programme de rénovation des chaufferies en privilégiant d'abord les installations les plus vétustes et les plus énergivores).

Pour illustrer le budget de manière concrète, vous trouverez ci-dessous quelques exemples significatifs mais non exhaustifs de dépenses d'équipements programmées pour l'exercice 2018 :

Opération	Budget 2018	Principaux investissements
Matériel manutention	8k€	Divers (barnums, barrières, tables...)
Subventions logements conventionnés (loi SRU)	71k€	14 rue des Halles, Résidences seniors... PIG, loyers maîtrisés
Parc automobile	13k€	Scooter, matériel de déneigement
Informatique	139k€	Câblage, cluster de virtualisation, sécurité informatique, renouvellement partiel du parc info.
Électroménager	50k€	Matériel divers et de nettoyage
Espaces verts	27,5k€	Matériel, plantations d'arbres, Réaménagements PSP-PKG Collonges
Projet nature	31k€	Plantation, soutien projet Pressin
Voirie éclairage public	243k€	FIC, Moly (tranche 2), dissimulation de réseaux, création d'allées au cimetière.
Réserves foncières	318k€	49 rue Guilloux, divers selon opportunités
Vidéo protection	27k€	Renforcement dispositif (requalification Barolles)
Hotel de Ville	30k€	Local archives pour l'essentiel, mobilier
B612	86k€	Chaudière
Tous bâtiments	395k€	Mise en conformité, sécurité, PPMS pour toutes les écoles
Groupes scolaires	118k€	Toiture Paul Frantz (1ère tranche), contrôles d'accès.
Equipements sportifs	2,04M€	Skate park mise norme complémentaire Toiture du gymnase d'Aubarède Espace couvert au complexe H.Fillot 1,64 M€
Structures jeunesse	191k€	Etudes et MOE pour le C.S.C.B. Local Boxe Collonges
Structures petite enfance	390k€	RAM Travaux Recollet(10k€) et P'tits mômes (18k€)
FLPA (Colombier et Oliviers)	80k€	Travaux de mise aux normes des ascenseurs et de réfection des appartements.

Enfin, les dépenses d'équipement comprennent aussi le versement par la ville de subventions d'investissement et de fonds de concours.

Subventions d'équipement - Fonds de concours 2018	
Subvention d'équipement La Mouche	187 537,00
Subvention d'équipement Le Colombier	91 450,58
Association Musicale - Instruments	5 000,00
FIC 2018 -Travaux - Métropole de Lyon	52 200,00
Programme Intérêt Général Loyers Maîtrisés	3 000,00
Plan façades - Centre Ville	10 000,00
Grand Lyon Habitat - Programme Logements 14 rue des Halles	45 000,00
Lyon Métropole Habitat - Programme Logements 10 Place Jaboulay	6 000,00
Lyon Métropole Habitat - Programme Logements 12 Petite rue des Collonges	6 700,00
Programme Logements Résidence Seniors 16 Avenue de Gadagne	11 000,00
Métropole de Lyon - Fonds De Concours Pour la requalification du Quartier des Barolles	228 000,00
Total	645 887,58 €

La subvention d'équipement versée au budget annexe La Mouche vise à financer les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la salle de spectacles qui seront pris en charge par le budget annexe.

Enfin, un fonds de concours sera versé à la Métropole de Lyon pour la dernière tranche de requalification des espaces extérieurs du quartier des Barolles qui va débuter en 2018. Pour mémoire, les travaux porteront sur le mail, l'accès et le parking public, les allées des Barolles et Champagnat ainsi que la place carrée.

Autre poste de dépense de la section d'investissement, **le remboursement en capital des emprunts** est prévu pour 2018 à 625 K€ pour les emprunts dits classiques et 227 K€ pour constater la diminution de plafond des Crédits Long Terme Renouvelable (C.L.T.R.).

Cette légère diminution du capital restant dû ainsi que le remboursement total d'un ancien emprunt en 2017 permettent de stabiliser sur 2018 le remboursement du capital.

En Millions d'Euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 1/01	9,420	7,069	11,357	12,090	10,858	9,907
dont CLTR	2,840	0,961	2,294	2,068	0,350	0
Encours de dette au 1/01 hors CLTR	6,580	6,108	9,063	10,022	10,508	9,907

En intégrant les CLTR, on constate que la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock de dettes à rembourser qui reste inférieur à celui des communes comparables.

Stock total en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de dette au 1/01	9 408 465	7 069 356	11 357 372	12 090 721	10 858 066	9 907 222
Population DGF	21 060	21 379	21 359	21 443	21 753	21 718
Stock en € par Saint Genois	447	331	532	564	499	456
Communes comparables De 20 000 à 50 000 habitants (Source : Etat – DGFIP)	1 092	1 100	1 109	1 095	Non Disponible	Non Disponible
Communes comparables De 10 000 à 20 000 habitants (Source : Etat – DGFIP)	964	958	944	918	Non Disponible	Non Disponible

Ces ratios positifs mettent en évidence la bonne santé financière de la ville qui peut envisager avec sérénité le financement des équipements programmés au titre du contrat municipal. Toutefois, Il convient de continuer à limiter le recours à l'endettement pour qu'il reste proportionné aux capacités de remboursement et d'autofinancement de la ville.

Une grande attention est apportée dans le choix des réalisations actuelles et à venir car des équipements nouveaux engendrent toujours mécaniquement des coûts de fonctionnement qui diminuent l'autofinancement. Ce dernier doit être conforté et préservé de manière à conserver un patrimoine fonctionnel, une situation financière saine ainsi que des capacités d'actions sur le territoire au bénéfice de tous.

B- Les recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** se composent, outre le résultat (1,84 millions) et l'**autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement (2,1 millions) des ressources suivantes :

	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018
Cessions d'immobilisations (024)	20 000	16 115,01	20 000
FCTVA	570 000	576 914,83	400 000
TLE	18 000	35 115,96	20 000
Subventions d'équipement	27 211,56	29 423,59	121 000
Nouvel emprunt	961 000,00	0,00	2 000 000
Recettes réelles d'investissement	1 596 212	657 569	2 561 000

Le **F.C.T.V.A.** est une dotation de l'État qui compense partiellement les collectivités de la non récupération de la T.V.A. Elle est calculée par rapport aux seuls travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA actuel est de 16,404%. Cette recette liée aux investissements éligibles de l'année précédente va diminuer logiquement en 2018. Elle est évaluée à 400 k€ en 2018 contre 570 K€ en 2017 car les crédits consommés en investissement étaient inférieurs du fait du cycle d'investissement de la ville. Elle va augmenter à nouveau dans les années futures au vu des réalisations programmées.

La **Taxe d'aménagement**, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée au vu du réalisé des années précédentes et des projets en cours (soit 20 K€). Celle-ci correspond toujours au reversement d'un huitième du produit perçu par la Métropole, qui dispose de la compétence PLU.

Les **subventions d'équipement** prévues pour 121 K€ en 2018 comprennent principalement les subventions de l'État (CAF) et le fonds de concours de Grand Lyon Habitat pour la rénovation du R.A.M. des Collonges et de la Métropole de Lyon pour le projet Nature.

Enfin, un **emprunt** de 2 000 000 € destiné à financer les opérations structurantes d'investissement à savoir le financement de l'espace sportif couvert du complexe Henri Fillot (1 640 K€), les études et maîtrise d'œuvre pour la rénovation du C.S.C.B. (171 K€), et le coût net de l'aménagement du RAM (194 K€).

CONCLUSION

Un budget 2018 qui :

- > conserve un budget de fonctionnement stable en dépenses et en recettes par rapport au BP 2017,
- > permet de respecter les engagements du contrat municipal et programmer les opérations prévues à la PPI grâce à un endettement de 2 M€ limité aux investissements structurants,
- > a nécessité des arbitrages afin de préserver la santé financière de la ville et la stabilité fiscale,
- > intègre un niveau toujours élevé d'investissement de 5,6 M€ qui correspond aux moyennes réalisées précédemment et est supérieur à celui budgété en 2017.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2017 du budget principal, soit un excédent net de 1 841 192,31€ en fonctionnement ; un besoin de financement en investissement d'une part au titre du compte 001 de 266 158,85 € et d'autre part au titre des restes à réaliser de 847 520,19€ ;
- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels du budget annexe La Mouche, soit un excédent de la section d'investissement de 26 036€ au titre du compte 001 qui finance les restes à réaliser à hauteur du même montant;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus pour l'exercice 2018 et à signer, à cet effet, tous les documents nécessaires, dans les limites des crédits ouverts sur 2018 et de la délégation accordée par la délibération 04.2014.017 du 14/04/2014;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents utiles en vue d'obtenir une subvention totale ou partielle pour les projets et les dépenses prévues au sein des budgets principal et annexe;
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2018 en équilibre :

Il sera demandé au Conseil municipal d'adopter chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2018 en équilibre.

Budget Principal

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 561 388,41€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 10 012 812,55€

Budget annexe La Mouche

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 658 397,77€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 298 424,00€

P.MASSON : « Ce budget a nécessité des arbitrages afin de préserver la santé financière de la Ville, la stabilité fiscale et le maintien des services publics assurés par la Ville. Il intègre toujours un niveau élevé des investissements à 5,6 millions supérieur à 2017 et qui correspond aux moyennes réalisées dans les années précédentes. On peut noter que la Ville réussit donc, contrairement à la plupart des collectivités, à maintenir un niveau soutenu d'équipements sur toute la période.

J'en terminerai en remerciant les élus qui se sont mobilisés sur ce budget, sur ces arbitrages - ce n'est pas toujours facile - et remercier aussi les services qui ont fait les propositions et travaillé sur ce budget. Merci ».

Monsieur le MAIRE : « Merci Monsieur MASSON de cette présentation synthétique. Je voudrais signaler l'arrivée de Monsieur GAVault au début de la délibération n° 13 pour qu'il puisse participer bien entendu au vote. Je voulais aussi remercier Philippe MASSON. J'ai souhaité que les documents présentés tant au débat d'orientations budgétaires puissent donner à chacun des conseillers municipaux au moins les grands éléments à la fois des projets de loi de finances et de la gestion de la Ville. C'est un document complet qui a demandé beaucoup de travail et effectivement Philippe MASSON a raison de le dire, je remercie l'ensemble des services qui se sont investis, Monsieur HEYRAUD et son équipe, ainsi que l'ensemble des élus qui a participé à ce qu'on appelle en interne les dialogues budgétaires, les réunions d'arbitrages et après au niveau du groupe majoritaire, bien sûr, aux choix qui vous sont présentés ce soir dans le cadre des objectifs que nous avons fixés, des engagements surtout que nous avons fixés au moment du contrat municipal pour le proposer aux Saint Genoïis. Donc merci à vous tous parce que c'est un document intéressant qui permet à tout un chacun d'appréhender les finances communales. C'est intéressant mais c'est parfois ardu. Je laisse place au débat sur le budget primitif 2018 ».

Y.CRUBELLIER : « Un nouveau budget nous est présenté pour cette nouvelle année 2018 et comme chaque année nous devons donner notre avis, avis important puisqu'il engage la Commune dans le choix de ses dépenses et dans ses investissements.

Au regard du rapport que vous nous avez transmis et à travers les 135 pages nous nous apercevons que de ce budget est pratiquement le même que l'année dernière, c'est-à-dire un peu plus 30 millions d'euros comprenant le fonctionnement et l'investissement.

Vous êtes dans la continuité de votre politique sans grand changement radical alors que le désendettement tant de la France que de notre Commune devrait être une priorité.

On aurait pu être tenté de faire la même intervention que l'an dernier puisque le budget est sensiblement le même, mais ce ne serait pas correct, n'est-ce pas ?

Avant de vous détailler notre nouvelle analyse pour ce budget 2018, je vous rappellerai qu'à la suite de notre intervention du 14 mars 2017, nous avons distribué un tract pour informer les Saint Genoïis de certaines dépenses importantes pour le moins surprenantes, et, souvenez-vous de vos remarques à la suite de cette distribution lors du Conseil municipal. Vous aviez dit, ici même, en présence de nos collègues, devant le public alors présent, que mon tract était mensonger et ne reflétait pas la réalité. Je ne reviendrai pas sur vos affirmations car je ne souhaite pas nourrir la polémique. Toutefois, force est de constater que

notre tract reflétait bien la réalité et nous ne regrettons nullement d'avoir alerté les Saint Genoï, puisqu'il semble bel et bien que ce tract ait eu quelques effets positifs sur le budget 2018.

Concernant les dépenses de frais de réception qui passaient de 1 520 euros à 6 000 euros entre 2016 et 2017, elles sont ramenées à 1 400 euros cette année.

Pour ce qui concerne la location mobilière qui passait de 5 759 euros à 44 080 euros entre 2016 et 2017, cette année nous avons une proposition à 17 000 euros. Une diminution certaine même si le poste reste, à notre avis, encore élevé. Nous en concluons donc que notre tract reflétait bien la réalité et que cette année, vous allez rectifier le tir. Vous nous en voyez ravis.

Concernant les charges à caractère général, nous relevons une baisse très importante de plus de 400 000 euros, due non pas à la réalisation d'économies substantielles, malheureusement, mais à l'arrêt de la rémunération de la délégation de service public de Léo Lagrange. Différence que l'on retrouve en augmentation dans les frais de personnel due au recrutement en interne du personnel. Aussi il faudra attendre l'an prochain pour savoir si cette baisse reflète une économie conséquente. Cependant nous sommes toujours étonnés des augmentations spectaculaires sur différents postes, dont :

- fournitures d'entretien à plus de 117 570 €, soit plus de 10 000 € par rapport à l'année dernière;
- alimentation, plus de 57 000 €, soit plus de 10 000 € par rapport à l'année dernière;
- le poste de maintenance à 362 000 €, plus de 20 000 € par rapport à l'année dernière (deux années consécutives, cette même hausse);
- le poste autres frais, compte ce que j'appellerai « poubelle » comptablement puisque cela ne veut rien dire passe de 37 000 € à plus de 111 000 €;
- le poste transport collectif de 27 000 € à 44 000 €.

Nous reconnaissons bien volontiers - et vous en félicitons - que certains postes, dont ceux précédemment cités, ont diminué. Toutefois, ces économies restent insuffisantes. En l'absence du détail de chaque dépense, il est difficile de savoir si le maximum est fait pour épargner les deniers des Saint Genoï.

Passons au chapitre « Atténuation de produit ». On y retrouve le prélèvement à loi SRU (loi sur la solidarité et au renouvellement urbain) pour un montant de 170 000 € et ce, malgré la création de nombreux logements au regard des nombreuses subventions qui ont été votées. On peut se demander si cela sert à quelque chose et comment sont calculés les pourcentages de logements puisque nous sommes encore à 17 % de logements sociaux et que l'on doit atteindre les 25 %. Cela ne s'arrêtera donc jamais ! De même, il y a le fond de péréquation, c'est-à-dire la taxe payée par les communes dites « riches » soit la somme de 260 000 €. Soit 30 000 € de plus que l'année dernière. À votre bon cœur, Messieurs-Dames ! Les Saint Genoï seront sans doute ravis de savoir qu'ils sont riches. Ils n'en semblent pas convaincus.

Chapitre « autres charges de gestion courante », en baisse : c'est le poste où l'on retrouve le cher, très cher, trop cher déficit de la culture. En effet, dans un premier temps, je me suis dit que nos interventions avaient été payantes. En effet, une diminution de 25 000 €, c'est toujours bon à prendre. Toutefois, en regardant plus avant, ce sont les subventions aux associations qui ont baissé et non sur le poste culture. Allez ! Cette année, le budget culture sera déficitaire pour la 3^{ème} année consécutive, de 488 232 €. Madame TIRTIAUX, n'allez surtout pas croire que je vous en veuille personnellement. Pas du tout. Vous allez encore me dire qu'il faut combattre l'ignorance comme vous le mentionniez dans le journal « Le Progrès » l'an dernier. Bien sûr ! Cependant, il faut bien se rendre à l'évidence que les Saint Genoï ne sont pas particulièrement enthousiasmés par votre politique culturelle puisqu'ils ne se sont toujours pas décidés à contribuer à la diminution du déficit en se rendant en masse aux différents spectacles proposés. Il faudrait peut-être changer de politique culturelle. Peut-être que celle-ci ne leur convient pas. Ou alors que peut-être n'ont-ils pas les moyens ? Je vous le dis aussi pour que vous ne me le reprochiez pas : oui, nous acceptons une offre culturelle comme l'ouverture de la médiathèque, le ciné goûter ... Nous ne sommes pas contre mais faisons le par rapport à nos moyens. En conclusion, ce déficit devient insupportable et même indécent. Quand est-ce que sera une véritable réflexion afin réduire ce déficit ?

Section recette de fonctionnement : bien évidemment, plus on dépense, plus il est nécessaire trouver des recettes. Cette année elles sont en augmentation de plus de 100 397 euros. Un impôt pour être supportable et compris doit être juste. Or, après étude globale de ce chapitre, nous constatons que ce sont la taxe foncière et la taxe d'habitation qui rapportent le plus et ce, malgré des taux d'imposition qui restent stables, que vous vous plaisez à le rappeler constamment. Cependant, je persiste : les bases augmentent, donc mécaniquement, les impôts augmentent, ce qui représente une augmentation globale de 165 000 €. Il est impossible de le nier. Encore une fois, les contribuables sont les premiers à être touchés.

Pour ce qui concerne le chapitre investissement, cette année vous avez décidé d'investir plus de 4,7 millions d'euros. Bien évidemment, et je me répète, ce qui évitera que vous me reprochiez de refuser soi-disant tout investissement, nous ne sommes pas opposés à tout investissement que ce soit pour des infrastructures ou des équipements, pour améliorer la vie des habitants de notre commune. Encore faut-il que ces investissements soient en adéquation avec les besoins réels des Saint Genoï mais surtout avec les moyens financiers de la Commune. Pour réaliser ces investissements, vous allez devoir encore emprunter, plus de 2 millions d'euros. Vous utiliserez aussi les capacités d'autofinancement de la Commune à plus 2 millions. On ne change rien. On s'endette. On gaspille. Pas vraiment une gestion en bon père de famille.

En conclusion, vos choix entraînent la Commune vers un endettement en augmentation pour des investissements nullement prioritaires à l'heure actuelle, notamment le grandiose équipement sportif de tennis couvert à plus de 1,3 million d'euros quand même !

Page 4, le taux des dépenses de fonctionnement brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est de 24,4% pour Saint-Genis-Laval alors que pour les autres communes de la même strate il est de 17,9%. Il va falloir réviser vos arguments ! Vous êtes en contradiction avec l'objectif de désendettement national. Notre Commune n'apportera donc pas sa contribution à cet objectif pourtant impératif et qui devrait être le souci de tous. Par conséquent, vous comprendrez aisément que nous ne pouvons voter ce budget. Je vous remercie ».

A.CALLIGARO : « Si l'État doit particulièrement résorber son déficit, l'effort pour assainir globalement les finances publiques de notre pays doit mobiliser aussi les collectivités locales. C'est le cas de notre commune ; nous ne pouvons qu'approuver. Nous ne sommes pas toujours d'accord mais je m'efforce avec mes collègues de groupe de ne pas être dans une logique d'opposition systématique mais au contraire d'être une opposition constructive. Le mouvement politique auquel j'appartiens en sait quelque chose, cette notion faisant débat en son sein à l'échelle nationale, c'est le moins que l'on puisse dire. Il y a des points positifs dans ce budget, notamment la poursuite de la stabilité fiscale que nous soutenons avec constance au sein de ce Conseil. Toutefois, il y a certains choix pour lesquels nous aurions eu une position différente. Par exemple, sur le quartier des Barolles, qui va déjà bénéficier de la poursuite de l'opération de requalification urbaine de la Métropole; la requalification du centre social et culturel pouvait peut-être attendre. L'enveloppe financière de cette opération aurait pu être utilisée en priorité sur autre chose. Je pense notamment à la sécurité, en renforçant l'action de la police municipale tant sur l'amplitude horaire de son activité qu'en terme d'effectifs, ou encore le déploiement de la vidéoprotection. La gestion du patrimoine immobilier de la Commune gagnerait aussi à être optimisée, une partie pouvant être cédée, par exemple pour des activités artisanales. Voilà une manière de faire entrer des recettes dans les caisses de la Ville tout en confortant le commerce local. Enfin, j'alerte sur la vigilance particulière qui doit être portée sur le montant de l'autofinancement dont on constate la baisse. Ce n'est pas une cagnotte dans laquelle puiser, comme l'ont précédemment suggéré nos collègues d'Agir à gauche, mais au contraire un outil essentiel au service des équilibres financiers de notre collectivité que nous devons préserver dans la durée. Nous nous abstiendrons donc sur ce budget. Merci ».

T.MONNET : « Monsieur CALLIGARO, l'opposition constructive est quelque chose qu'on a tenté longtemps, très longtemps mais essayez, qui sait ? Nous, nous n'y sommes jamais arrivés. Je souhaite d'abord m'associer aux remerciements de Monsieur Roland CRIMIER vis-à-vis des services de la commune et des élus qui ont effectivement participé, non pas pour leurs choix mais en tout cas pour le travail qu'ils ont pu mener, pour nous proposer assez tôt des documents très complets.

Pour ce qui est de la culture, comme j'ai pu le dire tout à l'heure à Madame TIRTIAUX, je suis en opposition avec Monsieur CRUBELLIER et son équipe. Je crois que la culture est nécessaire. Cela a un coût, certes, mais il y a des actes à mener où tout n'est pas rentable. La santé n'est pas rentable non plus. C'est un investissement.

Beaucoup de choses à dire sur ce budget primitif ! Tant sur ce qui nous semble intéressant que sur ses faiblesses ! Finalement nos désaccords sont moins sur le fond que sur la forme, sur la philosophie que sur les actes, sur le souhait de demander à nos concitoyens d'oser - ce qui a été dit lors d'un dernier vœu de Monsieur le Maire, pas celui-ci mais lors d'un précédent - que sur une gouvernance unilatérale et accaparée. Pour ce qui est du fonctionnement, celui de la culture sur Saint-Genis-Laval nous convient plutôt. En effet, déjà depuis votre précédent mandat nous souscrivons aux choix qui sont ceux de vos adjoints et directeurs ad hoc; le travail d'ouverture, d'externalisation, de rencontres, de communication nous convient très bien dans son ensemble. En même temps, nous regrettons que vous n'ouvriez pas assez les portes aux ciné-débats et qu'il faille un temps incroyablement long avant d'obtenir l'accord de vos services. Pour cela nous vous conseillons d'investir sans réserve dans la délégation et la confiance en vos agents qui ne peuvent pas lever le petit doigt sans vous en demander la permission ! Cela mettra de l'huile dans les rouages de la prise de décision. Investissez également dans l'éducation populaire pour informer, pour faire découvrir à nos concitoyens d'autres lieux, d'autres religions, d'autres cultures, pour dénoncer les travers sociétaux, environnementaux ou financiers de notre société, même si ce n'est pas toujours politiquement correct ! Les gens dormiront moins bien mais ils aiguïseront leur esprit critique et retrouveront peut-être le chemin des urnes ! Toujours concernant la culture et le patrimoine cela fait tellement longtemps que l'ASPAL réclame une salle d'archives digne de son nom pour y entreposer, sauvegarder les nombreux témoignages de notre histoire ! Madame JOLY l'a toujours réclamée, elle est partie sans en avoir vu l'idée même de son projet. Tous ces exemples ne sont pas exhaustifs.

Nous vous suivons également dans votre investissement envers la petite enfance, la jeunesse et nos anciens ; les projets engagés nous semblent satisfaisants. En même temps, de nombreuses actions sont reconduites

depuis des années sans que nous en soit fait leur bilan et qu'elles soient éventuellement remises en cause, remplacées ou réorientées. Une constante fidèle.

Dans le domaine du développement durable, la Commune a accouché dans la douleur de 43 projets en 2010 que nous retrouvons sur le site de la Ville. Nous espérons que les Saint-Genois se les sont bien appropriés et qu'ils sont suffisamment volontaristes pour les suivre et les porter parce qu'on ne peut pas dire que Monsieur ARNOUX soit très prolix pour nous en faire l'état des lieux, pour de temps à autre faire la synthèse des actions réalisées ou en cours, peut-être par manque de temps ou de conviction ! Nous constatons néanmoins que vos nombreux travaux de rénovations vont dans le bon sens puisqu'ils permettent d'isoler durablement notre patrimoine immobilier, même si l'intérêt financier prime peut-être sur celui de l'environnement. En même temps, si vous pensez que je vous fais là un mauvais procès et que je vois le verre à moitié vide, je ne doute pas que vous allez enfin rapidement dialoguer avec les associations saint-genoises qui débordent d'imagination et de projets de sensibilisation sur la question environnementale; ou permettre aux lanceurs d'alerte, comme les opposants aux compteurs Linky de s'exprimer et de communiquer à armes égales avec ceux qui y sont favorables; ou démarcher les particuliers et les résidences pour les persuader d'engager des travaux de rénovation énergétique; ou accentuer le travail de sensibilisation au tri sélectif des déchets pour en améliorer les résultats; ou développer davantage les composteurs sur notre commune, le tout en collaboration avec les personnes de notre territoire prêtes à s'engager. Tous ces exemples ne sont pas exhaustifs.

Pour ce qui est du bien vivre ensemble, notion tellement abstraite et si difficile à encadrer ! Dès lors, affirmer que rien ne se fait sur Saint-Genis-Laval ne serait pas honnête de notre part. On peut dire qu'il fait bon vivre à Saint-Genis-Laval. En même temps, nous constatons qu'en matière de logement social nous sommes encore loin des 20% et que dire des 25% de logements sociaux ! Il est regrettable que lors de votre premier mandat vous n'ayez jamais exigé plus de logements aidés dans les constructions nouvelles ; ce n'était pourtant pas faute de vous y pousser. Aujourd'hui il en est autrement et nous ne pouvons que nous en réjouir, mais que de temps perdu !

En même temps, un autre point est pour nous important. On constate aujourd'hui que la question migratoire est au centre des tiraillements nationaux et mondiaux. On entend aujourd'hui que c'est dans les pays les plus pauvres que s'amasse le plus grand nombre de réfugiés, que nous, européens, ne sommes pas en mesure d'accueillir, à la hauteur de nos moyens, un nombre plus important de migrants et que sous les pressions populistes et nationalistes de certains partis politiques nous sommes paralysés à l'idée de faire le minimum humain pour accueillir dignement celles et ceux qui sont déjà sur notre territoire. Certes cette problématique inextricable passerait prioritairement par une meilleure condition de vie de ces naufragés économiques, environnementaux, politiques ou religieux dans leur pays d'origine. N'oublions pas cependant qu'aujourd'hui notre si chère qualité de vie est directement ou partiellement le bras armé de ces travers et dérèglements internationaux. Sur Saint-Genis-Laval, particuliers, associations caritatives et réseau d'éducation sans frontière se battent pour apporter à ces expatriés un soutien logistique minimal. Certes la Commune propose quelques aides alimentaires pour quelques enfants, mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait au moins deux logements d'urgence communaux pour permettre à certaines familles de souffler un temps, logements qui s'inséreraient dans le réseau d'entraide existant sur Saint-Genis-Laval. Ces lieux seraient gérés par une association qui se chargerait d'y encadrer la rotation des familles.

En même temps, nous nous rendons compte que les incivilités, les dégradations, l'insécurité sont toujours de mise dans certains bâtiments de nos quartiers en difficulté. La vidéo protection n'est pas présente derrière chaque porte d'allée. Il faut donc inventer avec les bailleurs sociaux d'autres modes de fonctionnement, une présence accrue d'agents sur le terrain par le biais de gardiens. Pour éviter les désagréments de voisinage et libérer la parole ne faudrait-il pas instaurer un conseil syndical de locataires avec des référents par allée ? Ce sentiment de ne pas être écouté, de ne pas être en capacité de gérer les conflits, d'avoir l'impression d'être les laissés pour compte et n'avoir comme projet que celui de quitter ce quotidien parfois lourd peut engendrer du ressentiment et de la violence.

En même temps, que dire du milieu associatif qui manque de moyens, qui manque de reconnaissance pour son implication dans les manifestations locales et envers nos concitoyens, qui ne comprend pas qu'on rechigne pour quelques milliers d'euros quand dans le même temps le maire s'époumone à crier qu'encore une fois le montant des investissements pour 2018 est de 5,6 millions d'euros.

Concernant l'investissement, dans votre présentation vous détaillez clairement les investissements en question, et si pour un certain nombre d'entre eux nous vous suivons, pour certains, nous nous questionnons et pour d'autres nous nous y opposons.

Concernant la vidéoprotection, vous connaissez notre position. Vous aurez engagé près de 550 000 euros de dépenses, un demi-million d'euros, et ce n'est pas fini puisque les bâtiments publics ne vont pas cesser de sortir de terre et parce que la technologie galopante vous obligera à réactualiser régulièrement le parc des caméras ! On peut se poser la question de savoir si les résultats sont à la hauteur des montants investis.

Concernant l'Hôtel de ville, c'est un puits sans fond : 3,6 millions de dépensés déjà et on rajoute 30 000 euros encore pour 2018. À ce prix-là, on en avait une neuve, deux fois plus fonctionnelle !

Concernant les travaux proposés au centre social et culturel des Barolles, nous nous interrogeons sur la priorité à donner aux travaux concernant cet équipement. Nous l'avons déjà précédemment dit dans une précédente intervention : il faudrait déjà conforter, renforcer le fonctionnement de ce centre avant d'envisager sa transformation ; ce n'est pas la modification des locaux qui va attirer les publics attendus même si les travaux escomptés ont certainement leur sens et leur utilité. Remercions au passage notre cher président MACRON qui a été bien inspiré de supprimer les emplois aidés qui permettaient à plusieurs associations de mieux vivre.

Parallèlement la maison de quartier Mixcube est désormais gérée en régie directe, LÉO LAGRANGE n'ayant pas répondu favorablement au cahier des charges augmenté pour un budget constant. Si financièrement il semblerait que cette opération soit plus intéressante pour la Commune, nous attendons de voir, d'ici une à deux années de fonctionnement, si les résultats seront à la hauteur des attendus. Les rapports de présentation pour 2018 et 2019 pointeront les résultats concernant les services offerts aux usagers, les aspects quantitatifs et qualitatifs du fonctionnement du service de l'ALSH, les pourcentages concernant les mixités de genre, sociales, ... Nous jugerons alors du travail accompli par les élus et les services municipaux concernés. Nous sommes confiants.

Pour ce qui est du sport, n'en déplaise aux 130 tennismen, nous nous opposons aux 1,6 millions budgétés, auxquels s'ajouteront par la suite l'aménagement du club house puis les coûts d'entretien, de surveillance et de maintenance qui augmenteront nos frais de fonctionnement ! Nous nous sommes déjà exprimés en ce sens sur le sujet lors des précédents conseils municipaux ; nous n'y reviendrons pas.

En conclusion, après avoir pesé sur les finances locales en diminuant conséquemment entre 2014 et 2017 les dotations des collectivités, l'État s'attaque à leurs dépenses de fonctionnement et à leur dette. Plusieurs pistes permettent d'y tendre, comme agir sur la masse salariale, mais la décentralisation de nouveaux services, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et des cotisations sociales, la revalorisation des grilles salariales, la réduction des contrats aidés freinent cette ambition. Et c'est heureux dans un sens car le pouvoir d'achat des agents territoriaux, cette variable d'ajustement budgétaire, est en baisse continue depuis trop longtemps. Alors, envisager le non remplacement des départs à la retraite ? Pas facile à l'échelle d'une commune. Peut-être réorganiser le temps de travail, limiter les heures supplémentaires, lutter contre l'absentéisme, pistes auxquelles vos services semblent vouloir s'attaquer, peut concourir à une diminution de la masse salariale. Mais ces sujets sont délicats et demandent doigt et concertation ; ils doivent finalement déboucher sur un résultat gagnant-gagnant avec des contreparties sociales. Une mutualisation des achats et les groupements de commandes qui s'opèrent à l'échelle de notre territoire, tout comme la dématérialisation sont des leviers intéressants mis en œuvre au sein de nos services.

La maîtrise de l'endettement reste une préoccupation pour chacun de nous, nous constatons que la capacité de désendettement, même si elle reste raisonnable dans notre commune, augmente sensiblement année après année. D'autant que si les taux d'intérêt ont continué à baisser contribuant à baisser les frais financiers, ces premiers semblent repartir à la hausse conduisant à renforcer ces derniers. Le désendettement n'est possible qu'à travers la réduction du volume des investissements, l'optimisation de la dette et des financements externes (subventions, sponsoring, mécénat) ou l'augmentation de l'autofinancement.

Nous concernant, et comme nous le proposons depuis de nombreuses années, nous souhaitons limiter notre investissement, et même si ce sont encore aujourd'hui en grande partie les collectivités qui portent l'investissement public, le contexte actuel semble devoir progressivement nous désengager de cet état de fait. Le fait de veiller au volume des dépenses d'investissement engendre une diminution des futures dépenses de fonctionnement, fait non négligeable en matière d'entretien, de sécurisation, de surveillance vidéo. Le fait de réduire les investissements induirait dans un premier temps une réduction de nos emprunts, de gagner un peu de souplesse en dépenses de fonctionnement tout en gardant un autofinancement suffisant pour permettre d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette et limiter la mobilisation d'emprunts.

Plusieurs des propositions énumérées précédemment bénéficieraient de ces dépenses de fonctionnement supplémentaires comme le soutien aux associations qui nous semble incontournable et l'assouplissement des prêts de nos salles communales au monde associatif qui leur sont aujourd'hui confisquées; comme le développement des comités de quartier sur toute la commune, de lieux d'expression et d'information populaire pour donner un sens à la démocratie participative et libérer les initiatives locales; avoir une action environnementaliste forte et volontariste...

Nous avons été longs, certes, mais nous tenions à expliquer et exposer quelles étaient nos désaccords avec votre budget primitif. Et encore, nous n'avons pas abordé les questions de santé, d'école, d'économie. Aussi, comme vous pouvez vous en douter, nous voterons contre votre budget. Merci pour votre écoute ».

P.MASSON : « Merci à tous pour vos remarques. Quelques petits éléments de réponse financiers. Monsieur CALLIGARO, j'ai vu que nous n'avions pas tout à fait les mêmes priorités mais je voudrais prendre appui sur votre remarque sur l'autofinancement qui n'est pas une cagnotte en effet, vous avez raison. Pour répondre

à notre collègue sur l'autofinancement, justement, j'ai entendu qu'il était trop grand ou qu'il ne faudrait pas faire autant d'autofinancement. Je pense que l'autofinancement est important, Monsieur CRUBELLIER, ce qui nous permet justement d'investir sans trop emprunter, qu'il est le signe des économies que nous réalisons. Vous nous disiez que ce budget ressemblait à celui de 2017 : j'ai envie de dire « heureusement ». Il y a un peu de suite dans les idées au niveau des propositions des services. Néanmoins, ce que vous indiquez sur les charges à caractère général, je pointe ici un certain nombre d'erreurs. Je ne crois pas que la reprise de la DSP en régie soit l'unique explication des mouvements pour le fonctionnement. On se rattrape sur le personnel. Vous nous avez cité un certain nombre de postes ; vous avez oublié dans votre liste de citer la ligne 611 « contrat de prestations de service » qui passe de 1 130 720 euros à 634 335 euros, soit une division quasiment par deux et là c'est bien le Mixcube. En effet, cette reprise de la DSP de Mixcube en régie implique un certain nombre de modifications en fonctionnement. C'est là que vous retrouvez ce que vous présentez comme une spectaculaire augmentation des autres frais divers qui passent de 37 735€ à 111 000€ : c'est une suite du Mixcube. En outre, diminution de charges à caractère général puisque vous aviez quelques exemples parlants ou symboliques. Vous noterez que les voyages et déplacements passent de 9 620 euros à 4 383 euros, donc une division par deux ; les concours divers, de 71 000 à 62 000 euros ; les multi-risques au niveau des assurances, de 63 000 à 49 000 euros. Je crois qu'il y a un certain nombre d'efforts qui ont été réellement consentis par les services au niveau des charges à caractère général et que cela se voit très clairement dans les tableaux. Je ne partirai pas dans une déclamation théâtrale, je ne jouerai ni les chœurs de tragédie grecque ni le théâtre de l'absurde puisqu'il y a quelque chose d'un peu absurde à répéter tous les ans la même chose. Cependant la répétition étant la meilleure des pédagogies, je vous rappellerai que sur la culture - mais vous auriez pu prendre tous les autres sujets - il n'y a pas de déficit. Quand vous prenez un thème, il n'y a pas de déficit ; il n'existe pas dans la comptabilité publique d'affectation des recettes sur une dépense en particulier. La culture n'est pas financée uniquement par les recettes des entrées aux spectacles ; elle est financée par tout le reste, par l'ensemble global des recettes de la Ville. Voilà ce que je voulais dire sur ce point. Cela me fait penser, puisque je parle de culture, aux recettes qui la financent : il faudrait quand même souligner que Monsieur MONNET nous parlait de la diversification des sources de financement. Nous y pensons. Je crois notamment pour financer un certain nombre de projets culturels comme le mécénat, on l'a vu les années précédentes, pour le festival de Beauregard. Nous y pensons. Concernant la dette, on a bien vu que la dette et les taux d'intérêt évoluaient évidemment. Je peux vous rassurer parce que la gestion active de la dette, nous ne l'avons pas découverte aujourd'hui, c'est ce qui nous a permis de faire des économies substantielles les années précédentes et encore cette année en matière de frais financiers.

Je note aussi la remarque sur la limitation de l'investissement mais je pense que mes collègues pourront répondre. Je crois que cela aurait des conséquences négatives sur les recettes de la Ville de limiter l'investissement puisque cela aurait des conséquences sur l'activité. Voilà ce que je pouvais dire. J'ai vu que vous aviez noté que les dotations d'Etat avaient baissé en 2014 et 2017, en effet ».

F. TIRTIAUX : « Monsieur MONNET, vous avez parlé des associations et je vous en remercie. J'aimerais bien en profiter pour vous dire que les deux équipements culturels qui ont revu complètement leurs projets - je suis sûre que cela ne vous a pas échappé - : le B612 et la Mouche ont, parmi leurs orientations premières, ceux de travailler avec les associations. Cela fait partie maintenant de leur ADN et de nombreuses actions sont menées avec les associations. D'ailleurs ce n'est pas inclus dans les subventions qui sont versées aux associations et constituent pourtant un avantage financier en nature. Il faut que vous sachiez que les huit personnes qui travaillent à La Mouche et les quinze qui travaillent au B612 se préoccupent au quotidien à monter des projets avec les associations. Vous parliez des ciné-débats, vous parliez des ciné-goûters, de l'ASPAL ... J'en profite peut-être pour dire qu'avec l'ASPAL, jusqu'au mois de juin, un petit projet était monté, celui qu'ils ont intitulé « la récré de l'ASPAL » et qu'ils sont absolument ravis de pouvoir parler de patrimoine tous les mois. Ils bénéficient en plus, bien évidemment, de toutes les salles communales en plus des partenariats qui sont montés avec tous les équipements culturels. Donc les associations font entièrement partie du projet politique culturel de la Ville - cela, c'est clair et net -, et municipal bien entendu puisque chacun des services ici présents travaille en partenariat avec les associations.

Pour ce qui est du déficit, sachez Monsieur CRUBELLIER que je ne serai jamais en déficit d'arguments pour pouvoir vous convaincre des bienfaits de la culture. Je crois qu'il va falloir reconnaître même que les services publics en général, s'ils sont publics, c'est bien parce qu'ils ne sont pas « rentables » sinon on appellerait cela plutôt des services privés. Donc vous le savez très bien, la raison pour laquelle cela paraît sur une ligne séparée, c'est bien pour des questions de récupération de TVA que nous sommes amenés à en faire un budget annexe.

La culture, puisque vous vous préoccupez bien évidemment des dépenses, est ce qu'on appelle un investissement à long terme. Et pourquoi à long terme ? Parce que si on n'investissait pas dans l'épanouissement, l'ouverture, le fait de donner des repères aux enfants dès le plus jeune âge, si on n'invitait pas les artistes à venir se produire que ce soit à La Mouche, si on ne mettait pas à disposition tous les livres puisque vous savez bien que la collection au B612 est d'une grande richesse, si on

n'encourageait pas l'éducation artistique et culturelle, si on n'incitait pas les gens à se rencontrer parce que vous avez que chaque fois qu'on programme il y a - vous l'avez bien entendu - , à travers les valeurs qu'on a confirmées dans la charte de coopération culturelle, une volonté aussi à utiliser la culture pour créer du lien. Si on n'utilisait pas la culture aussi pour donner une identité à la Ville, je crois que cette vie sur Terre, soyons francs, manquerait certainement d'humanité parce que cela participe tout à fait à un projet de vivre ensemble et social sur Saint-Genis-Laval pour revenir à des dimensions un peu plus normales. En tout cas, même si toutes ces bonnes raisons qui me semblent entièrement convaincantes ne vous satisfont pas, sachez que les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque vous savez qu'au B612 il y a plus de 88 820 entrées, donc c'est un projet qui plaît aux Saint Genoïis. Il y a plus de 7 400 entrées par mois : les étudiants, les Saint Genoïis, les collégiens, les parents, les grands-parents ... utilisent ces équipements parce qu'ils ont envie de se nourrir, de rencontrer du monde, de savoir plus se donner les repères. Et il y a plus de 304 273 prêts retours. Donc les gens empruntent des livres, empruntent des CD, empruntent des DVD : la culture fait partie de leur vie au quotidien et cela ne fait qu'augmenter alors qu'on pourrait croire qu'avec Internet les gens pourraient faire cela de chez eux . Au contraire, les samedis après-midi, cela ne désemplit pas et il y a du monde en permanence. Donc la culture est utile et elle est reconnue par les Saint Genoïis.

Pour ce qui est de La Mouche, il faut que vous sachiez qu'il y a plus de 64 représentations, avec 9 900 personnes qui y assistent avec énormément de scolaires aussi qui trouvent énormément d'intérêt, sans parler du cinéma avec 471 séances, ce qui n'est pas une petite activité d'autant plus qu'on est entouré par deux grands pôles. Donc je crois que notre cinéma a toute sa raison d'être au vu de la fréquentation qui avoisine les 18 000 entrées, ce qui est extrêmement remarquable et remarqué sur la Métropole, du fait de l'existence, comme je le disais, du grand Méga CGR. Donc la culture a peut-être un prix, comme on le dit à chaque fois, mais je crois que c'est un investissement qui en vaut certainement la peine. Merci beaucoup ».

L.DAUTREY : « Rapidement, parce que je vais faire des redites mais elles me démangent, donc je me permets. Pourquoi et comment parler de déficit quand on parle de culture ? C'est une dépense de la Ville comme la petite enfance, comme le sport ... On ne va pas aller reprocher le montant du budget du sport ou de la petite enfance ou des personnes âgées ... Ce que je peux faire remarquer, c'est qu'au moins ce budget-là on peut entendre les Saint Genoïis vouloir volontairement en profiter ! Je ne vais pas pouvoir aller prendre une couche à Roule-Virou ou je ne sais pas quoi mais je peux aller aux spectacles. Et j'invite tout le monde ici à profiter du festival « Paroles Paroles » offert à tous en ce moment. Les Saint Genoïis ne s'y trompent pas puisqu'effectivement, Fabienne l'a dit, il y a une vraie fréquentation. Vous êtes économes des deniers publics, je le suis. La Mouche et le B612 fonctionnent à plein, sept jours sur sept. Les scolaires y vont ; chaque spectacle est surexploité, en quelque sorte, et vraiment je ne supporte plus ce terme de « déficit ».

Pour répondre d'un autre côté, également j'entends que les associations - je répète peut-être de mémoire - sont privées des salles communales. Alors là, c'est plus fort que de jouer au bouchon parce que je pense qu'il y a ici énormément de gens dans l'associatif qui pourraient dire ô combien ils profitent des salles communales et notamment dans votre sensibilité, Monsieur MONNET. Merci ».

M.GUOUGUENI : « Puisque tout à l'heure je me suis permis, Monsieur MONNET, avec un ton humoristique, de dire que vous n'aviez pas compris, là je crois que c'est moi qui n'ai pas compris mais vous allez m'éclairer. J'ai relevé dans vos interventions certaines contradictions. Alors peut-être que je n'ai pas compris. En l'occurrence, sur le budget, vous évoquiez le fait que vous voterez notamment contre la vidéoprotection. Sauf erreur de ma part, dans votre première intervention, il me semble, par rapport à une délibération, que vous avez demandé s'il y avait une vidéoprotection au niveau du Mixcube pour retrouver l'auteur des faits. Aussi, je ne comprends pas votre position quant à la vidéoprotection. Vous allez m'expliquer.

Autre contradiction, - au passage, je vais évoquer le centre social et culturel des Barolles, cela me permettra de faire aussi la réponse à Monsieur CALLIGARO puisque vous avez évoqué cette question-là -, j'ai vu que vous vous positionniez en tant que représentant du centre social et culturel des Barolles puisque vous dites, sauf si je n'ai pas bien compris, vos propos, vous dites que « le bâti n'est pas important pour le centre social notamment dans son développement » mais au contraire on le fait parce qu'on est en concertation avec le centre social et culturel des Barolles. Ce dernier s'inscrit dans un projet social et le bâti justement dans le développement par rapport aux habitants intègre complètement cette requalification du bâti que l'on co-construit.

Nous avons priorisé pour plusieurs raisons : d'une part vous avez évoqué la question du développement durable et de l'énergie, effectivement les investissements dans les équipements qui nous permettent de faire des économies nous les prenons en compte, autre élément que nous prenons également en compte : celui des conditions et de la qualité de l'accueil. Vous avez évoqué le Mixcube, le fait de passer d'un bâti ancien, certes avec une très belle histoire, et d'aller vers un nouveau bâti a permis de développer des services pour les aînés pour l'enfance mais aussi pour les associations avec de meilleures conditions. Enfin

cela rentre dans le cadre de la programmation de l'Adap tel que l'a rappelé Madame Rotivel d'autant qu'il y a une vraie question sur le quartier notamment en termes d'accessibilité.

Concernant la remarque de Monsieur Calligaro relative au patrimoine et au développement économique, oui c'est une réflexion que l'on mène, je vous rejoins sur ce point.

Un dernier élément concernant le soutien au monde associatif, beaucoup de choses ont été dites, je souhaitais aussi vous mettre en contradiction par rapport à des associations qui sont militantes, et c'est tout à leur honneur, qui ne bénéficient pas du soutien de la ville, vous avez évoqué RESF or sauf erreur de ma part cette association a pu bénéficier de la salle d'assemblée et faire des animations pour récolter des fonds cadre de leur action.

Y CRUBELLIER : « Monsieur Masson premièrement j'ai dit qu'il y avait une diminution de 400 000 € sur le compte 611 et qui était reporté sur les charges de personnel à peu près puisqu'il y a eu aussi du personnel pris en interne et que la délégation de service public n'a plus lieu. Par contre j'ai dit cette années que c'était difficile de voir vraiment s'il y avait s'il y avait une diminution. Après il y a des augmentations sur différents postes qui nous étonnent et on peut quand même se poser des questions et sur d'autres il y a eu des diminutions. Par exemple, je prends la ligne multirisque qui passe de 63 000€ à 49 000€ cela peut être dû à la révision des contrats, cela peut être une renégociation du marché mais quand on vient de voir que les assurances ont versé 9000 € de remboursement sur des bris de vitres pour Mixcube, que le coût de la toiture c'est quand même plus de 100 000 € d'indemnisation, les assurances au bout d'un moment, vu les problèmes, les intempéries, pas forcément que les sinistres, vont augmenter et on peut avoir un coup de bambou. Quand je vois les frais de transport collectif de 27 à 44 000€ je peux me poser la question de comment cela se fait cette année. Je suis cependant prudent cette année car il est difficile de voir sur ce poste là s'il y a véritablement une augmentation ou une diminution. Cependant quand j'avais dit l'année dernière que j'avais été surpris sur certains postes, et bien comme par hasard cette année, j'observe que ces postes reviennent à nouveau normaux.

Deuxièmement sur la page 16 du budget je vois le compte 6521 « déficit du budget annexe administratif », c'est bien le déficit du budget de La Mouche. Je ne dis pas qu'il n'y a personne à la Mouche, vous prenez l'exemple de la médiathèque et de la fréquentation, il y a du monde, c'est très bien, mais j'observe qu'il y a quand même un déficit de plus de 488 000€ chaque année. Je ne dis pas que la culture doit être rentable, je ne l'ai jamais dit, je dis qu'à un moment donné pour une ville de 20 000 habitants on peut se poser la question de savoir si c'est raisonnable, alors que l'on voit bien qu'il y a moins de monde l'été et que c'est un peu une ville dortoir, les rentrées ne sont, à mon avis, pas suffisantes. Le budget de la culture c'est quand même plus de 600 000 €, moi je sais que j'ai des enfants qui font partie d'une chorale et que cette dernière ne bénéficie pas (et il est hors de question qu'ils en bénéficient) de subventions. Quand ils ont besoin de faire un concert ils demandent une salle aux mairies, en contrepartie ils reversent un montant de la recette et ils gagnent de l'argent parce que c'est beau et que les gens aiment ça. C'est donc un choix mais ne faites pas supporter cette perte, c'est quand même pas loin de 1000 € par jour qui s'en vont par les fenêtres. J'exagère, mais on va mettre un compteur comme pour la dette de notre pays ! Au bout d'un moment, alors que tout le monde se serre la ceinture, je dis faisons par rapport à nos moyens. Les Saint genoïis quand même cette différents

T MONNET : « pour répondre à Monsieur Guougueni je reprends les termes que j'ai dits concernant le centre social : «...même si les travaux escomptés ont certainement leur sens et leur utilité... ». Nous l'avons déjà dit dans une précédente intervention il faudrait déjà conforter, renforcer le fonctionnement avant d'envisager sa transformation. Ce n'est pas la modification des locaux qui va attirer plus de public, ce n'est pas forcément en rénovant les locaux que tout s'arrange. Regardez, vous avez beau faire du façadisme en rénovant des quartiers ce n'est pas pour autant que les gens sont plus heureux. C'est mieux mais...

Concernant la vidéosurveillance quand je suis intervenu au tout début du conseil, c'était simplement pour montrer que la vidéosurveillance en place n'a pas été utile puisqu'elle n'a pas servi à trouver les personnes. La vidéosurveillance n'est donc pas un critère de sécurité maximale et que vous avez beau avoir de la vidéosurveillance n'est pas parce qu'il y en a que les délits ou les infractions ne seront plus commises. C'était les deux points sur lesquels vous souhaitiez avoir des réponses de ma part.

Monsieur le MAIRE : « quelques éléments avant que de conclure ce débat. Monsieur Crubellier, j'ai été interloquée par votre façon de faire : évidemment Monsieur Crubellier vous ne pouvez pas prendre votre intervention de 2017 en 2018 mais par contre vous pourrez la reprendre en 2019 car les deux points que vous avez cités concerne les dépenses liées au festival des musiques de Beauregard qui, comme chacun sait, est un festival en biennale donc il y a une dépense une année et il n'y en n'a pas l'année suivante. Aussi ne dites pas qu'on ne vous a pas écouté ou que l'on ne vous a pas écouté, les variations sont liées au fait qu'il y ait une année un festival et pas l'autre. Votre raisonnement est donc un peu spécieux et c'est en

cela que vous n'êtes pas très correct dans votre explication. Vous verrez donc évidemment l'année prochaine, puisqu'il aura le festival de Beauregard, une augmentation. Monsieur Crubellier reprendra alors les mêmes lignes en disant « regardez c'est un scandale ça a augmenté, c'est votre façon de faire de la politique, c'est peut-être malin mais ce n'est pas ma vision.

Concernant le déficit de la culture, les remarques deviennent risibles : si l'on faisait un budget annexe de l'enseignement, du sport ou de la petite enfance et bien forcément il serait nécessaire d'avoir une subvention d'équilibre et il apparaîtrait évidemment un déficit. On ne peut pas financer par l'utilisation des terrains de sport l'ensemble des dépenses qui y sont liées. Contrairement à ce que dit Monsieur MONNET qui tente encore de faire croire que l'on a confisqué l'utilisation des salles municipales, c'est maintenant une ritournelle que l'on entend toutes les années et Madame Dautrey l'a redit encore une fois. À qui aurait-on confisqué les salles : au festival de jazz, à l'ASPAL, au secours populaire, au secours catholique, à RESF... Cela a été présenté ici même en conseil municipal, la seule augmentation des tarifs a permis de faire payer des extérieurs et comme dans toutes les communes, lorsqu'il y a un bénéfice lié à un droit d'entrée, ces bénéfices sont partagés comme l'a déjà d'ailleurs souligné Monsieur Crubellier, on reverse à la commune une partie de l'utilisation de locaux et c'est bien normal parce qu'il n'y a maintenant moins d'argent dans les caisses publiques. Il n'y a donc pas de confiscation de salles, bien au contraire, et certaines associations y ont trouvé des avantages.

Par ailleurs, Monsieur MONNET vous faites toujours des annonces générales, mais on travaille avec les associations en permanence ; on a travaillé sur le parvis de la médiathèque avec Ecoclicot, avec une autorisation du domaine public, du matériel de la ville... c'était au profit du secours populaire, il y a aussi des journées partenariales au niveau du Fort de cote Lorette concernant le nettoyage, il y a des ciné débat...

Vous dites aussi Monsieur MONNET qu'il ne faut plus faire d'investissement, ou tout au moins réduire le montant des investissements, mais les investissements que l'on réalise aujourd'hui c'est aussi pour faire des économies.

Par ailleurs, sur le développement durable, vous dites qu'on ne fait qu'en parler et que c'est une coquille vide, mais c'est faux : les travaux du B612 c'est -40% de la facture en énergie, la récupération des eaux des toitures..., je rappelle qu'on a un entrée développement durable dans chacun des projets ... certes il n'y a pas de ligne spécifique et clairement identifiée comme tel dans le budget, c'est un peu comme pour l'Adap.

Par ailleurs, vous parlez de 43 actions, selon vous, accouchées dans la douleur, mais cela ne veut rien dire. Les 43 actions retenues suite à la concertation et mises en ligne sur le site Internet sont aujourd'hui développées. C'est aujourd'hui développé un composteur par exemple. Finalement vous dépeignez dans vos propos un monde qui n'existe pas la réalité, je suis désolé, ce n'est pas ça et les Saint genois sont très actifs. GLH est lauréat d'un concours pour déployer sur plusieurs bâtiments de l'eau chaude sanitaire solaire. C'est donc aussi pour diminuer les charges des habitants. L'ensemble des partenaires sont bien souvent dans cette dynamique. Ce ne sont pas que des mots bien une réalité il suffit d'être sur le terrain. Concernant le déploiement de la vidéo protection, Monsieur Calligaro, vous savez que nous allons aussi en déployer sur le mail des Barolles lorsqu'il sera refait, comme sur la place carrée, parce que c'est nécessaire aussi pour la tranquillité de tous.

Par ailleurs, les enquêtes se font sur la base des capteurs d'images, de repérages, d'accumulations de preuves, ce n'est pas toujours simple mais les choses se font. Je prendrai un exemple : les trois jeunes qui ont cambriolé les boxes rue Marc Riboud ont finalement été interpellés grâce à la vidéosurveillance. Oui cela sert, cela a largement diminué les dégradations contrairement à ce que vous dites Monsieur MONNET notamment sur les parkings et sur les équipements publics, néanmoins on n'a pas 100 % de résultat évidemment, c'est un élément supplémentaire. Je préfère bien évidemment la présence sur le terrain mais c'est complémentaire. Il y a eu ces derniers temps au regard des rapports de police municipale, cinq ou six effractions, pour les enquêtes Monsieur MONNET il faut être un peu patient, cela peut prendre un en deux en trois ans car il faut accumuler des preuves et ce n'est pas seulement sur un bris de vitre que l'on met quelqu'un en prison.

Concernant la gestion du patrimoine nous l'avons déjà abordée, vous avez raison Monsieur Caligaro, c'est un sujet que l'on doit travailler, on a des bâtiments en centre-ville, des vitrines, certains inoccupés, acquis par préemption suite à des opportunités foncières, effectivement il faut se poser la question de leur rentabilité, peut-être changer les habitudes, le monde a effectivement changé, ce qui était valable il y a 20 ans n'est peut-être plus valable aujourd'hui il faut se poser un certain nombre de questions. C'est ce que nous faisons en permanence. Je souscris à ce que vous avez dit, Monsieur Caligaro, même si sur certains sujets vous n'êtes pas d'accord avec nous ce qui paraît normal pour une opposition.

Monsieur MONNET lorsque vous évoquez les tennis couverts, vous utilisez le « nous » mais à quoi cela correspond-t-il ?

Monsieur MONNET précise qu'il s'agit de Monsieur Pereyron.

Monsieur le MAIRE reprend : « peut-être mais Monsieur PEREYRON lui défendait un projet plus grand avec plus de tennis, avec un transfert, et il fallait acheter le terrain famar et vous vous étiez contre donc moi je ne sais plus avec qui je devrais concerter ! D'ailleurs ces propositions sont celles que Monsieur darne avait faites en commission. Comment faire pour conserver en a qui sont pour d'autres contre d'autres qui voudraient une troisième solution certains moments il faut prendre des décisions. Par ailleurs c'est un peu réducteur de dire qu'il n'y a que 130 tennismans Monsieur darne précise qu'il y a bien 250 enfants au moins qui jouent sous la pluie. Donc le vivre ensemble, la tranquillité de la ville ce sont aussi des jeunes qui sont sur le terrain et qui joue et qui joueront un peu mieux à l'abri. Cela semble nécessaire ce n'est pas un équipement de luxe, c'est un équipement attendu depuis plusieurs années. Concernant le tennis nous nous étions engagés à le faire. C'est un choix, c'est le choix d'un collectif celui de la majorité et on les présente ce soir devant vous.

En conclusion sur ce budget, on a aujourd'hui un environnement qui est toujours contraint, même si les diminutions de l'État se sont stabilisées, ce qui est plutôt positif car si nous avions continué dans cette phase précédente les difficultés auraient été présentes. Nous proposons et nous présentons aux Saint genois une stabilité fiscale pour la neuvième année consécutive, cela semble être un engagement important et respecté, on parle souvent des impôts, Monsieur Crubellier en parle souvent, il a raison, c'est quelque chose que nous avons bien intégré.

Concernant l'autofinancement c'est un engagement une orientation que nous voulons avoir car elle évite l'endettement. Ce qu'il faut noter c'est que l'on est stable dans le fonctionnement c'est-à-dire que cela permet de ne pas augmenter le déficit public. Cette stabilité se voit dans les charges générales de fonctionnement mais aussi dans les charges de personnel, et je peux vous dire que pour le personnel ce n'est pas facile, les services travaillent à flux tendu. Il y a donc un effort de la collectivité très important sur le fonctionnement. On a des investissements qui augmentent parce que nous considérons que c'est important pour l'avenir de nos jeunes, de la culture, de la petite enfance. Il faut continuer d'investir et c'est ce que nous avons prévu dans la programmation pluriannuelle d'investissements. Je rappelle que ce qui est présenté aujourd'hui était bien prévu dans la programmation pluriannuelle des investissements, il n'y a pas de surprise, c'est ce que nous avons réfléchi en fonction des capacités financières de la ville et on a su s'adapter aux changements et aux diminutions de recettes de l'État.

Enfin, je crois qu'il y a un effort soutenu pour les associations, toujours faire du misérabilisme ce n'est pas tout à fait vrai, il y a quand même 2 500 000 € de subventions versées, il y a également des moyens mis à disposition et surtout des améliorations importantes sur les équipements qui sont utilisés bien souvent principalement par les associations qui sont des acteurs du territoire. Mais là aussi les choses changent. Les créations d'il y a 20 ans sont à remettre questionner en fonction des usages. Cela été le cas pour la médiathèque, c'est le cas pour la culture au niveau métropolitain, on est dans un monde en changement, on peut le contester mais cela existe et il convient de l'accompagner non de le subir.

C'est un budget qui préserve l'avenir, l'endettement est très en dessous de ce qui s'observe dans les collectivités de même strate, cela permet encore des marges de manœuvre pour poursuivre les engagements que nous avons pris devant les Saint genois en 2014.

Je vous remercie de ces interventions, on n'est pas forcément d'accord, on peut toujours améliorer un certain nombre de choses, je suis convaincu des avancées que nous pouvons faire pour l'avenir de notre ville.

Le Conseil Municipal procède au vote :

L'action - LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 25 voix Pour et 5 voix Contre, Abstentions : 5

Contre

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON, Pascal BARD**

Abstentions

**Marie-Paule GAY, Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX**

14 à 21 - FINANCES

Subventions 2018

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et à son article 7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget.

Comme vu dans le cadre du budget 2018, la Ville est impactée par un contexte financier toujours délicat qui nécessite pour cette dernière, mais aussi pour ses partenaires associatifs, de poursuivre des efforts de gestion initiés précédemment. Cette situation implique toujours de faire des choix, de rechercher des économies, de travailler sur les politiques publiques menées afin d'optimiser ces dernières.

Les dossiers de demande de subvention ont donc été analysés au regard des pièces fournies aussi bien les documents comptables que les rapports d'activité. Une analyse pertinente de la situation des associations, de l'utilisation des deniers publics et des activités développées sur le territoire a ainsi été menée et conduit à l'attribution des subventions telle que les tableaux ci-après les présentent.

L'ensemble des subventions de fonctionnement aux organismes privés (art 6574) représente un montant total de près de 2 440 000 € répartis par secteur.

Le montant total des subventions de fonctionnement versé aux organismes publics (art 657362) est de 316 445,58 € et correspond à la subvention d'équilibre pour le fonctionnement du CCAS.

Par ailleurs, l'ensemble des subventions d'investissement s'élève à 645 907,58 € (chapitre 204). Elles comprennent des subventions d'équipements à La Mouche et au FLPA Le Colombier, des fonds de concours à la Métropole de Lyon (FIC et requalification du quartier des Barolles), des subventions versées dans le cadre des constructions de logements aidés, et une subvention d'équipement pour l'Association Musicale en vue de l'acquisition d'instruments.

Enfin, les subventions de fonctionnement dites exceptionnelles représentent un total de 43 900,37 € et correspondent au soutien de la commune lors de départs en retraite au sein des associations.

En réponse au C.G.C.T. et à la jurisprudence, ne doivent pas prendre part au vote les personnes intéressées. Sont ainsi qualifiés les élus membres du Conseil d'administration du Bureau d'une association en leur qualité de conseiller municipal ou à titre personnel, mais également les époux et épouses d'un Président d'association. À ce titre les subventions ont été distinguées par thèmes.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-après et selon les conditions énoncées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Philippe MASSON : « le contexte financier qui préside à l'attribution des subventions est marqué et partagé avec les associations, c'est un effort conjoint d'optimisation de la ville et de ses partenaires notamment associatifs face à un contexte financier national qui, certes est peut-être plus encourageant mais qui reste toujours fragile et délicat.

Les dossiers de demande de subvention sont analysés suivant un certain nombre d'éléments d'analyse. Ils visent à assurer une équité dans l'attribution des subventions, une équité entre les avantages en nature et les subventions en numéraire, une optimisation des fonds publics dans un contexte de restriction, un renforcement de la complémentarité d'action entre les associations et les politiques menées par la ville, et cela nous amène également à considérer à chaque fois les avantages en nature dont peuvent bénéficier les associations.

Les éléments qui sont pris en compte dans l'analyse des pièces demandées et fournies, c'est tout d'abord le respect des délais et la communication des documents demandés aux associations, un siège social Saint genois, l'analyse du compte de résultat notamment celui de l'exercice antérieur, l'analyse des fonds propres et du ratio entre les charges du personnel et les fonds propres, ce qui peut amener à une reprise sur la subvention au prorata de la part de la subvention de la ville dans les recettes totales de l'association,

le compte rendu des activités et des projets subventionnés l'année précédente et de l'implication des associations dans les politiques fait par la ville.

Nous allons voter le montant des subventions aux associations. Ce soutien au monde associatif prend diverses formes. L'ensemble du soutien représente plus de 7 millions d'euros : les subventions financières versées pour 2018 représentent 2 049 000 € auxquels mais il faut ajouter aussi les investissements qui s'élèvent à 1 610 000 €, et enfin la valorisation des avantages en nature (notamment les salles et locaux) apportée chaque année représente 2 850 000 €. En termes d'investissement il n'est pas inutile de rappeler un certain nombre d'éléments : sur les 1 610 000€, on estime qu'il y a 1 million d'euros concernant plus spécifiquement le projet des tennis et espace ouverts, le gymnase d'Aubarède qui bénéficie principalement aux associations, l'étude de requalification du centre social qui est aussi un élément de soutien au monde associatif, la toiture de l'équipement Ptit Mômes pour 10 000 € est également un soutien au monde associatif. Quant au CLESG pour la fourniture et pose d'une chambre froide c'est 9800 €, aux Récollets la fourniture et pose de sols de sols souples est de 11 000 € et on pourrait multiplier comme ça les investissements qui au premier regard ne concernent que des bâtiments communaux mais qui sont en fait essentiellement utilisées par les associations

Ensuite pour soutenir le milieu associatif, 65 associations ont bénéficié de mise à disposition de locaux à titre permanent. 50 associations bénéficient de subventions assorties ou non de locaux. On peut citer par exemple dans les associations ainsi soutenues l'ASPAL avec 13 842 € pour la mise à disposition des bâtiments, la gymnastique volontaire c'est 1141 heures par an de mise à disposition des gymnases Giono, Guilloux, de la salle multifonctionnelle. Ces deux associations ne sont que des exemples qui démontrent que le fait que le soutien associatif ce n'est pas seulement un soutien au fonctionnement par une subvention en numéraire mais c'est tout un ensemble d'actions, d'investissement.

Enfin le total du chapitre subventions représente 2 488 900€ dont 48 000€ de subventions exceptionnelles qui concernent le financement des départs en retraite dans plusieurs associations et 2 440 000 € pour les subventions qui font l'objet des différentes délibérations qui suivent par secteur : 302 000 € pour la jeunesse, 171 000€ pour les dispositifs jeunesse tels BMJ, contrat de ville, VVV... 521 000 € pour l'enseignement, 46 800€ pour les crédits pédagogiques, 382 000 € sur la culture, 499 000 € sur l'enfance, 185 000€ pour le sport et 4950€ pour la formation dans le sport, 50 000€ pour l'emploi et l'économie, 47 500€ sur le social et enfin 228 000€ pour un nombre certain nombre de sujets divers. »

Monsieur le MAIRE : je rappelle que les associations qui ont des charges de personnel ont reçu une avance subventions, nous avons voté les crédits anticipés en décembre.

THIERRY MONNET : merci pour cette présentation complète est fort intéressante sur les moyens que la municipalité met à disposition au travers de locaux, au travers des fluides, tout un ensemble de choses. J'ai quand même quelques réserves sur certains éléments mais je ne reparlerai pas des salles ici.

Après les baisses sensibles des subventions 2016 et 2017 des associations, 2018 sera une année plus tempérée pour celles-ci, on observe un maintien des subventions d'une majorité d'entre elles. On note au passage le montant important des subventions d'investissement aux organismes publics à hauteur de 352 000 euros.

Présents, généralement, aux entretiens des associations conventionnées, nous avons une idée assez claire des demandes financières de celles-ci. Pour toutes les autres, nous n'avons aucun élément chiffré concernant leur demande de subvention.

Nous répétons encore une fois aujourd'hui, ce que nous assenons chaque année, des fois il faut répéter les choses pour que cela rentre, : à aucun moment il n'y a d'échange sur le montant des subventions qui pourraient être proposées aux associations avec lesquelles nous venons d'échanger. Par contre il y a bien des échanges très constructifs sur les difficultés, sur les problématiques, sur les enjeux et les projets. Aucune transparence vis-à-vis des élus de l'opposition pour comprendre le montant des sommes qui nous sont aujourd'hui présentées par rapport à leurs demandes initiales. Ces montants tiennent-ils compte de leur trésorerie, des orientations qui ne conviennent pas aux élus, des demandes qui ne semblent pas justifiées...que dire ?

Par conséquent nous nous limiterons à quelques questions sur des demandes de justification concernant certaines associations, questions qui n'ont pas été posées en commission, par manque de temps pour étudier les dossiers, qui n'ont pas été posées en réunion de présidents de groupe car celle-ci se déroulait un vendredi matin à 8h30, et qu'un vendredi matin à 8h30, je n'ai pas la possibilité matérielle de quitter mon poste de travail. J'estime que demander une réunion à laquelle participe quatre personnes, dont trois sont en activité, c'est faire preuve de peu de bon sens.

1 - Concernant l'Aide alimentaire, le montant alloué à cette structure caritative était de 11 000€, puis 9 000€ en 2016 puis 2015, pour être aujourd'hui de 8 000€. Pourquoi cette baisse, lorsque dans le même temps les Restos du Cœur progressent heureusement de 1 000€ à 1500€ entre 2015 et 2018.

2 - L'association ASPAL n'a aucune subvention, est-ce une non demande d'aide de leur part ?

3 - L'association ARTANT (association pour la réadaptation et le traitement des affections neurologiques ou traumatiques d'Henry Gabrielle) n'a cessé de voir sa subvention baisser depuis 2015 : 2 500 € cette année-là, puis 1 700 en 2016, 1 500 en 2017 et 1 000 en 2018. Pourrions-nous avoir quelques éléments d'information ?

4 - Pour le tennis de table, il en est de même, sa subvention passe de 7 000, à 6 122, puis à 6 000 pour finir à 5 000€ aujourd'hui. Merci de nous donner quelques informations.

5 - Pour l'Association musicale, même combat, elle bénéficie de 94 000€ en 2015, de 90 000€ en 2016, 87 000 l'année suivante, et enfin 81 000 pour 2018, soit - 13 000€ en 4 ans, on ne peut pas dire que c'est une association invisible pour Saint Genis vu le nombre de manifestations effectuées.

5 - Pour le CADEC, merci de nous donner quelques éléments de réponse concernant sa descente aux enfers : 164 000, puis 154 500, puis 150 000 et enfin 125 000€ de 2015 à 2018, incompréhensible !

Quelques encouragements néanmoins pour d'autres associations, dont les restos du Cœur dont j'ai parlé précédemment. Augmentation qui demande également des explications pour le CCSB.

6 - Le centre social et culturel des Barolles bénéficie de + 11 000 euros entre 2017 et 2018 pour atteindre la somme de 178 300 euros. Comment est fléchée cette augmentation dont nous ne pouvons que nous ne réjouir du fait des tourments qu'elle subit actuellement ? »

Monsieur le MAIRE : « les choses vous ont été expliquées dans le diaporama, c'est-à-dire qu'effectivement il y a un certain nombre de subventions qui sont faites en fonction de contrats existants, des charges de personnel, l'évolution de fonds propres. En plus si vous voulez faire un commentaire sur une évolution d'une année à une autre, il faut regarder aussi si c'est une évolution liée à la répartition entre la subvention de fonctionnement et celle d'investissement, s'il y a une subvention exceptionnelle pour les 20 ans les 30 ans . Il ne faut pas comparer cela avec une année suivante, il y a forcément une analyse des services. Par contre, il y a des points particuliers sur lesquels on peut répondre.

Fabienne TIRTIAUX : « concernant l'ASPAL, il n'y a pas eu de demande. En ce qui concerne l'association musicale, la subvention de 80 000 et non 81 000. Par ailleurs il faut y rajouter les 5000 € fléchés pour l'achat d'instruments de musique en investissement. La raison pour laquelle ces 81 000 parking reprise de fonds propres.

Odette BONTOUX : « Pour l'aide alimentaire la réponse était dans la question. En effet, il y a une diminution concernant l'aide alimentaire mais une augmentation au restaurant du cœur. Cela est basé sur la fréquentation des familles Saint génoises : nous nous sommes aperçus qu'il y avait autant de Saint génois qui allaient aux restos du cœur que ceux qui allaient à l'aide alimentaire, on a donc rééquilibré les subventions. »

Mohamed GUOUGUENI : « concernant le centre social, vous avez noté que ça augmenter mais c'est le même montant. »

Monsieur le MAIRE : « concernant l'ARTANT, elle bénéficie d'une subvention Métropole, par ailleurs l'association a beaucoup diminué son action il n'y a plus le vide grenier... On s'adapte aussi aux activités des associations.

Je vous propose de passer au vote suivant les secteurs sachant que certains élus ne peuvent voter au regard de leur participation au conseil d'administration «

14 - SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT

14.1 - Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AIDE ALIMENTAIRE	8 000,00	
SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE	30 000,00	CONVENTION
CLUB SAINT-GENOIS DE L'AMITIÉ	1 100,00	
CROIX BLANCHE	1 400,00	
CROIX BLANCHE - ACTIVITÉS MINI-SECOURISTES	500,00	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	1 500,00	
SECOURS CATHOLIQUE	2 500,00	
SECOURS POPULAIRE	2 500,00	
Total	47 500,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...) :

Mesdames : Odette BONTOUX

Messieurs : Roland CRIMIER

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**Élus n'ayant pas pris part au vote
Odette BONTOUX, Roland CRIMIER**

14.2 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.657362)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
CCAS	316 445,58	
Total	316 445,58	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041622)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
FLPA LE COLOMBIER	91 470,58	
Total	91 470,58	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...) :

Mesdames : Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,
Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Thierry MONNET

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Pascal BARD, Gilles PEREYRON

Élus n'ayant pas pris part au vote

***Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,
Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI, Yves DELAGOUTTE, Thierry MONNET***

15 - SUBVENTIONS SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES	6 500,00	
MISSION LOCALE DU SUD OUEST LYONNAIS	32 000,00	CONVENTION
MISSION LOCALE DU SUD OUEST LYONNAIS - FLIAJ	1 675,00	CONVENTION
SAINT GENIS EMPLOI	10 000,00	CONVENTION
Total	50 175,00	

Subventions d'investissement aux organismes privés (art.20422)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
PLAN FAÇADES CENTRE VILLE	10 000,00	DÉLIBÉRATION 12.2017.085
Total	10 000,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT

Messieurs : Christophe GODIGNON, Jean-Christian DARNE

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

Élus n'ayant pas pris part au vote

**Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT, Christophe GODIGNON,
Jean-Christian DARNE**

16 - SUBVENTIONS SECTEUR ENFANCE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ACCUEIL ENFANCE	36 000,00	CONVENTION
ASSOCIATION FAMILIALE - LES RÉCOLLETS	30 000,00	CONVENTION
ASSOCIATION FAMILIALE - ROULE VIROU	24 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - LES RÉCOLLETS (ANCIENNEMENT ASSOCIATION FAMILIALE)	58 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - ROULE VIROU (ANCIENNEMENT ASSOCIATION FAMILIALE)	39 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - MAD DIRECTRICE (ANCIENNEMENT ASSOCIATION FAMILIALE)	59 000,00	CONVENTION
LUDOTHÈQUE D'OULLINS	2 059,00	
POM CERISES - MULTI ACCUEIL	110 000,00	CONVENTION
POM CERISES - JARDIN PASSERELLE	20 000,00	CONVENTION
POM CERISES - MAD DIRECTRICE	56 000,00	CONVENTION
SUCRE D'ORGE	65 500,00	CONVENTION
Total	499 559,00	

Subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes privés (art.6745)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
POM CERISES - DÉPART EN RETRAITE	7 900,37	CONVENTION
Total	7 900,37	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY, Bernadette VIVES-MALATRAIT

Messieurs : -

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

Élus n'ayant pas pris part au vote

**Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY,
Bernadette VIVES-MALATRAIT**

17 - SUBVENTIONS SECTEUR COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE LAÏQUE SOUTIEN SCOLAIRE	700,00	
APPRENDRE AUTREMENT EN S'AMUSANT	400,00	
CLESG	66 000,00	CONVENTION
CLESG - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	CONVENTION
CLESG - MÉNAGE	12 600,00	CONVENTION ET FACTURES
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES (CSCB)	178 300,00	CONVENTION
CSCB - ACCUEIL DE LOISIRS	27 000,00	CONVENTION
CSCB - ACTIVITÉS SCOLAIRES	6 000,00	CONVENTION
CSCB - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	CONVENTION ET FACTURES
CSCB - SÉJOUR JEUNES	2 000,00	CONVENTION
SCOUTS DE FRANCE	2 000,00	
BOURSE MUNICIPALE DES JEUNES	10 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	119 802,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL	2 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT DE VILLE	36 781,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
VILLE VIE VACANCES	3 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
Total	473 783,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Maryse JOBERT-FIORE

Messieurs : Guillaume COUALLIER, Olivier BROSSEAU, Mohamed GUOUGUENI

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

Élus n'ayant pas pris part au vote

**Maryse JOBERT-FIORE, Guillaume COUALLIER, Olivier BROSSEAU,
Mohamed GUOUGUENI**

18 - SUBVENTIONS SECTEUR SPORTS

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
BALE	17 500,00	
BALE - FORMATION	200,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE HAND	67 000,00	CONVENTION
AMICALE LAÏQUE HAND - FORMATION	850,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE JUDO	10 000,00	
ARTANT	1 000,00	
CISGO VOLLEY	2 400,00	
ENTENTE CYCLISTE	700,00	
EOL ESCRIME	1 150,00	
LES FOULÉES DE BEAUREGARD	1 400,00	CONVENTION
MOUSTE'CLIP	400,00	
MOUSTE'CLIP - FORMATION	600,00	FACTURES
MOUSTE'CLIP - LOCATION NACELLE	600,00	FACTURES
OSGL FOOT	31 300,00	CONVENTION
OSGL FOOT - FORMATION	1 000,00	FACTURES
OSGL RUGBY	25 000,00	CONVENTION
OSGL RUGBY - FORMATION	1 000,00	FACTURES
OSGL RUGBY - CLASSEMENT EN FÉDÉRAL 3	3 000,00	JUSTIFICATIF
SAINT GENIS LAVAL BOXE	5 300,00	
SAINT GENIS LAVAL BOXE - FORMATION	500,00	FACTURES
SGOFF BASKET	12 800,00	
SGOFF BASKET - FORMATION	600,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL	1 000,00	
TENNIS DE TABLE	5 000,00	
TENNIS DE TABLE - FORMATION	200,00	FACTURES
Total	190 500,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : -

Messieurs : -

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

19 - SUBVENTIONS SECTEUR ENSEIGNEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	3 070,00	
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - CRÉDITS LIBRES	4 360,00	
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	2 900,00	
MATERNELLE BERGIER - CRÉDITS LIBRES	2 147,00	
MATERNELLE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	1 900,00	
MATERNELLE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	1 529,50	
DDEN	100,00	
OGEC	401 301,17	CONVENTION
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	1 100,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	1 300,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS PLURIANNUELS	1 700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - PROJETS PLURIANNUELS	800,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	600,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
RASED - ÉLÉMENTAIRE FRANTZ	1 500,00	
TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	120 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
Total	568 107,67	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY
Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD,

Élus n'ayant pas pris part au vote

Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY, Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER

20 - SUBVENTIONS SECTEUR CULTUREL

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION MUSICALE	81 000,00	CONVENTION
CADEC	125 000,00	CONVENTION
CADEC - ANIMATIONS	22 000,00	CONVENTION ET FACTURES
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE	152 000,00	CONVENTION
OBSERVATOIRE	1 000,00	
REGARDS.COM - DOCUMENTAIRE FILM COTE LORETTE	1 000,00	CONVENTION
Total	382 000,00	

Subventions d'investissement aux organismes privés (art.20421)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION MUSICALE - INSTRUMENTS	5 000,00	CONVENTION ET FACTURES
Total	5 000,00	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041632)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
LA MOUCHE	187 537,00	
Total	187 537,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Fabienne TIRTIAUX, Nicole CARTIGNY, Odette BONTOUX
Messieurs : Mohamed GUOUGUENI, Bernard GUEDON

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 25 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD,

Élus n'ayant pas pris part au vote
Fabienne TIRTIAUX, Nicole CARTIGNY, Odette BONTOUX,

Mohamed GOUGUENI, Bernard GUEDON
21 - SUBVENTIONS SECTEUR DIVERS

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE DU PERSONNEL	6 000,00	
ANCIENS COMBATTANTS - ADR-CATM	450,00	
ANCIENS COMBATTANTS - FNACA	150,00	
PROJET NATURE	22 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
SAGA	155 000,00	CONVENTION
SAGA - PLIE	3 030,00	
Total	186 630,00	

Subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes privés (art.6745)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
SAGA - DÉPART EN RETRAITE	36 000,00	JUSTIFICATIF
Total	36 000,00	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041512 et 2041642)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
GRAND LYON HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 14 RUE DES HALLES	45 000,00	CONVENTION
LYON MÉTROPOLE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 10 PLACE JABOULAY	6 000,00	CONVENTION
LYON MÉTROPOLE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 12 PETITE RUE DES COLLONGES	6 700,00	CONVENTION
MÉTROPOLE DE LYON - FIC 2018	52 200,00	CONVENTION
MÉTROPOLE DE LYON - FONDS DE CONCOURS POUR LA REQUALIFICATION QUARTIER DES BAROLLES	228 000,00	CONVENTION
PROGRAMME INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAITRISES	3 000,00	CONVENTION
PROGRAMME LOGEMENTS RÉSIDENCE SENIORS 16 AVENUE DE GADAGNE	11 000,00	CONVENTION
Total	351 900,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Anne-Marie JANAS

Messieurs : François VURPAS, Yves GAVault, Philippe MASSON

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

Élus n'ayant pas pris part au vote

Anne-Marie JANAS, François VURPAS, Yves GAVault, Philippe MASSON

22 - FINANCES

Vote des taux communaux 2018

Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON

L'amélioration du contexte économique ainsi que la situation encourageante des finances publiques ont été présentées lors du rapport d'orientations budgétaires et du vote du budget mais l'État ne peut pas revenir sur les diminutions des concours financiers qui ont été opérées par le passé compte tenu de l'objectif de réduction des dépenses publiques nationales.

La ville continue de contribuer au financement d'une part de la péréquation entre les collectivités locales en payant le FPIC sans contrepartie, et d'autre part à la résorption du déficit de l'État en conservant un niveau de Dotation Globale de Fonctionnement quasiment stabilisé par rapport aux années précédentes.

L'optimisation des dépenses de fonctionnement (+ 0,4% seulement par rapport au budget 2017) permet de stabiliser l'autofinancement et de respecter la programmation pluriannuelle d'investissement tout en ne sollicitant pas d'avantage le contribuable local.

Concernant les recettes fiscales, le budget a été, cette année encore, construit sur des hypothèses de croissance physique des bases modérées et de **stabilité des taux communaux**. Il convient de souligner que les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2009 et que leur évolution s'est limitée à moins de 1% depuis 2004.

L'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2017 précise que désormais le taux de revalorisation forfaitaire des bases n'est plus fixé par les parlementaires. Il est maintenant indexé automatiquement sur l'indice des prix à la consommation.

À cette évolution forfaitaire nationale viennent s'ajouter les évolutions physiques des bases fiscales (constructions neuves, extensions de constructions...) qui ont été évaluées globalement à + 0,17% pour les bases des taxes d'habitation et sur le foncier bâti.

Ainsi, d'après ces éléments, le produit attendu pour 2018 s'élèverait à 12,245 M€ pour ces différentes contributions comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	Bases 2017	Bases prévisionnelles 2018	Taux communaux d'imposition 2018	Variation Taux / 2017	Produit Attendu Arrondi
Taxe d'habitation	32 974 449	33 439 385	16,86%	0%	5 637 880
évolution totale		1,41%			
revalorisation des bases		1,24%			
évolution physique		0,17%			
Taxe foncier bâti	33 040 836	33 506 707	19,57%	0%	6 557 263
évolution totale		1,41%			
revalorisation des bases		1,24%			
évolution physique		0,17%			
Taxe foncier non bâti	108 640	106 532	46,80%	0%	49 857
évolution totale		-1,94%			
revalorisation des bases		1,24%			
évolution physique		-3,18%			
Total	66 123 925	67 052 624			12 245 000

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **FIXER** les taux d'imposition à porter dans le cadre 2 - colonne 10 de l'état 1259 COM intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018» comme suit :

Taxe d'habitation	16,86%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,80%

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2

Abstentions
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

QUESTIONS ORALES

Thierry MONNET : « Deux devinettes, importante sur le fond, un peu moins sur la forme

La première :

Je suis une association saint-genoise qui crée des événements, qui encourage les initiatives locales et s'engage auprès des jeunes, qui met en réseau les projets associatifs, qui met en partage du matériel, qui effectue un suivi individuel, qui propose des formations gratuites ouvertes à tous, qui mutualise les compétences et apporte ses services aux associations.

Je suis une association qui soutient et promeut des services civiques qui, en mutualisant leur temps de travail, œuvre auprès des associations locales ! Promouvant l'intergénérationnel, la mixité sociale, le soutien aux populations empêchées, le tout sans soutien financier de la ville.

Je suis une association qui bénéficie, de par ses compétences, son dynamisme et son ouverture sur notre territoire, du soutien de l'Etat, de la région, de la métropole, de plusieurs communes limitrophes ; je suis une association qui est soutenue par le « CRIB » : Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles ; qui est référencée en tant que « Point d'appui à la vie associative », attribué par la Coordination Régionale SAVARA, réseau de professionnels spécialisés ; qui a l'agrément service civique et Jeunesse et Education Populaire ; qui est antenne locale de France Bénévolat Lyon Rhône. Toutes ces actions étant subventionnées par des organismes extérieurs qui reconnaissent notre professionnalisme et notre dynamisme, et ne coûtent rien à la ville.

Je suis une association qui porte et promeut dans les différentes instances territoriales le nom de notre ville et met en avant son important et riche réseau associatif.

Je suis... Je suis... le CADEC !

La seconde :

Je ne comprends rien au fonctionnement de cette association, je n'ai pas confiance en ses actions et je doute fort que seuls les saint-genois bénéficient de ma subvention ; j'épluche ligne après ligne son budget et je demande à ce que la moindre baguette de pain achetée ait son justificatif car je ne crois pas au professionnalisme de ses quatre agents ; c'est pourquoi j'ai demandé un audit de l'association par KPMG, réseau international de cabinet d'audit, pour mettre mon nez dans cette nébuleuse structure.

J'ai décidé de leur accorder 120 000 euros en fonctionnement, en sachant pertinemment que cela ne couvrira même pas la totalité de leurs charges salariales, adienne que pourra, même si le CADEC travaille avec plus de 150 associations. Je trouve par ailleurs anormal que 76 % de mes subventions servent à payer les salaires. Certes dans le même temps SAGA (service d'aide à la gestion des associations), à l'étage au-dessus, bénéficie de 155 000 euros, avec le même nombre d'agents pour 22 associations à gérer et avec 96 % de mes subventions pour les salaires. Depuis bien avant 2012 nous avons même réussi à baisser annuellement la subvention de fonctionnement de l'association. Vous comprenez, ce n'est pas avec seulement plus de 2 millions d'euros d'autofinancement que nous pouvons nous permettre de fermer les yeux sur le coût des repas accordés aux bénévoles lors des manifestations festives de la ville, le CADEC dépensait plus de 3 euros par personnes, du coup on ne remboursera plus au-delà d'1 euro 50 par repas pour chaque bénévole qui est sur le terrain du matin à l'aube du jour suivant, par tous les temps.

Je mets à leur disposition leurs locaux mais je leur fais payer l'électricité et le téléphone, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup d'autres associations, je le confesse.

Je n'exprime aucune reconnaissance pour le travail que fourni le CADEC, je limite tout partenariat avec elle, je ne communique plus les formations du CADEC sur les tableaux lumineux de la ville, ils n'apparaissent même plus dans mon Saint-Genis Mag. De toute façon je leur baisse régulièrement leur budget pour les animations de la ville de type 21 juin, 8 décembre, alors...

Alors... je suis... Je suis la mairie avec mes deux membres de droit me représentant auprès du CADEC : Mohamed Gougoueni et Fabienne Tirtiaux.

Ça n'a pas été trop dur à trouver ! Qui ne connaît pas l'une et l'autre ! Alors nous posons les questions suivantes aux deux membres de droit du CADEC, car nous ne voudrions pas faire croire que monsieur Crimier est toujours coupable de tout !

Comment se fait-il, après tant d'années d'existence de cette association, elle existe depuis 1982, que vous ne connaissiez pas son fonctionnement, et que vous vous sentiez obligé de dépêcher un cabinet d'audit pour démêler ce qui vous semble être un sac de nœuds ! Pom'Cerises avait également bénéficié en son temps, nous croyons, de cette démarche ! Mais les problématiques étaient bien différentes !

Pourquoi n'avez-vous jamais fait confiance dans le professionnalisme et la neutralité de cette structure ? Pourquoi si peu de reconnaissance ? Craignez-vous qu'elle puisse être un contre-pouvoir, comme d'autres associations saint-genoises ? Vous allez nous soutenir le contraire mais nous persistons et signons ! Il y a tant de non-dit à son encontre depuis plusieurs mandats !

Lorsque vous vous attaquez aux contrats d'objectifs pluriannuels, comment allez-vous accompagner cette structure à court et long terme ?

Enfin, je demande à ce que le rapport du cabinet KPMG soit mis à la disposition de tous les élus, pour qu'ils soient informés une fois pour toute du fonctionnement du CADEC, et nous espérons qu'un retour de cet audit sera fait auprès du conseil d'administration du CADEC. »

Fabienne TIRTIAUX :

La ville se situe toujours dans le cadre de la transparence, de la volonté de partenariat et de l'équité. La lettre d'orientations portée à la connaissance des associations, qui indiquait le périmètre budgétaire de la ville au niveau des subventions aux associations avant qu'elles ne formulent leur demande, était la même pour toutes les associations. Le montant de la subvention accordée au Cadec l'est donc sur la base d'une stabilité de la subvention attribuée l'an passé comme pour toutes les associations.

J'attire votre attention sur l'article de la convention qui a été signée le 4 juillet 1996 entre la mairie et le Cadec. Cet article 1, je cite : « dans l'éventualité d'une demande d'extension de certains services à une ou plusieurs associations non Saint genoises, une étude de faisabilité sera proposée et l'accord ne pourra être donné qu'en fonction de la prise en charge des surcoûts générés par la ou les associations. ». Ce même type d'engagement concerne la subvention à l'OGEC par exemple qui par application de la convention est diminuée cette année sans que cela ne soulève de difficultés.

C'est pourquoi, au contraire de ce qui est prétendu, la ville est, avec le Cadec, dans une écoute et une patience bienveillante depuis plusieurs années, avec la possibilité de financer potentiellement des activités qui seraient profitables aux Saint génois car elle privilégie toujours le dialogue et une compréhension partagée des situations avec comme finalité le meilleur service possible à la population au regard des moyens disponibles. La très grande majorité des associations ont modéré leur demande de subvention ayant intégré le contexte budgétaire dans le cadre des efforts partagés avec la ville. Le cadec quant à lui cette année fait une demande en augmentation sans projet nouveau. La ville se conforme donc à la convention signée et connue par les deux parties et sur la base du ratio de non Saint genois transmis par le cadec soit 15 % sur les 146 adhérents, 122 sont Saint genois. Concernant les conclusions de l'audit KPMG, elles seront bien évidemment transmises dans la mesure où la ville souhaite une complète transparence et j'aimerais terminer cette réponse par une autre devinette à savoir : est-ce que vous savez avec quelles associations le service jeunesse, le service petit enfance, le service politique de la ville, le service aménagement du territoire, le CCAS, le service économique, le service sport, le service emploi, le service numérique, travaillent-ils ? Ne serait-il pas temps de mettre à plat les missions et les objectifs du Cadec au regard des enjeux d'aujourd'hui «

Monsieur CALLIGARO

« J'avais déjà, lors du débat d'orientations budgétaires, demandé une vigilance sur l'équilibre des polarités commerciales sur la commune et je tiens aujourd'hui à exprimer mon inquiétude du commerce local suite à la décision d'Auchan d'ouvrir le dimanche matin.

Monsieur le MAIRE, vous vous êtes exprimés publiquement sur le sujet, et je sais l'attention que vous portez au dynamisme et à la diversité du commerce de proximité. Je le partage en tant qu'élu, même si en tant que professionnel mon agence immobilière aurait pu en faire les frais si elle était située dans le linéaire commercial strict, au regard de la diversité que vous voulez encourager.

En effet, les outils de la ville pour agir en soutien du commerce local nous les connaissons : les préemptions dans un périmètre défini au PLU H, qui permettent de favoriser telle ou telle activité lors de la prise de baux commerciaux afin d'assurer une diversité des commerces, j'y faisais référence avec humour précédemment.

Les actions pour conforter l'attractivité : animations diverses ou encore plan façades. Cette action est positive mais insuffisante car il faut agir sur tous les acteurs pour assurer les équilibres.

Le centre commercial a un projet de réaménagement en cours, j'imagine que la ville a eu son mot à dire, que faites-vous au niveau de la grande distribution, de quels leviers disposez-vous ?.

Monsieur GUOUGUENI : « En effet, Monsieur le maire s'est exprimé dans la presse sur cette décision d'Auchan et nous travaillons main dans la main pour le maintien des équilibres commerciaux au niveau de la ville mais également à l'échelle de la métropole car il importe de voir cette échelle de territoire pour appréhender la question de la grande distribution.

Vous avez rappelé nos leviers en direction du commerce local, en ce qui concerne la grande distribution réglementairement la ville à deux prérogatives principales : elle autorise chaque année notamment dans cette instance, dans une limite fixée par la loi, le nombre d'ouverture dominicale pleine ; et comme le Maire l'a évoqué dans la presse, nous pourrions nous interroger sur le fait d'en autoriser moins l'année prochaine. Toutefois, une telle décision porte, je le répète, sur les ouvertures dominicales pleines et n'annule donc pas la décision d'Auchan d'ouvrir les dimanches matin. Cela relève de dispositions réglementaires différentes. Par ailleurs cela a aussi des conséquences sur les commerces de la galerie

marchande, il conviendra donc d'être très attentif à ne pas les pénaliser injustement. Elle est également consultée lors d'implantation ou d'extension de commerce dans le cadre de la réglementation de l'urbanisme commercial avec une commission départementale et nationale qui associe l'avis de différents acteurs : la commune, la chambre de commerce... Il n'y a donc pas de levier réglementaire direct pour contraindre Auchan de revenir sur sa décision d'ouvrir le dimanche matin.

Toutefois, une action est en cours au niveau de la Métropole pour déjà avoir une vue globale de la politique en la matière menée par les différentes enseignes à l'échelle de l'agglomération et de coordonner, autant que faire se peut, les positions des communes, de la chambre de commerce et de la Métropole.

Nous ne sommes pas convaincus que la rentabilité économique qu'escompte Auchan sera au rendez-vous, quoiqu'il en soit c'est un mauvais coup porté aux équilibres commerciaux que nous défendons et nous continuerons d'accompagner la dynamique du commerce local qui est très positive sur Saint Genis Laval avec notamment l'ouverture récente de commerces diversifiés : un herboriste, un fromager, une boutique de métaux précieux et un poissonnier. »

Monsieur CRUBELLIER : « Avant que Monsieur Bard ne vous lise notre question orale, je précise à tout le monde qu'on avait fait une demande de vœu à ce sujet, cela fait la troisième demande de vœu qui m'est refusée, c'est un peu dommage pour le débat, pour que chacun puisse donner son avis. Donc nous avons transformé notre demande en question orale »

Monsieur BARD : « En préambule nous tenons à remercier Monsieur Darne pour cette séance de rattrapage relative aux tennis couverts. On peut comprendre les pratiquants de tennis d'avoir accès à un espace à l'abri des intempéries. Par ailleurs, la perspective du futur déménagement du site des tennis de l'avenue Foch autour de ce nouveau bâtiment est aussi cohérente dans la mesure où la récupération du terrain de l'avenue Foch et sa vente en projet immobilier pourra minorer le coût de cette construction et de ce déménagement. Mais pour cela il faudra acheter du terrain et il aurait mieux valu le faire dès l'élaboration du projet. Cela dit notre approbation s'arrête là. Au vu du projet architectural et de son coût exorbitant de 1,3M€, Monsieur le Maire vous êtes partis d'un besoin de deux tennis couverts avec club-house attenant et on a du mal à comprendre la justification technique et économique de l'espace ludique couvert-ouvert prévu pour des jeux de boules mais qui en fait sera ouvert à tous vents et tous types de visiteurs. De plus il est clair que le choix de l'architecte Lovera et de son projet est contestable car il nous oriente vers une solution architecturale audacieuse et compliquée impliquant un coût probablement deux fois supérieur à une solution plus classique, plus modeste et moins ostentatoire. En outre le projet est d'autant plus contestable que l'installation d'un pylône de relais de téléphonie est prévue en plein milieu de l'ouvrage. Les Saint genois n'en ont pas été informés, lors des réunions publiques à aucun moment cela n'a été abordé, le dessin du projet ne fait d'ailleurs pas apparaître cette antenne. Cette implantation aura bien entendu des effets esthétiques mais aussi possiblement des effets de santé publique dans un lieu de rassemblements et d'activités.

Compte tenu de la présence de cette antenne, cette audace architecturale n'a plus lieu d'être, l'aspect de cette construction sera en effet gâché par ce pylône. Une réorientation de ce projet est donc nécessaire compte tenu de ce fait nouveau et nous vous demandons de ne pas valider le permis de construire et de faire modifier son contenu. »

Monsieur DARNE : « le groupe Agir à Gauche avait, en son temps, souhaité que l'on travaille, comme par le passé pour l'Equinoxe, en concertation avec les groupes d'oppositions. En accord avec Monsieur le Maire nous avons accédé à cette demande et je vous ai convié à une réunion avec l'architecte, le service technique et le service des sports. Ce projet a été mûrement réfléchi et la nécessité de le réaliser est évidente. Tous les acteurs ont été conviés à sa réalisation, il évolue encore car le pylône de téléphonie a lui aussi été pris en compte et il a changé de place, il ne sera plus sur la structure mais sera sur le parking et servira également d'éclairage à cet espace. Dans un précédent conseil municipal c'était Gilles PEREYRON et Thierry MONNET, et maintenant vous, qui cherchez à redire sur ce projet, qui êtes contre ce projet. Et je pense que toutes les infos que l'on vous donne vous permettent de trouver des idées pour tenter de nous faire changer d'avis mais ne rêvez pas ! et c'est regrettable de voir comment vous réagissez. À l'avenir nous réfléchirons avant de vous inviter croyez-moi !. »

Monsieur le MAIRE : « Monsieur Crubellier, comme vous l'avez dit au début du conseil municipal, je précise que vous souhaitiez proposer au conseil municipal l'adoption d'un vœu demandant de revenir sur notre décision d'aménagement d'une halle sportive de tennis couverts et auquel je n'ai pas donné suite. J'ai effectivement refusé car d'une part ce dossier a été débattu et voté -très honnêtement c'est la première fois que je vois dans une instance délibérative un vœu pour annuler une délibération qui a été votée précédemment, cela ne s'est jamais fait- Donc d'une part ce projet a été débattu, d'autre part vous avez eu tout le loisir de vous exprimer, et c'est ce que vous avez fait, soit sur les points inscrits à l'ordre du jour soit dans le cadre des questions orales réservées au groupe d'opposition en fin de conseil.

J'entends bien que vous ne soyez pas d'accord avec ce projet mais celui-ci, je le rappelle, a déjà été soumis au conseil municipal, débattu et voté. On ne va pas refaire indéfiniment le débat sur l'opportunité de cet aménagement destiné à la pratique du tennis mais aussi avec une halle couverte destinée à d'autres utilisations sportives, scolaires ou associatives.

Concernant l'implantation d'une antenne, je rappelle pour les plus observateurs, qu'il en a déjà une sur le site depuis des années. Il ne s'agit pas d'une deuxième antenne, en effet, l'opérateur envisageait de s'implanter sur le domaine privé limitrophe, il s'agit donc pour la ville d'éviter la dissémination des antennes sur le domaine privé et de maîtriser l'insertion paysagère dans la mesure où c'est un lieu public. D'une manière plus générale sur les antennes de téléphonie je rappellerai les éléments suivants : la demande des usagers est très forte, en ce qui concerne non pas les antennes mais les téléphones portables. Même si certains expriment des questionnements sur l'impact des ondes, des études scientifiques en la matière, il ressort que ce ne sont pas les antennes qui pourraient constituer un danger mais les téléphones portables eux-mêmes lors d'utilisation prolongée comme le précise du reste la brochure gouvernementale que vous nous avez remise.

Par ailleurs on revient sur des débats qui ont déjà eu lieu dans ce conseil municipal : plus le maillage d'un territoire est important, moins les ondes sont fortes en raison d'une moindre puissance des émetteurs. Au niveau réglementaire, les normes européennes et françaises sont respectées.

De ce fait le seul principe de précaution n'est pas recevable auprès de la justice pour refuser une installation, toutes les communes qui ont essayé ont été déboutées.

En outre il y a une charte entre l'AMF et les opérateurs pour garantir la transmission de toutes les informations nécessaires avec aussi la possibilité d'effectuer des mesures. Je précise que nous avons bien évidemment plusieurs antennes sur la commune et que dans le cadre de la convention sus-évoquée et des dispositifs réglementaires, nous avons eu dans le passé l'occasion de faire réaliser des mesures qui se sont révélées conformes avec des mesures très largement en dessous des normes. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 22 mai 2018
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER